

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 de la Commission du 29 Avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009, le rapport des CAC y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 39 à 76, à la page 75 et aux pages 5 à 37 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2010 sous le numéro D.10-0372. Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2009 et les rapports CAC y afférent figurent aux pages 77 à 92 et 91 à 92.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2008, le rapport des CAC y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 39 à 68, à la page 66 et aux pages 5 à 37 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2009 sous le numéro D09-0359. Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2008 et les rapports CAC y afférent figurent aux pages 69 à 80 et 81 à 82.





S O M M A I R E

CHAPITRE 1

Responsables du document de référence, du contrôle des comptes et attestations

Responsable du document de référence	3
Attestation du responsable	3
Responsables du contrôle des comptes	4
Responsable de l'information	4

CHAPITRE 2

Patrimoine - Situation financière - Résultats

Rapport de gestion du Groupe HF COMPANY	5
L'activité	5
Les résultats	17
Evolution du capital social	18
Les mandataires	28
Les Commissaires aux Comptes	31
Les salariés	31
Les conventions réglementées	31
Les modifications statutaires	32
Evolution du titre HF COMPANY	33
Comptes consolidés au 31 décembre 2010	39
<i>Bilan</i>	39
<i>Etat du résultat global</i>	40
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	41
<i>Annexe aux comptes consolidés</i>	43
<i>Rapport des commissaires aux comptes</i>	71
<i>Tableau des honoraires des commissaires aux comptes</i>	72
Comptes sociaux au 31 décembre 2010	73
<i>Bilan</i>	73
<i>Compte de résultat</i>	74
<i>Annexe aux comptes sociaux</i>	75
<i>Tableau des filiales et participations</i>	82
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	85
<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</i>	86

CHAPITRE 3

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

Renseignements de caractère général concernant la société	87
Renseignements de caractère général concernant le capital	92

CHAPITRE 4 *L'activité*

Présentation du Groupe	105
Historique	110
Chiffres clés	112
Les métiers et les produits	114
La concurrence	117
Les sous-traitants et les fournisseurs	118
La stratégie commerciale	119
La recherche et développement	122
Les investissements	122
Les effectifs	123

CHAPITRE 5 *Les facteurs de risques*

Les risques juridiques	125
<i>Risques juridiques</i>	125
<i>Politique d'assurance</i>	126
<i>Propriété intellectuelle</i>	130
Les risques industriels et environnementaux	130
<i>Risques industriels et liés à l'environnement</i>	130
<i>Risques technologiques</i>	130
Les risques de crédits et/ou de contrepartie	131
<i>Risque pays</i>	131
<i>Risques clients</i>	131
Les risques opérationnels	132
<i>Risques informatiques</i>	132
Les risques de liquidité	132
Les risques de marché	132
<i>Risque de taux</i>	132
<i>Risque de change</i>	134
<i>Risque sur actions et autres instruments financiers</i>	136
Les risques spécifiques	136
<i>Risques d'approvisionnement</i>	136
<i>Risque de pénuries de composants</i>	136
<i>Risque d'importation en direct par les enseignes de Grande Distribution</i>	137
<i>Pénalités pour défaut de préparation ou de conditionnement</i>	137
<i>Fiabilité des provisions pour stocks</i>	137

CHAPITRE 6 *Organes de direction et gouvernement d'entreprise - Rapport du Président*

Organes de direction	139
Rapport du Président	142
<i>Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,</i>	
<i>Limitations des pouvoirs du Directeur Général,</i>	
<i>Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux</i>	
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	152
Communication financière 2010-2011	153
Les publications Presse 2011	153

Table de concordance

160

Glossaire

163



CHAPITRE 1

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE,
DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DES ATTESTATIONS

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Yves BOUGET

Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de HF COMPANY

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant page 5 à 37) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 71, 85 et 86 dudit document.

Les rapports des CAC afférent aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 figurent pages 75 et 91 à 92 du document de référence 2009 déposé le 29 avril 2010 sous le numéro D.10-372. Ces rapports contiennent une observation.

Les rapports des CAC afférent aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 figurent pages 66 et 81 à 82 du document de référence 2008 déposé le 29 avril 2009 sous le numéro D.09-359.

Le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de HF COMPANY
Monsieur Yves BOUGET

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES****AC AUDIT CONSEIL - 48 rue du Sergent Bobillot – 37000 TOURS - représenté par M. Alain COULON**

Date du mandat en cours : 06/06/2008

Date du premier mandat : 14/05/2007

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

DELOITTE ET ASSOCIÉS - 19 rue Edouard Vaillant - 37012 TOURS CEDEX 1 représenté par M. Olivier ROZES

Date du mandat en cours : 29/05/2009

Date du premier mandat : 24/07/2001

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS**BIDARD François**

48 rue du Sergent Bobillot - 37000 TOURS

Date du mandat en cours : 06/06/2008

Date du premier mandat : 14/05/2007

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Société BEAS

7-9 Villa Houssay – 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Date du mandat en cours : 29/05/2009

Date du premier mandat : 29/05/2009

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION**Monsieur Eric TABONE**

Directeur Général Délégué de HF COMPANY

Node Park Touraine – 37310 TAUXIGNY

Tél 02 47 34 38 38 - Fax 02 47 34 38 30

e-mail : comfi@hfcompany.com

CHAPITRE 2

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2011 INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous soumettre notamment l'approbation des comptes de notre société au 31 décembre 2010 et commenter l'activité de notre Groupe et ses perspectives.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Au 31 décembre 2010 les comptes consolidés du groupe HF COMPANY sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union Européenne (règlement 16/06/2002 du Conseil Européen du 19 juillet 2002).

Les documents financiers sont établis comparativement au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 (également conformes aux normes IFRS).

I - L'ACTIVITÉ

A) L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les faits marquants de l'exercice 2010 :

Dans un marché de l'Electronique Grand Public stagnant, le Groupe HF COMPANY a enregistré un Chiffre d'Affaires de 146,2 M€ en progression de 5,5% par rapport aux données 2009 publiées. La croissance de l'activité s'est accélérée au second semestre avec un CA en hausse de 10%, et de 15% sur le 4^{ème} trimestre 2010.

Le résultat opérationnel consolidé ressort à 9,8 M€ en hausse de 37,1%, représentant une marge opérationnelle de 6,7% en amélioration de 1,5 points. En dépit de la hausse des prix des composants et des coûts de main d'œuvre de fabrication, HF COMPANY est parvenu à combiner une dynamique de croissance avec une progression marquée de sa rentabilité grâce à l'efficacité de sa supply chain et une gestion maîtrisée de ses charges opérationnelles.

La performance du Groupe confirme sa capacité d'adaptation à un environnement perturbé et la robustesse de son modèle économique, fondé sur une internationalisation croissante et un positionnement sur des marchés technologiques porteurs.

La rigueur de sa gestion financière a permis au Groupe d'atteindre un niveau record de Résultat net à 6,3 M€ soit +50 % de hausse comparativement à 2009. Le Groupe a conservé une structure financière saine, en divisant par 3 le coût de son endettement financier tout en réalisant les investissements nécessaires à l'accompagnement industriel des succès commerciaux rencontrés par le CPL.

- **Métier Réception TV / Multimédia** : HF COMPANY conserve sa place de leader en TNT (Télévision Numérique Terrestre), le lancement du switch-over en France (coupure du signal hertzien analogique) compensant un tassement des volumes à l'international, notamment en Italie et en Espagne lié à la fin de période de switch-over. En France, le Groupe a augmenté ses volumes de ventes, malgré un marché de l'EGP (Electronique Grand Public) en décroissance sensible et une accentuation marquée du segment premier prix. Le Groupe bénéficie en France d'une progression soutenue des ventes d'accessoires associés, ce qui contribue à une meilleure péréquation de marge.

Concernant les équipements multimédia, les solutions informatiques, son et téléphonie mobile présentent une hausse des volumes vendus sur l'année 2010.

- **Métier Confortique** : L'activité confortique, à périmètre comparable, a progressé de 1% sur l'exercice 2010. La France a retrouvé un dynamisme en affichant une hausse de 4,5% à l'année, dont +20% sur le second semestre avec une bonne pénétration du marché de l'offre sécurité, le succès des nouveaux produits Portails et Vidéosurveillance, ainsi qu'un fort développement sur le segment de marché clients internet. L'international a été

impacté par la conjoncture dégradée dans les pays d'Europe du Sud, avec une situation économique difficile sur le marché espagnol. Enfin les décisions prises sur l'Europe de l'Est permettent au Groupe de générer un niveau d'activité similaire à celui du second semestre 2009, avec une structure de coûts beaucoup plus légère permettant un retour à la rentabilité.

- **Métier Réseaux Haut Débit** : En 2010, l'activité s'est nettement développée pour atteindre une croissance annuelle de CA de 30,6%, dont une accélération à +51% sur le second semestre. Le marché Amérique du Nord s'inscrit en moteur de cette croissance, porté par le niveau d'équipement soutenu en réseau VDSL, solution choisie par les opérateurs tels AT&T et Telus qui ont confirmé la reprise de leurs investissements haut débit IP.
- **Métier Courant Porteur en Ligne (CPL)** : Ce métier a progressé de 21,6% sur l'exercice pour atteindre un CA supérieur à 12 M€, avec une forte progression au 4^{ème} trimestre de +50%. La technologie CPL s'impose de plus en plus comme la solution de référence pour véhiculer le signal DSL domestique. Elle constitue le moteur des concepts linéaires Haut Débit en Grande Distribution et confirme sa croissance soutenue dans l'univers B to B des grands comptes opérateurs télécom français et internationaux. La fin d'année a vu le démarrage de contrats importants avec de grands opérateurs européens, laissant entrevoir un potentiel d'internationalisation certain de cette technologie. Enfin, cette technologie poursuit sa dissémination dans les produits du Groupe, apportant justement une réponse aux contraintes de transport des signaux.

Sur le circuit Web, l'année 2010 a enregistré une progression des ventes de 6,5%, avec un CA de 6,6 M€ Le circuit Internet a représenté 4,5% du total des ventes du Groupe en 2010, avec une progression tant dans le CA développé avec les sites marchands que dans le développement de solutions de vente sur internet dédiées aux métiers du Groupe. Sur ce segment, HF COMPANY renforce le positionnement de son offre répondant parfaitement aux besoins des consommateurs tout en s'appuyant sur ses lignes de force traditionnelles que sont le marketing, la logistique et une informatique de gestion performante.

Tableau de synthèse du CA net par métier, secteur et zone géographique :

CA net par métiers hors intragroupe (en M€)	2010	RATIOS	2009	RATIOS	Evolution
CONFORTIQUE	32,9	22,5%	34,3	24,7%	-4,1%
RECEPTION TV MULTIMEDIA	62,0	42,4%	64,3	46,4%	-3,6%
RESEAUX HAUT DEBIT	39,0	26,7%	29,9	21,6%	30,6%
CPL	12,3	8,4%	10,1	7,3%	21,6%
TOTAL	146,2	100,0%	138,6	100,0%	5,5%

CA net par secteur zone géographique	2010	Poids	2009	Poids	Evolution
Activités B to C Filiales France	63,8	43,6%	55,9	40,3%	14,1%
Activités B to B Filiales France	43,4	29,7%	32,6	23,5%	33,1%
Total Activités Filiales Françaises	107,2	73,3%	88,5	63,9%	21,1%
Activités B to C Internationales	31,2	21,3%	44,0	31,7%	-29,1%
Activités B to B Internationales	7,8	5,3%	6,1	4,4%	27,9%
Total Activités Filiales Internationales	39	26,7%	50,1	36,1%	-22,2%
TOTAL NET CA (M€)	146,2	100,0%	138,6	100,0%	5,5%

Note : Les chiffres d'affaires indiqués sont des CA nets retraités des ventes groupe.

Pour chaque filiale, les faits caractéristiques sont les suivants :

1) L'activité B to B (Business to Business)

Compte de résultat sectoriel

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	51,2	38,7	32,2%
Résultat Opérationnel	4,1	2,6	58,3%
Marge Opérationnelle	8,0%	6,6%	+ 1,4 pts
Résultat Financier	0,2	0,2	

Source format reporting¹ groupe hors écritures IFRS et hors éléments Corporate².

• LE GROUPE LEA :

L'activité LEA contient historiquement le métier Réseaux Haut-Débit du Groupe avec l'équipement DSL des centraux téléphoniques (splitters), secteur dans lequel LEA maintient sa place de leader mondial : Etats-Unis, Europe et Chine. Cette activité est complétée par la fourniture « indoor ADSL » (filtres domestiques). Le Groupe LEA porte aussi le métier du CPL, principalement dans la fourniture de solutions CPL aux opérateurs téléphoniques, tout en étant aussi le premier fournisseur de l'offre Groupe en kit CPL pour les sociétés B to C qui commercialisent cette solution en Grande Distribution.

En 2010, le sous-groupe LEA est composé des 4 entités juridiques suivantes :

- LEA Networks (US), basée à Chicago, aux Etats Unis, spécialisée dans les modules de protection des lignes électriques a réalisé un CA de 1,2 M€ et doit s'ouvrir en 2011 aumarché DSL local.
- LEA ASIA basée à Hong Kong, société commerciale qui facture des clients essentiellement dans le domaine des filtres xDSL, a réalisé un CA de 3,8 M€.
- LEA Chine basée à Shenzhen couvre le marché chinois et assure pour le Groupe LEA des missions de gestion logistique, suivi production, achat/sourcing, suivi qualité et R/D. Cette structure a réalisé un CA de 2,8 M€.
- Enfin LEA SAS basée à Courbevoie (La Défense) a réalisé un CA en très forte progression à 39,1 M€.

Le Groupe LEA réalise ainsi un CA 2010 cumulé de 47 M€ à comparer à 35 M€ en 2009, progression due aux métiers Haut-Débit et CPL.

La très forte activité de ventes de produits VDSL aux US porte la croissance dans ce secteur des « splitters DSL » à plus de 40% par rapport à 2009.

La forte progression du CPL, plus de 39% comparativement à 2009, amène déjà cette activité à représenter 21% du CA global LEA.

Enfin, l'année 2010 affiche une bonne performance dans le secteur des filtres domestiques (+29%) grâce au déploiement de nos produits en Europe et Amérique du Sud. Sur l'année 2010, le résultat opérationnel³ du sous-groupe LEA ressort à 4,1 M€ contre 2,7 M€ en 2009, progression significative en lien avec les niveaux soutenus d'activité de ses deux métiers.

• LE LABORATOIRE DES APPLICATIONS NUMERIQUES (LAN) :

Le Laboratoire des Applications Numériques, initialement dédié aux tests d'interopérabilité de la technologie d'accès haut-débit DSL, confirme sa dimension de plateforme de référence pour la validation de la convergence de tous les signaux numériques de la « Maison Numérique » et leur interconnexion avec les réseaux de communication extérieurs.

En complément des tests d'interopérabilité DSL et de ses évolutions, le Laboratoire occupe une dimension de premier plan pour les tests de l'alliance HOMEPLUG (technologie CPL haut-débit) et a acquis un véritable statut d'organisme certificateur indépendant.

Le LAN réalise en 2010 un CA de 0,8 M€, en recul de 36% lié principalement au tassement des volumes de tests DSL, de son activité et dégage un résultat opérationnel de -0,4 M€.

Au-delà du cadre de ces activités, le Laboratoire confirme être un outil marketing de premier plan pour le Groupe en terme de vitrine technologique, notamment vers ses clients de la branche B to C.

¹ Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

² Corporate = données comptables de la holding HF COMPANY

³ Les résultats opérationnels indiqués pour les filiales sont systématiquement en format reporting Groupe

• LE GROUPE FOCH :

L'activité hors groupe augmente significativement de 45,9% par rapport à 2009 avec un CA de 3,5 M€ avec la reprise affirmée des commandes d'un important client industriel au second semestre 2010. Le résultat opérationnel progresse à +419 K€ contre 36 K€ en 2009.

2) L'activité B to C (Business to Consumer)

Compte de résultat sectoriel

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	95,0	99,9	-4,9%
Résultat Opérationnel	6,6	6,7	-1,5%
Marge Opérationnelle	6,9%	6,7%	+ 0,2 pts
Résultat Financier	-0,3	-0,3	

Source format reporting⁴ groupe hors écritures IFRS et hors éléments Corporate⁵

Les filiales françaises :

Compte de résultat simplifié : Filiales françaises B to C

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	63,8	55,9	14,1%
Résultat Opérationnel	5,4	4,6	17,4%
Marge opérationnelle	8,5%	8,3%	-2 pts

Source format reporting⁶ groupe hors écritures IFRS et hors éléments Corporate⁷

• METRONIC :

METRONIC conserve en 2010 sa place de leader dans la vente d'adaptateurs numériques terrestres. L'exercice est marqué par le démarrage du switch-over sur le marché français, permettant l'augmentation de son CA de l'ordre de 33% en passant de 23,2 M€ en 2009 à 30,9 M€ en 2010. Au-delà de l'effet volume sur les solutions TNT hertziennes, cette performance est aussi liée à la demande croissante de décodeurs satellite (TNT SAT et FRANSAT) mais aussi à l'ensemble des accessoires liés au monde de la réception et de la convergence numérique. Le bon positionnement de la société en terme de Distribution Numérique sur son territoire permet à la partie accessoires d'accompagner l'équipement TNT, et de ce fait contribue à l'amélioration de la rentabilité globale. Le résultat opérationnel s'établit à 3,2 M€ contre 2 M€ en 2009, en hausse de 58%.

• KAORKA :

Le CA passe de 1,4 M€ en 2009 à 1,3 M€ soit une baisse de 10,5%. Le résultat opérationnel ressort à -201 K€ contre -127 K€ en 2009. Cette régression est liée au recul du marché du meuble TV en 2010 dans le contexte de crise de la consommation, malgré la sortie de plusieurs dizaines de nouvelles références sur la gamme « Meubles TV » et par la création d'une nouvelle gamme « Meubles informatiques ». A noter la fusion-absorption par transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société par Metronic SAS en date du 1^{er} janvier 2011, Kaorka venant compléter l'offre Metronic en devenant une division commerciale.

• AVIDSEN :

Le CA augmente légèrement, en passant de 7,4 M€ en 2009 à 7,5 M€ en 2010. Le résultat opérationnel atteint 127 K€ en 2010 contre 171 K€ en 2009.

En 2010, Avidsen a initié un développement technique autour d'une offre domotique/sécurité communicante, ainsi que sur l'interopérabilité de son offre globale. Cette démarche technique a permis d'enregistrer des référencements significatifs concrétisés début 2011.

• CFI - EXTEL :

Le CA passe de 12,3 M€ en 2009 à 13,1 M€ en 2010, soit +6,6%. On note une forte croissance de l'activité avec l'enseigne CASTORAMA ainsi que le démarrage marqué de l'activité sur les pays de l'Est avec un distributeur local. Le

⁴ Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

⁵ Corporate = données comptables de la holding HF COMPANY

⁶ Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

⁷ Corporate = données comptables de la holding HF COMPANY

résultat opérationnel diminue de 1,6 M€ en 2009 à 1,3 M€ pour l'exercice, lié principalement à des augmentations des prix de revient (matières premières et coûts de main d'œuvre) et des frais de transport sur achats.

• **OMENEX :**

Le chiffre d'affaires de la société est passé de 6,6 M€ en 2009 à 7,1 M€ en 2010 soit une progression de plus de 6%. Le résultat opérationnel épouse la dynamique en progressant de 0,5 M€ à 0,7 M€ en 2010.

L'univers Haut Débit et en particulier le CPL a profité du dynamisme du marché informatique et de la croissance des abonnements ADSL, affichant une progression de CA de 47%. L'univers "son" est dynamisé par la croissance du marché des casques et double son CA par rapport à 2009. En téléphonie mobile, l'intégration de produits sous licences a permis de dynamiser l'offre et de répondre à la croissance du marché du smartphone, cet élargissement de l'offre en protection GSM permettant également de doubler le CA sur ce segment. Les produits d'équipement pour MP3 et GPS connaissent un fléchissement principalement en raison de la progression du smartphone, réunissant plusieurs fonctionnalités.

• **ACBS :**

ACBS assure la distribution internet de solutions technologiques pour le compte de FAI et l'hébergement de sites marchands doublé de prestations administratives et logistiques pour le compte de clients souhaitant externaliser leur site marchand. Son CA ressort à 2,9 M€ en 2010 contre 3,4 M€ en 2009, en recul de 16%. Ce repli est essentiellement dû à l'arrêt au cours du second semestre du contrat avec le principal client FAI de la société. Une politique de réduction des coûts de structure permet de maintenir le résultat opérationnel à 0,2 M€ contre 0,3 M€ en 2009.

Note : Certaines filiales en création ou dont l'activité n'est pas jugée encore significative au niveau du Groupe ne font pas l'objet d'un commentaire détaillé.

La liste des filiales est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les filiales internationales :

Compte de résultat simplifié : Filiales internationales B to C

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	31,2	43,4	-28,1%
Résultat Opérationnel	1,2	2,1	-41,9%
Marge opérationnelle	3,8%	4,7%	- 1,1 pts

Source format reporting⁸ groupe hors écritures IFRS et hors éléments Corporate⁹

• **METRONIC Iberica :**

Le CA passe de 11,3 M€ en 2009 à 7,6 M€ en 2010 soit une baisse de 32,7%. Cette diminution s'explique par la fin du passage au tout numérique en 2010 sur le 1^{er} semestre contre une année pleine en 2009. Le résultat opérationnel s'est par conséquent dégradé à 0,1 M€ contre 0,5 M€ en 2009.

L'activité sur l'ensemble de l'année a souffert d'un contexte économique général très dégradé en Espagne et au Portugal. Le début d'année a été porté par la fin du switch over en Espagne, puis dans un deuxième temps l'après switch-off et la crise de consommation généralisée ont pesé sur le niveau d'activité.

• **AVIDSEN ELECTRONICA :**

Le CA passe de 3,7 M€ en 2009 à 3,2 M€ ce qui représente une diminution de 13%. Ce recul est concentré sur le 2nd semestre au cours duquel le contexte économique espagnol s'est durement fait ressentir au niveau de la grande distribution. Le résultat opérationnel subit une dégradation pour atteindre -0,3 M€ contre 0,06 M€ en 2009. En réaction à ce contexte dégradé, AVIDSEN ELECTRONICA a révisé son organisation pour abaisser le niveau de ses frais de structure. De plus, des décisions de synergies renforcées avec Metronic Iberica ont été actées pour générer des économies de structure en 2011, notamment le fait de sous-traiter sa partie logistique à Metronic Iberica au sein d'une structure logistique unique.

⁸ Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

⁹ Corporate = données comptables de la holding HF COMPANY

- **METRONIC Italie :**

Le chiffre d'affaires passe de 14,2 M€ en 2009 à 94 M€ en 2010 soit une contraction de 33,6%. Cette baisse d'activité est liée au ralentissement du switch-over sur 2010, et à une situation générale de sur-stock suite à l'arrivée de nombreux acteurs sur le marché italien, doublée du succès de l'offre téléviseurs. Le résultat opérationnel atteint 1,6 M€ contre 2,3 M€ en 2009 soit un recul de 30%. Dans un contexte incertain dû à l'étalement et aux reports systématiques des dates de switch-off, à l'arrivée massive d'acteurs éphémères sur le marché des adaptateurs, la société a su augmenter sa part de marché sur les accessoires pour améliorer ses ratios de rentabilité et amortir les effets de la baisse mécanique du chiffre d'affaires.

- **AVIDSEN Italie :**

Le CA progresse de 4,9 M€ en 2009 à 5,1 M€ en 2010 soit une hausse de près de 5%. Le résultat opérationnel s'est établi à 0,5 M€ contre 0,7 M€ en 2009. Sur le 1^{er} semestre, Avidsen Italie a dû faire face au choix de la grande distribution italienne de réduire ses stocks en restreignant fortement le nombre de ses catalogues et opérations promotionnelles. Au cours du 2nd semestre, l'offre Avidsen a rencontré un certain succès et a pleinement pu profiter de la reprise de ces opérations, aussi bien sur l'activité que sur la rentabilité dégagée.

- **Les filiales internationales de CFI - EXTEL :**

La société EXTEL ITALIA connaît une croissance de son CA de 11,5%, passant de 1,3 M€ à 1,5 M€. Le travail mené par la nouvelle équipe commerciale mise en place courant 2009 a porté ses fruits sur 2010. Le développement s'est poursuivi sur l'enseigne GSS référencée courant 2009. En 2010, son résultat opérationnel est stable à 0,01 M€.

La crise économique installée en Espagne a continué de peser sur la société espagnole EXTEL IBERICA. L'impact amène une dégradation de 27,6% de son activité commerciale par rapport à 2009, affichant un CA de 1,6 M€.

Malgré les économies significatives réalisées sur les frais de structure, la société subit une perte opérationnelle de -0,1 M€ contre -0,04 M€ en 2009.

- **BENELOM :**

Le chiffre d'affaires de la société BENELOM est stable à 2 M€. Son résultat opérationnel reste positif à 0,04 M€ contre 0,06 M€ en 2009. L'activité mixte de la société est équilibrée entre les deux métiers du Groupe (Univers TV / Confortique). Cependant le potentiel de développement reste limité par la taille du marché domestique belge. L'objectif principal reste de transformer en flux d'activité les relations entretenues avec les enseignes présentant de réelles opportunités de développement sur les marchés limitrophes (Pays Bas/Allemagne).

- **METRONIC LTD :**

La filiale anglaise, basée à Londres, a généré un chiffre d'affaires de 0,8 M€ en 2010 pour 2,5 M€ en 2009, soit une forte contraction de 73%. Son résultat opérationnel se dégrade à -0,6 M€ en 2010 contre -0,2 M€ en 2009, malgré des décisions prises sur la structure dès début 2009. La société a conquis une exposition et des parts de marché mais sur des produits volumiques à faible marge, ayant requis des décisions de déstockage pénalisantes en terme de marge. Cette typologie d'activité la rend sensible à de fortes variations de volume générées sur un nombre limité de produits, ce qui ne lui permet pas à ce stade d'absorber le niveau pourtant très réduit de ses coûts de structure.

Note : Certaines filiales en création ou dont l'activité n'est pas jugée encore significative au niveau du Groupe ne font pas l'objet d'un commentaire détaillé.

La liste des filiales est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les activités Corporate :

La Holding : HF COMPANY, assure le pilotage stratégique du Groupe dans le respect des modèles de gestion HF COMPANY.

L'organisation Holding confie aux sociétés mères françaises, sur leur métier, la responsabilité et le pouvoir d'animer les marques du Groupe notamment à l'international. Ce pilotage par les filiales est assuré par les Directeurs Généraux, dont les profils sont issus de grands groupes internationaux, ainsi que par la mise en place dans ces structures de fonction d'animation de ces marques.

Parallèlement, la Holding est renforcée dans son rôle d'impulser la stratégie et le développement du Groupe, tout en assurant un contrôle interne efficient afin d'assurer un niveau de rentabilité satisfaisant.

L'organisation mise en place sous la Présidence et la Direction Générale Opérationnelle comprend une double Direction : une Direction Financière et une Direction des Affaires. Leur rôle doit permettre de contrôler efficacement les filiales en y

intervenant activement pour détecter et corriger les éventuelles dérives sur les plans financiers, contractuels et juridiques, ainsi que d'assurer au sein des filiales la correcte application du business model prôné par le Groupe.

HF COMPANY assure aussi la coordination des fonctions communication, développement et la gestion autonome de son outil informatique. L'effectif de la Holding est de 20 personnes.

Commentaires sur les comptes consolidés :

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	146,2	138,6	5,5%
Valeur ajoutée	31,4	30,0	4,8%
Résultat Opérationnel	9,8	7,2	37,1%
Marge Opérationnelle	6,7%	5,2%	+ 1,5 pts
Coût de l'endettement financier net	-0,2	-0,6	-69,0%
Résultat avant IS	9,6	6,6	45,5%
Résultat net consolidé	6,3	4,2	49,2%
Résultat net part du groupe	6,3	4,2	49,3%

Principaux postes du compte de résultat (publié IFRS) :

Le CA augmente de 5,5% en passant de 138,6 M€ en 2009 à 146,2 M€ en 2010.

Le résultat opérationnel ressort à 9,8 M€ en hausse de 37,1% par rapport à 2009 avec un ratio sur CA de 6,7% contre 5,2% en 2009. Le Groupe bénéficie de la maîtrise de ses frais de structure grâce à une anticipation et une politique rigoureuse. Ce résultat est le fruit de décisions de gestion appliquées dès 2009 donnant leur pleine mesure sur l'exercice 2010.

Le coût de l'endettement financier net du Groupe ressort à -0,2 M€ contre -0,6 M€ en 2009. Le Groupe bénéficie de son cycle de désendettement.

Après intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 6,3 M€ contre 4,2 M€ en 2009 soit une hausse de 49,3%. Le taux de rentabilité ressort à 4% contre 3% en 2009.

Le BNPA atteint 1,67 € par action contre 1,11 € par action en 2009. Le BNPA dilué ressort à 1,67 €.

Principaux postes du Bilan :

En M€	2010 publié IFRS	2009 publié IFRS
Capitaux Propres	72,8	69,3
Immobilisations incorporelles	39,9	39,7
BFR ¹⁰	39,5	35,4
Dettes financières nettes ¹¹	3,7	2,8
Gearing ¹²	5,0%	4,1%

Le Groupe présente à la date de fin d'exercice une progression de son BFR de 4,1 M€, naturellement lié à deux effets :

- * une hausse mécanique du poste clients en phase avec la progression du CA de 15% sur le 4^{ème} trimestre,
- * une hausse des stocks liée à la progression de l'activité, notamment aux exigences d'industrialisation des contrats CPL avec les opérateurs télécom.

L'évolution du BFR liée à l'activité réduit la génération du flux net de trésorerie lié à l'activité à +5,5 M€ contre +10,3 M€ en 2009, ce malgré la progression de la Capacité d'Autofinancement de + 1,3 M€, s'établissant à 9,6 M€.

Le flux d'investissement est de 3,5 M€ essentiellement lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et rachat d'actions, contre 2,2 M€ en 2009.

Le Groupe consacre 2 M€ au service de sa dette financière (1,8 M€ de remboursement et 0,2 M€ de charges financières) et 2 M€ aux dividendes.

La levée de l'OBSAAR pour 20 M€ est neutre sur l'endettement financier du Groupe. Le produit net de cette émission a été placé en attendant d'être affecté à des opérations de croissance externe.

¹⁰ Besoin en Fonds de Roulement

¹¹ Les dettes financières nettes correspondent aux dettes financières diminuées de la trésorerie

¹² Rapport entre les dettes financières nettes et les capitaux propres

Après quatorze années de résultats positifs et une augmentation de capital significative en 2005, le Groupe HF COMPANY dispose de 72,8 M€ de capitaux propres.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes consolidés.

Principaux investissements 2010 :

Les investissements s'élèvent à 2,9 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 2 M€ dont 78% d'investissements réalisés par LEA. Les investissements corporels représentent 0,8 M€ en 2010 (dont 0,4 M€ chez LEA principalement pour des installations techniques, 0,2 M€ en installations techniques et 0,2 M€ en autres immobilisations corporelles dans diverses autres sociétés consolidées).

Engagements Hors Bilan :

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 19 de l'annexe des comptes consolidés aux pages 64 et 65.

Activité en matière de recherche et de développement :

L'importante activité du Groupe HF COMPANY en matière de Recherche et Développement se traduit depuis 2003 par la qualification OSEO « d'entreprise innovante » dans le cadre des FCPI. Cette qualification a fait l'objet d'un renouvellement en 2009 sous le numéro A0912002F.

Le budget de la R&D 2010 ressort (en ne prenant en compte que les coûts directs de R&D (ingénieurs, prestataires et amortissement des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration) en progression à 2,85 M€ soit quasiment 2% du CA, contre 2,8M€ en 2009 (2% du CA).

Les normes IFRS ont considérablement changé la prise en compte des coûts de R&D avec la possibilité d'activer les dépenses en fonction de certaines caractéristiques :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le suivi de l'activation des frais de R&D en année pleine :

En K€	2010	2009
LEA	1 576	1 233
HF COMPANY hors LEA	429	360
Total	2 005	1 593

Les frais de R&D activés sont amortis en moyenne sur 5 ans ce qui représente au titre de 2010 une dotation de 1 423 K€.

Cet effort de R&D est réparti de la façon suivante :

- Equipes LEA + LAN : 85%
- Equipes des filiales B to C : 15%

Le Groupe emploie au 31 décembre 2010, 29 ingénieurs. Cette ressource est affectée fin 2010 de la façon suivante :

- B to B : 22 ingénieurs.
- B to C : 7 ingénieurs.

La mise en place du LAN axé autour du concept de convergence dans la « Maison Numérique » a accéléré la mise en commun des ressources. Le Groupe bénéficie pleinement d'une intégration technologique basée sur une organisation souple et opérationnelle : le LAN devenant le pôle de validation de tests de toute la convergence numérique Haut Débit / CPL.

Événements importants depuis la clôture de l'exercice :

Il n'existe pas d'autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin de l'exercice.

Evolution prévisible (L233-26) :

Le niveau de facturation sur le 1^{er} trimestre 2011 ainsi que l'évolution du carnet de commandes du Groupe sont satisfaisants, en phase avec les attentes.

Aucune information connue à ce jour ne permet d'envisager une modification significative de la structure d'endettement du Groupe.

Perspectives 2011 :

Les perspectives commerciales :

Dans un environnement perturbé, HF COMPANY présente de solides fondamentaux ainsi qu'une offre cohérente sur des marchés dynamiques et complémentaires à forte valeur technologique. La poursuite des vagues de switch-over sur l'univers TV en Europe ainsi que le développement rapide du CPL constituent deux relais de croissance majeurs pour le Groupe.

Réception TV / Multimédia :

HF COMPANY, leader du marché TNT, va poursuivre en 2011 son développement sur un marché européen dynamisé par le passage au numérique, notamment sur le territoire français.

En France, 35% des foyers ne sont toujours pas équipés de la TNT (source CSA) alors que celle-ci est de très loin le principal moteur de la numérisation de la réception. La phase d'équipement va durer encore un an, date de la fin du switch-over. L'année 2011 doit confirmer en France une croissance des volumes de vente sur la TNT amorcée en 2010 ainsi que des lignes d'accessoires audio-vidéo associées.

Le Groupe met en place des relais de croissance sur ce marché :

- Poursuite du développement international.
- Accompagnement de la TNT par satellite pour les « zones d'ombre » (évaluées entre 20 et 30% de la population française).
- Elargissement des domaines d'action avec la confirmation notamment des gammes audio.

Le marché Multimédia doit pour sa part profiter des tendances suivantes :

- La mise en place d'une gamme d'accessoires pour suivre la croissance des tablettes multimédia.
- L'élargissement de la gamme haut débit vers des solutions en adéquation avec les prochaines exigences du marché.
- Un enrichissement de l'offre pour accompagner les gains de part de marché des smartphones.

Confortique (confort et sécurité domestique) :

Le Groupe est confiant dans les perspectives de développement de ce métier qui devrait rester durablement porteur. La capacité d'innovation du Groupe sur cette offre doit permettre de répondre aux attentes des consommateurs et de proposer des solutions simples d'utilisation et novatrices, notamment en terme de sécurité et sur le créneau des économies d'énergie et énergies renouvelables.

Le succès des concepts Avidsen et Extel se vérifie par la poursuite de référencements majeurs au niveau européen. Le développement d'une gamme domotique communicante devrait permettre un développement de référencement en 2011 et capitaliser sur le savoir faire différenciateur d'Avidsen. Concernant la marque Extel, la société prévoit une progression de son activité sur 2011 grâce à des gains de part de marché chez ses clients principaux et le référencement de la nouvelle gamme énergie solaire.

Réseaux Haut Débit :

LEA continue à bénéficier de son leadership mondial sur les « splitters » xDSL avec environ 50% de part de marché¹³ en nombre de lignes installées et de nouveaux référencements chez 3M India, US, Ericsson, Corning, etc.

Le segment reste porteur à long terme, le numérique se positionnant au cœur des enjeux de croissance des pays développés. Le marché mondial est stimulé par le déploiement de l'IPTV et plus particulièrement du VDSL en Amérique du Nord, en Inde et en Europe de l'Est.

L'année 2011 devrait se situer dans la continuité de l'année 2010, avec également dans le domaine des filtres domestiques de belles perspectives de ventes.

Le Laboratoire des Applications Numériques table sur une croissance de son chiffre d'affaires en 2011. Cette croissance sera favorisée par le retour de gros clients comme Alcatel et SagemCom à des niveaux de consommation de services plus élevés, l'adoption de nouvelles offres de services (wifi, tests de consommation énergétiques, Zigbee...) et une tarification plus adaptée à l'effort technique et commercial sur le CPL. D'autre part, le LAN se positionne d'ores et déjà pour être un acteur majeur sur la technologie GPON (fibre).

CPL :

Ce segment constitue le principal moteur de croissance du groupe et devrait connaître une croissance significative de son niveau d'activité, notamment via LEA pour les solutions proposées aux opérateurs télécom. LEA anticipe une forte progression de sa part de CA réalisée en CPL sur 2011, compte-tenu du niveau de son carnet de commandes et des déploiements en volume de plusieurs produits à forte valeur ajoutée auprès d'opérateurs télécom européens de premier rang (SFR, DTAG, Vodafone, Fastweb).

Dynamique internationale :

En Italie, le switch-off produira ses derniers effets sur l'année à venir. Le lancement affirmé de la gamme audio-radio permet à la société de progresser en visibilité et de favoriser sa pénétration du marché stratégique de la GSS. Sur la Confortique, la stratégie est de, tout en maintenant les parts de marché GSA et GSB, fournir un effort d'investissement commercial sur les circuits à forte croissance : GSS et traditionnel. Le lancement de nouveaux produits autour de « l'home automation » doit permettre de conforter l'objectif de croissance.

En Espagne, Metronic Iberica, fort de sa gestion du switch-off, devient un acteur reconnu au sein de l'univers TV/Multimédia. Sur la TNT, le switch-over au Portugal prévu début 2012 ainsi que l'offre TNT payante et le déploiement HD doivent contribuer au niveau d'équipement en adaptateurs TNT. Par ailleurs, l'europanisation des centrales d'achat doit permettre à Metronic de renforcer son positionnement et consolider ses référencements sur la péninsule ibérique. Le pays s'ouvre aussi au concept de la maison "connectée", ce qui doit favoriser les gammes de produits informatiques innovants répondant aux aspirations des consommateurs. La Confortique doit consolider son activité en exploitant les nouveaux référencements à implanter sur le premier semestre 2011. Le redressement de sa rentabilité sera favorisée par la pertinence de l'offre produit de sa maison mère et en poursuivant la rationalisation de ses structures, notamment par la mise en commun de moyens avec Metronic Iberica.

L'Angleterre : la dégradation des résultats sur l'année 2010 devrait amener le Groupe à réviser les modalités de sa présence commerciale sur cette zone, en adoptant une organisation plus légère permettant de conserver le bénéfice des parts de marché acquises.

Pays de l'Est : le nouveau mode de commercialisation mis en place devrait permettre de retrouver un niveau d'activité significatif sur cette zone, sécurisé financièrement et rentable.

L'activité Réseaux Haut Débit doit maintenir son niveau d'activité au niveau mondial, avec la dynamique des investissements en télécommunication enclenchée aux Etats-Unis et en Chine, moteurs du marché.

Sur les métiers B to C de la Réception TV et de la Confortique, le Groupe a pour ambition de dépasser le cadre européen sur lequel il évolue historiquement en profitant de ses implantations en Asie. Ses savoir-faire en terme de passage au numérique et d'innovation produit confortique doivent permettre de développer un courant d'affaires sur les zones géographiques non couvertes à ce jour.

¹³ Le calcul de la part de marché est fondé sur les ventes appliquées aux données d'évaluation du marché fourni par l'organisme normatif DSL Forum.

Capitaliser sur le modèle internet :

A l'intérieur de ce circuit, la plateforme ACBS propose un positionnement pertinent : ACBS externalise le commerce en ligne et les services associés pour le compte de clients tiers et propose les produits indispensables aux clients finaux des FAI (CPL, Multimédia). Le CA 2010 est de 2,9 M€ avec 0,95 millions de visiteurs, 2,5 millions de pages vues et 71 000 commandes. L'effort de prospection entrepris devrait générer de nouveaux contrats d'externalisation de sites en ligne.

Au-delà de la structure ACBS, l'activité du Groupe se renforce sur ce circuit avec l'activation de sites marchands dédiés aux produits du Groupe.

Ce canal de distribution constitue un circuit supplémentaire capitalisant sur les lignes de force du modèle HF COMPANY : capacité à identifier la demande avec un marketing pertinent, service logistique performant et un outil web interfacé sur une informatique de gestion confirmée.

Les changements structurels sur 2011 :

Il n'existe pas de changement structurel significatif au niveau du Groupe survenu depuis la fin de l'exercice.

Prises de participation et de contrôle :

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Informations diverses concernant l'activité de groupe :

Les facteurs de risque, notamment en cas de variation des taux d'intérêts, du cours de bourse, du cours de change sont présentés dans le **Chapitre 5 – Les Risques du Marché**, du Document de Référence 2010 aux points :

- a) Le Risque de taux, de la page 132 à 134 ;
- b) Le Risque de Change, aux pages 134 et 135
- c) Le Risque sur Actions et Autres instruments financiers à la page 136.

Les conséquences sociales de l'activité :

L'effectif total du groupe :

L'effectif total du groupe HF COMPANY est en légère diminution au 31 décembre 2010 avec 395 personnes contre 423 personnes au 31 décembre 2009. Cet effectif se décompose en 120 cadres et assimilés, 271 employés et 4 contrats de qualification ou assimilé.

Le personnel féminin représente 33,7% de nos effectifs et 18,3% de l'encadrement (contre 20,6% en 2009). Le Groupe veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'effectif du groupe ne connaît pas de variations saisonnières. La politique de recrutement du groupe privilégie les CDI. Il existe 31 contrats de type à durée déterminée dans le groupe au 31 décembre 2010 pour 28 au 31 décembre 2009.

Le temps de travail au sein du groupe varie en fonction des filiales et des législations applicables.

Le Groupe n'utilise pratiquement pas l'intérim si ce n'est comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI.

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques.

L'effectif des filiales françaises :

Les effectifs des filiales françaises sont passés de 269 au 31 décembre 2009 à 264 salariés au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice les sociétés installées en France ont recruté 69 nouveaux collaborateurs dont 15 en CDD et 1 mutation inter-sociétés. Il y a eu appel à l'intérim pour environ 4 160 heures ce qui correspond à 46 personnes et un budget approximatif de 85,5 K€. Les entreprises ont accueilli 34 stagiaires de tous niveaux scolaires (BEP à Master).

Il y a eu 77 départs dans les sociétés basées en France dont 23 démissions, 16 fins de CDD, 14 licenciements, 6 fins de période d'essai et 17 ruptures conventionnelles.

Les filiales ont fait bénéficier à leurs collaborateurs du droit individuel à la formation à hauteur de 816 heures auprès de 31 salariés et des plans pour l'emploi des seniors ont été établis et déposés à la DDTE en fin d'année 2009 ou sur le début de l'année 2010.

En France, les effectifs par tranche d'âge sont les suivants :

Tranche d'âge	en %
-25 ans	8%
25 à 35 ans	42%
36 à 45 ans	28%
46 à 55 ans	18%
+ 55 ans	4%
	100%

L'effectif des filiales étrangères :

Les filiales implantées hors du territoire français représentent 33% de l'effectif total contre 36% au 31 décembre 2009. Les salariés de ces filiales ont des contrats de travail de droit local.

Les conséquences environnementales de l'activité :

L'activité du Groupe n'a pas de conséquences significatives en matière d'environnement.

B) L'ACTIVITÉ PROPRE DE LA SOCIÉTÉ HF COMPANYY

La société HF COMPANYY a réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 M€ pour 5 M€ en 2009.

Les produits de la SA HF COMPANYY sont constitués pour 5,3 M€ de prestations de services auprès des filiales du Groupe et pour 2,8 M€ de dividendes contre 3,7 M€ en 2009.

La SA HF COMPANYY dégage un résultat net de 4,2 M€ en 2010 contre 1,8 M€ en 2009.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

Commentaires sur l'activité de la société HF COMPANYY au cours de l'exercice écoulé :

L'activité d'HF COMPANYY en tant que Holding, tête de Groupe, se confond avec l'activité du Groupe. Les commentaires liés aux faits marquants, aux événements importants intervenus depuis la clôture, à l'évolution prévisible et aux perspectives d'avenir ne sont pas distincts des commentaires sur les comptes consolidés.

Informations sur les délais de paiement :

L'échéancier des dettes fournisseurs présenté dans le tableau ci-après est construit à partir de notre outil interne de gestion tiers. Ceci exclut de fait les comptes complémentaires pouvant rentrer dans la composition comptable de ces postes au bilan.

Au 31 décembre 2010, les dettes fournisseurs de HF COMPANYY SA se portent à 91 K€. Leur répartition par échéance est la suivante :

(En K€)	Echéanciers des dettes fournisseurs			
	Non échues au 31/12/2010			Echues au 31/12/2010
	A moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	A plus de 60 jours	
Dettes fournisseurs	31	3	0	57

Au 31 décembre 2009, les dettes fournisseurs de HF COMPANY SA se portaient à 126 K€. Leur répartition par échéance était la suivante :

(En K€)	Echéanciers des dettes fournisseurs			
	Non échues au 31/12/2009			Echues au 31/12/2009
	A moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	A plus de 60 jours	
Dettes fournisseurs	19	2	49	56

Les délais supérieurs à 60 jours pour les dettes fournisseurs proviennent essentiellement des fournisseurs non soumis aux règles françaises relatives aux délais de paiement.

II - LES RÉSULTATS

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 4 157 647,97 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes : 3 004 045,60 €
- le solde, soit 1 153 602,37 € en totalité au compte de report à nouveau.

Origine

- Bénéfice de l'exercice	4 157 647,97 €
- Report à nouveau	9 409 994,37 €

Affectation

- Dividendes	3 004 045,60 €
- Report à nouveau	10 563 596,74 €

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,80 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 juillet 2011 et le détachement du coupon interviendra le 12 juillet 2011.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 755 057 actions composant le capital social au 11 mars 2011, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	a) Revenus éligibles à la réfaction		b) Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	2 481 962 €	-	-
2008	2 478 300 €	-	-
2009	1 952 600 €	-	-

LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4) :

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 44 410 € et l'impôt correspondant.

III – LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ (L 233-13) :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2010, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant	Capital	Droits de vote
Plus de 5%	Eric TABONE Eric BERTHAUD (+ High Invest) TOCQUEVILLE FINANCE Yves BOUGET	Laurent BURDIN (+ LBCO) Eric TABONE Eric BERTHAUD (+ High Invest) Yves BOUGET TOCQUEVILLE FINANCE
Plus de 10%	Yves BOUGET	Yves BOUGET Eric TABONE TOCQUEVILLE FINANCE
Plus de 15%		Yves BOUGET
Plus de 20%		Yves BOUGET
Plus de 25%		
Plus de 33,33%		
Plus de 50%		
Plus de 66,66%		
Plus de 90%		
Plus de 95%		

Au cours de l'exercice 2010, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été faites :

Seuils légaux :

* Tocqueville 10% du capital à la baisse Le 25 juin 2010

Seuils statutaires :

* Amundi 1% du capital à la hausse et 2% des droits de vote le 22 janvier 2010

* OTC AM 1% du capital à la hausse Le 3 février 2010

* Financière Tiepolo 1% du capital à la hausse Le 25 février 2010

* Alto Invest 3% des droits de vote à la baisse Le 23 mars 2010

* Amundi 2% du capital à la baisse Le 13 avril 2010

* Natixis Asset Management 1% du capital à la hausse Le 23 juillet 2010

* Natixis Asset Management 1% du capital à la baisse Le 24 sept.2010

* Amundi Asset Management 1% des droits de vote à la baisse Le 14 octobre 2010

* Amundi Asset Management 1% du capital à la baisse Le 12 novembre 2010

Répartition du capital le 11 mars 2011 (date du Conseil arrêtant les comptes 2010) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET *	538 344	14,34%	1 076 688	23,01%
Eric TABONE *	239 142	6,37%	478 284	10,22%
Annie LUDENA *	65 348	1,74%	130 696	2,79%
Dominique GARREAU *	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Nicolas RAZAFINJATO *	10	0,00%	10	0,00%
Olivier SCHUMACHER *	35 815	0,95%	35 815	0,77%
Joël SAVEUSE *	66	0,00%	66	0,00%
Titres autodétenus teneur de marché	4 116	0,11%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	0	0,00%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	88 589	2,36%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	173 429	4,62%	346 858	7,41%
Public au nominatif vote simple	130	0,00%	130	0,00%
Public	2 588 856	68,94%	2 588 856	55,33%
Total actions	3 755 057	100,00%	4 678 615	100,00%

Titres auto détenus

92 705

Droits de vote théoriques incluant l'autodétention :

4 771 320

* Membres du Conseil d'Administration. Il n'existe pas d'action de concert entre ces membres

Répartition du capital le 17 mars 2010 (date du Conseil arrêtant les comptes 2009) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET *	538 344	14,34%	1 076 688	22,80%
Eric TABONE *	239 142	6,37%	478 284	10,13%
Annie LUDENA *	65 348	1,74%	130 696	2,77%
Dominique GARREAU *	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Titres autodétenus teneur de marché	2 699	0,07%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	0	0,00%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	48 226	1,28%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	177 154	4,72%	354 308	7,50%
Public au nominatif vote simple	60	0,00%	60	0,00%
Public	2 662 815	70,91%	2 662 815	56,38%
Total actions	3 755 000	100%	4 724 063	100%

Titres auto détenus 50 925

Droits de vote théoriques incluant l'autodétention :

4 774 988

* Membres du Conseil d'Administration. Il n'existe pas d'action de concert entre ces membres

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.
- En cas de non respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement du seuil de 1% en capital ou en droits de vote, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée qui se tiendrait pendant un délai de deux suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote. En dehors de cette disposition, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est toutefois précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (voir sur ce point le chapitre III du document de référence).
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe ci-après (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe 2. A cet égard, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 4 juin 2010 aux termes de sa neuvième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil à utiliser les autorisations et délégations financières qui lui ont été consenties en période d'offre publique.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas à notre connaissance d'accords significatifs conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

Pacte d'actionnaire :

Néant

Les actions d'autocontrôle (L 233-13) :

Néant

Avis de détention et aliénation de participation croisée :

Néant

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :

La société a successivement utilisé deux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2010 :

Le programme autorisé par l'assemblée générale du 29 mai 2009 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 29 mai 2009.

Le programme autorisé par l'assemblée générale du 4 juin 2010 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 4 juin 2010.

Les caractéristiques essentielles du dernier programme sont :

- Part maximal dont le rachat est autorisé : 10% du capital soit 375 500 actions.
- Prix maximum d'achat : 60 euros par action
- Montant maximal du programme : 22 530 000 €

Objectifs :

- ◆ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- ◆ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- ◆ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- ◆ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ◆ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la sixième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2010.

Dans le cadre de ces programmes, la société a procédé entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, aux opérations suivantes :

En €	Stock initial	Achat	Ventes	Stock final
Actionnariat salarié	18 092			18 092
Animation du titre	2 223	94 408	92 750	3 881
Opérations de croissance externe	10 000	36 924		46 924
Annulation (Réduction de capital)	20 134			20 134
Total	50 449	131 332	92 750	89 031

Les achats et ventes liés à l'animation du titre ont été effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les actions acquises l'ont été au cours moyen de 15,22 € pour un montant total de 1 998 499 € hors frais de négociation.

Les actions cédées l'ont été au cours moyen de 14,99 € pour un montant total de 1 390 190 € hors frais de négociation.

Le montant global des frais de négociation relatifs à ces opérations s'est élevé à 1 194 €.

Il est précisé que les actions détenues sont affectées comme suit au 31 décembre 2010 :

- 18 092 actions pour l'actionnariat salarié, soit 0,48% du capital.
- 3 881 actions pour l'animation du titre via le contrat de liquidité AMAFI, soit 0,10% du capital.
- 46 924 actions affectées à d'éventuelles opérations de croissance externe, soit 1,25% du capital.
- 20 134 actions affectées à l'objectif d'annulation, soit 0,54% du capital.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 89 031 actions pour une valeur comptable de 976 444 € évaluée au cours d'achat et une valeur nominale de 44 515 €. Le nombre d'actions auto-détenues représente 2,37% du capital.

Il n'y a eu aucune réallocation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions :

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 4 juin 2010.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de conférer au conseil l'autorisation nécessaire, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2010 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 60 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 22 530 300 euros.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Délégations financières soumises à la prochaine Assemblée

1 .Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes expire le 28 juillet 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 20 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 28 juillet 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1 500 000 euros.

Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

2.2.1. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 500 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas

d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 814 000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

2.2.3 Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce d'autoriser le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourrait être inférieur, au choix du Conseil d'administration :

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 20 %,
- soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait de justifier au regard d'éléments à préciser.

2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

4. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 150 000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

5. Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

5.1 Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur au 1/3 du capital social existant au jour de la première attribution dans le respect des limites prévues par la loi.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourrait être inférieur au prix minimum édicté par les dispositions légales applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

5.2 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le Conseil d'Administration serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et

généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

6. Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au conseil en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le conseil, ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

- Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour les motifs suivants : donner la possibilité au conseil de disposer d'un outil supplémentaire en matière d'actionnariat salarié.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce : les dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

Il appartiendrait au conseil d'administration mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

- Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminées par le conseil et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions HF Company à un prix fixé par le conseil lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le conseil lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;

- Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action HF Company aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait constaté par le conseil d'administration décidant l'émission des bons.

- Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 1 877 500 euros.

A cet égard, le conseil aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

7. Mesures de défenses en période d'offre publique

7.1 Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

La délégation conférée au conseil par l'assemblée générale du 4 juin 2010 en vue d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique vient à échéance le 3 décembre 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler afin de permettre au conseil d'administration d'émettre de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF Company et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourrait être supérieur à 1 877 500 euros, étant précisé que ce plafond serait indépendant. Le plafond ainsi arrêté n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis serait égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Les bons de souscription d'actions deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre publique conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

7.2 Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société venaient à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir ainsi que celles que vous lui avez consentis lors de l'assemblée générale Mixte du 4 juin 2010 aux termes de la sixième résolution en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

IV – LES MANDATAIRES

Mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Yves BOUGET Président Directeur Général	Exercice 2010	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	261 333	268 418
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	261 333	268 418

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Eric TABONE Directeur Général Délégué	Exercice 2010	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	196 525	203 369
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	196 525	203 369

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Yves BOUGET Président Directeur Général	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	220 196	220 196	217 599	217 599
- rémunération variable	56 436	37 669	37 669	47 351
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature (1)	3 468	3 468	3 468	3 468
TOTAL	280 100	261 333	258 736	268 418

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Eric TABONE Directeur Général Délégué	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	155 676	155 676	152 838	152 838
- rémunération variable	56 436	37 669	37 669	47 351
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature (1)	3 180	3 180	3 180	3 180
TOTAL	215 292	196 525	193 687	203 369

(1) Il s'agit pour les exercices 2009 et 2010 exclusivement de véhicules de fonction.

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés courant 2010	Montants versés courant 2009
Annie LUDENA		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (1)	53 736	54 861
Dominique GARREAU		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (2)	171 903	176 083
Nicolas RAZAFINJATO		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (3)	143 292	144 645
Olivier SCHUMACHER		
Jetons de présence	3 000	2 250
Autres rémunérations	0	0
Joël SAVEUSE		
Jetons de présence	750	750
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	372 681	378 589

(1) Autres rémunérations dans le cadre d'une activité salariée sans partie variable.

(2) Contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques et LEA.

(3) Autres rémunérations dans le cadre d'une activité salariée, avec une partie variable assise sur des objectifs pallier d'EBE à atteindre. Les montants inclus s'élèvent à 15 000 € pour 2010 (au titre de 2009) et 17 000 € pour 2009 (au titre de 2008).

Tableau 4 : Contrats de travail, régimes supplémentaires, indemnités et avantages divers dont bénéficient les Dirigeants Mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves BOUGET Président Directeur Général Date de début de mandat : 09/05/1996 Date de fin de mandat : AGO 2011 (mandat en cours)		X	X			X		X
Eric TABONE Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 08/12/1998 Date de fin de mandat : néant (mandat en cours)		X	X			X		X

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Mandataire (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)	dont avantages en nature *	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
Yves BOUGET	261 333		3 468			
Eric TABONE	196 525		3 180			
Annie LUDENA		53 736				
Dominique GARREAU				17 404		154 499
Nicolas RAZAFINJATO				140 000	3 292	

* Véhicules de fonction

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est la suivante :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)					
Yves BOUGET	268 418		3 468			
Eric TABONE	203 369		3 180			
Annie LUDENA		54 861				
Dominique GARREAU						176 083
Nicolas RAZAFINJATO				144 645		

La rémunération de Monsieur BOUGET, PDG et de Monsieur Eric TABONE, Directeur Général Délégué inclut une part variable. Cette partie variable autorisée et fixée par le Conseil d'Administration et assise sur un % constant appliqué au résultat net consolidé avant amortissement des survaleurs et avant part des minoritaires.

Pour information, au titre de l'exercice 2010, la partie variable calculée ressort à 56 436 € pour chacune des personnes concernées et sera versée en 2011.

Il n'existe aucun régime de retraite spécifique lié à la qualité de mandataire. En 2010, Messieurs BOUGET et TABONE, Président Directeur Général et Directeur Général Délégué et Madame LUDENA, Chargée de mission bénéficient du régime de retraite par capitalisation en vigueur pour les cadres de la Holding HF COMPANYY.

Il n'a pas été attribué par la société HF COMPANYY à ses mandataires aucune action gratuite, ni stock-options (L 225-102-1).

Il n'existe pas de système de primes de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux :

Yves BOUGET :	
Président Directeur Général d'HF COMPANYY	Président du Conseil d'Administration de LOMIT
Administrateur de LOM	Président de CFI
Président de LEA	Gérant de la SARL AVIVOX

Eric TABONE :	
Administrateur et Directeur Général Délégué de HF COMPANYY	Administrateur délégué de LOMIT
Directeur Général de la SAS AVIDSEN	Gérant de la Société Privée à Responsabilité Limitée BENELOM
Directeur Général de la SAS C.F.I	Gérant d'EXTEL Italie et de Compagnie Franco Iberica
Représentant permanent de la SA HF COMPANYY, Présidente de la SAS ACBS	Gérant des SCI Saint-Eloi, BBT IMMO, SCI TOX, SCI St Augustin
Directeur de Linia POLSKA	Co-gérant du LAN

Annie LUDENA :	
Administrateur d'HF COMPANYY	Chargée de mission auprès de la Présidence HF COMPANYY

Dominique GARREAU :	
Administrateur d'HF COMPANYY	Administrateur de la SAS CEERAM
Gérant de la SARL LAN	Gérant de l'EURL Dominique Garreau Conseil

Olivier SCHUMACHER :	
Administrateur d'HF COMPANYY	Président de la SAS Butterfly
Directeur Général Mont-Blanc Alpen Stock	Directeur Général Grandes Jorasses Holding
Gérant de Chaptal & Co	Gérant de SCI des Crocodiles
Gérant de SCI des Coccinelles	Gérant de SARL La Compagnie de l'an 1

Joël SAVEUSE :	
Administrateur d'HF COMPANYY	Directeur Général de REAL
Gérant SARL Le Clos Fleuri	Membre du Directoire du Groupe METRO GMBH

Nicolas RAZAFINJATO :

Administrateur d'HF COMPANY	Président de la SAS METRONIC
Président de la SAS OMENEX	

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de Madame Annie Ludena ainsi que de Messieurs Yves Bouget, Eric Tabone, Jean Razafinjato, Olivier Schumacher, Dominique Garreau expire à l'issue de la présente assemblée. Nous vous suggérons de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Jetons de présence :

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a fixé à 30 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il a été versé suite au Conseil d'Administration du 11 mars 2011, au titre de l'exercice 2010, aux administrateurs indépendants 750 € par présence aux conseils d'administration et par administrateur, soit au global la somme de 3 750 €.

V – LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Renouvellement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant :**

Lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008, il a été procédé au renouvellement aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire le cabinet AC Audit Conseil pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il a été procédé également au renouvellement aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur François BIDARD pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009, il a été procédé au renouvellement aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire le cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009, il a été procédé à la nomination de la Société BEAS, représentée par Monsieur Alain PONS, sise 7-9 Villa Houssay à 92524 Neuilly sur Seine Cedex, en remplacement de Monsieur Olivier ROZES dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de cette assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

VI– LES SALARIES

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102) : à la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

VII– LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Nos commissaires aux comptes les présentent et donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

VIII - MODIFICATIONS STATUTAIRES :

Il vous est proposé de mettre en harmonie certaines dispositions statutaires compte tenu de récentes réformes législatives et réglementaires :

▪ **Concernant les actions d'administrateur :**

Il est rappelé que la loi du 4 août 2008 a supprimé l'obligation légale pour les administrateurs d'être actionnaire, étant précisé que les statuts peuvent imposer que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre d'actions de la société, qu'ils déterminent conformément aux dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

En conséquence, il vous est proposé, conformément aux dispositions susmentionnées de supprimer au quatrième alinéa de l'article 18 des statuts la référence à l'obligation légale désormais abrogée.

▪ **Concernant les Assemblée Générales :**

Le décret du 23 juin 2010 a modifié les modalités de convocation des Assemblées Générales et a notamment porté de 6 à 10 jours le délai de seconde convocation mentionné à l'article R. 225-69 du Code de commerce.

Par ailleurs, l'ordonnance du 9 décembre 2010 a introduit à l'article L. 225-105 du Code de commerce, la faculté pour les actionnaires de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'Assemblée dans des conditions identiques à celles requises pour l'inscription de projets de résolutions.

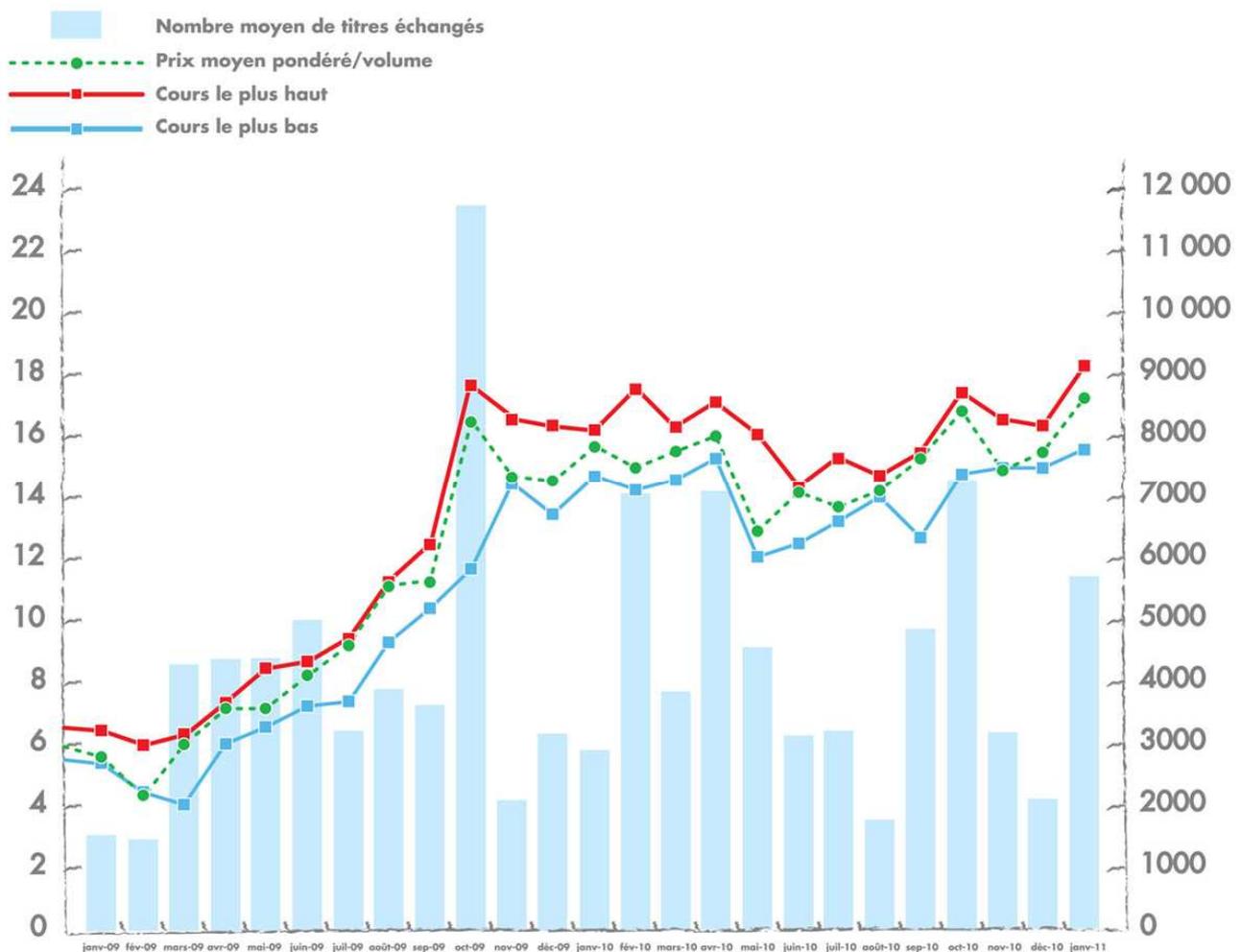
Cette ordonnance a également modifié les dispositions de l'article L.225-106 de Code de commerce en vue de permettre aux actionnaires de se faire représenter en Assemblée par toute personne physique ou morale de leur choix.

Enfin, concernant les modalités de réponse aux questions écrites, l'ordonnance du 9 décembre 2010 précitée a modifié l'article L. 225-108 du Code de commerce en vue de préciser que la réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

En conséquence, il vous est proposé de modifier respectivement les articles 33, 34, 35 et 45 des statuts afin de tenir compte de ces évolutions réglementaires.

IX - L'ACTION HF COMPANY EN BOURSE

Mois	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre moyen de titres échangés	Prix moyen pondéré/volume
janv-07	26.25	22.80	13 746	23.40
févr-07	25.80	21.11	8 941	22.10
mars-07	23.71	20.82	3 469	21.20
avr-07	23.78	21.20	7 989	22.10
mai-07	22.80	21.40	7 327	21.60
juin-07	22.18	21.00	12 849	21.70
juil-07	22.59	18.20	12 133	18.40
août-07	19.13	15.92	11 058	17.90
sept-07	20.00	17.60	11 459	19.50
oct-07	21.50	18.50	7 392	21.00
nov-07	21.38	17.55	3 008	18.70
déc-07	20.51	18.25	5 377	19.50
janv-08	19.93	12.11	8 845	13.20
févr-08	15.50	12.20	7 145	15.20
mars-08	15.40	13.91	5 619	15.30
avr-08	15.25	13.66	6 048	13.80
mai-08	16.10	13.64	5 919	16.10
juin-08	16.10	13.97	2 781	14.10
juil-08	14.12	11.70	1 686	11.80
août-08	12.09	9.50	1 916	10.00
sept-08	11.50	9.54	1 453	9.80
oct-08	11.14	8.00	5 174	8.00
nov-08	8.20	6.11	1 720	6.70
déc-08	6.79	5.70	3 535	6.00
janv-09	6.62	5.34	1 600	5.60
févr-09	6.00	4.31	1 502	4.30
mars-09	6.30	4.01	4 363	6.00
avr-09	7.47	6.00	4 447	7.20
mai-09	8.36	6.72	4 456	7.20
juin-09	8.88	7.23	5 087	8.30
juil-09	9.30	7.35	3 345	9.10
août-09	11.21	9.15	3 968	11.10
sept-09	12.49	10.30	3 638	11.30
oct-09	17.95	11.96	11 741	16.70
nov-09	16.70	14.45	2 135	14.90
déc-09	16.36	13.51	3 407	14.80
janv-10	16.05	14.94	2 908	15.80
févr-10	17.69	14.36	7 081	15.00
mars-10	16.1	14.81	3 940	15.5
avr-10	17.04	15.35	7 079	16
mai-10	16	12.05	4 539	12.95
juin-10	14.35	12.51	3 164	14.24
juil-10	15.29	13.2	3 253	14
août-10	13.83	13.01	1 796	13.23
sept-10	15.49	12.8	4 895	15.28
oct-10	16.44	14.92	7 583	15.98
nov-10	16.27	15.09	3 198	15.09
dec 10	16.2	15	2 125	15.5
janv-11	18.25	15.45	5 733	17.3
fév-11	18.35	17.11	7 641	17.65



Conclusion :

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur Rapport sur les comptes annuels.

Votre Conseil d'Administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration.

ANNEXE I : TABLEAU DE RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

HF COMPANY	2010	2009	2008	2007	2006
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	N (en €)	N-1 (en €)	N-2 (en €)	N-3 (en €)	N-4 (en €)
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 877 512	1 877 500	1 877 500	2 068 302	2 068 302
Nombre d'actions ordinaires (division par 4 du nominal le 28/01/2005)	3 755 024	3 755 000	3 755 000	4 136 604	4 136 604
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	449 412	449 436	449 436	449 436	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droit souscription	449 412	449 436	449 436	449 436	0
II) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 339 080	4 999 032	5 043 899	4 561 519	4 250 977
Résultat avant impôts, participations et dotations	5 673 825	5 838 448	4 471 078	8 082 122	3 092 132
Impôt sur les bénéfices	751 769	559 699	378 414	663 238	77 108
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	4 157 648	1 831 172	3 974 886	7 010 605	2 975 072
Résultat distribué	3 004 046	1 952 600	2 478 300	2 481 962	1 861 472
III) Résultat par action					
Résultat après impôts et participation mais avant dotations	1,31	1,41	1,09	1,79	0,73
Résultat après impôts, participation et dotations	1,11	0,49	1,06	1,69	0,72
Dividende distribué par actions	0,80	0,52	0,66	0,60	0,45
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés sur l'exercice (nombre de personnes)	20	21	17	16	15
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 271 735	1 199 822	1 357 703	1 035 921	924 108
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	512 625	476 071	546 608	442 624	384 417

ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

Nature de la délégation et/ou de l'autorisation	Date de l'AG	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2010	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation en vue d'émettre des BSA ou BSAANE réservés à une catégorie de personne	04/06/2010	03/12/2011	1 877 500 €			1 877 500 €
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	04/06/2010	03/08/2012	150 000 €	-	-	150 000 €
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement en période d'OP	04/06/2010	03/12/2011	1 877 500 €	-	-	1 877 500 €
Délégation pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	29/05/2009	28/07/2011	20 000 000 €	-	-	20 000 000 €
Délégation pour augmenter le capital avec maintien du DPS	29/05/2009	28/07/2011	1 500 000 €* 1 500 000 €*	-	-	1 500 000 €* 1 500 000 €*
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public et par placement privé	29/05/2009	28/07/2011	1 500 000 €* (et limité à 20% du capital par an en matière de placement privé)	-	-	1 500 000 €* (et limité à 20% du capital par an en matière de placement privé)
Délégation pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	29/05/2009	28/07/2011	10% du capital	-	-	10% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	06/06/2008	05/08/2011	1/3 du capital	-	-	1/3 du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	06/06/2008	05/08/2011	5% du capital	-	-	5% du capital

* Le plafond de ces deux délégations est commun

Plafond des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 50.000.000 € (Plafond commun)

ANNEXE III : TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nom et Prénom	SCHUMACHER Olivier					
Qualité	Administrateur					
Identité et Qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-	-	-	-	-	-
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Date de l'opération	07/05/2010	14/05/2010	17/05/2010	18/05/2010	19/05/2010	21/05/2010
Nombre total d'instruments financiers acquis	6 786	55	4 945	500	166	500
Prix moyen pondéré	13,47 €	14,01 €	14,01 €	13,85 €	13,55 €	12,26 €
Montant total des acquisitions	91 376,80 €	770,45 €	69 279,45 €	6 925,00 €	2 249,30 €	6 130,00 €

Nom et Prénom	SCHUMACHER Olivier					RAZAFINJATO Nicolas
Qualité	Administrateur					Administrateur
Identité et Qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-	-	-	-	-	-
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Date de l'opération	25/05/2010	26/05/2010	27/05/2010	28/05/2010	22/11/2010	12/01/2011
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 416	1 000	500	1 000	5 385	10
Prix moyen pondéré	12,50 €	12,70 €	12,89 €	13,29 €	16,14 €	17,29 €
Montant total des acquisitions	17 706,80 €	12 700,00 €	6 445,00 €	13 290,00 €	86 913,90 €	172,90 €



Comptes consolidés

I – BILAN

ACTIF en K€		Comptes IFRS au 31/12/2010			Comptes IFRS au 31/12/2009
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	53 731	13 811	39 920	39 694
Immobilisations corporelles (1)	2	14 590	9 725	4 865	5 101
Autres actifs financiers	3	1 145	444	701	567
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		69 466	23 980	45 486	45 362
Stocks	4	29 140	1 946	27 194	22 708
Clients et comptes rattachés	5	43 500	1 287	42 213	36 945
Autres créances et comptes de régularisation	6	5 417	429	4 988	4 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	32 640	70	32 570	33 558
Instruments financiers	13	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS		110 697	3 732	106 964	97 818
TOTAL GENERAL ACTIF		180 162	27 712	152 450	143 181
(1) crédit bail et construction immobilières		2 730	732	1 998	2 073

PASSIF en K€		Comptes IFRS au 31/12/2010	Comptes IFRS au 31/12/2009
Capitaux propres	Notes	72 804	69 329
Capitaux propres - part du groupe		72 075	68 553
. Capital émis	8	1 878	1 878
. Prime d'émission		39 372	39 371
. Réserves		25 854	24 123
. Résultat		6 271	4 176
. Impacts retraitements IFRS sur capitaux propres (en solde)		-1 299	-995
Intérêts minoritaires		729	776
. Résultat		-3	10
. Réserves		732	766
Passif non courant		24 165	25 866
. Emprunts portant intérêts (1)	9	20 060	21 668
. Emprunts obligataires		19 532	19 322
. Emprunts auprès des établissements de crédit		171	1 831
. Autres dettes financières		0	0
. Dettes financières crédit bail		245	400
. Total ICNE		112	114
. Impôts différés	10	3 168	2 682
. Provisions	11	494	1 053
. Provisions sur IFC		176	163
. Provisions sur risques et charges		318	889
. Subvention à réintégrer (2)	12	444	463
Passif courant		55 481	47 986
. Emprunts court terme (3) et (4)	7 & 9	16 164	14 708
. Provisions sur garanties clients	11	364	325
. Fournisseurs et comptes rattachés	12	23 248	19 369
. Autres dettes d'exploitation	12	14 403	12 574
. Instruments Financiers	13	1 302	1 010
TOTAL GENERAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		152 450	143 181
(1) dont emprunt crédit bail		245	400
(2) dont subventions crédit bail immobilier		440	457
(3) dont concours bancaires courants		15 769	14 164
(4) dont effets escomptés non échus		395	544

II – ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En K€	Notes	Comptes IFRS au 31/12/2010	Comptes IFRS au 31/12/2009
Chiffre d'affaires		146 170	138 564
Achats		-99 344	-88 716
Variation de stocks		4 486	-357
Charges externes		-19 872	-19 472
Charges de personnel		-17 762	-18 029
Impôts et taxes		-1 236	-1 218
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation		-2 529	-2 754
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		170	-342
Autres produits et charges courants		-86	146
Résultat opérationnel courant	14	9 997	7 822
Dotations nettes non courantes	15	465	88
Autres produits et charges non courants	15	-649	-754
Résultat opérationnel	15	9 813	7 156
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		912	746
Coût de l'endettement financier brut		-1 098	-1 302
Coût de l'endettement financier net	16	-186	-556
Autres produits et charges financières	16	17	17
Charge d'impôt	17	-3 376	-2 432
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			0
Résultat net avant impôt des activités abandonnées			0
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			0
Résultat net de la période		6 268	4 185
Dont part du groupe		6 271	4 175
Dont Intérêts minoritaires		-3	10
Nombre d'actions (*)		3 755 024	3 755 000
Résultat par action (en €) :			
* Résultat de base par action		1,67	1,11
* Résultat dilué par action		1,67	1,11
Résultat par action des activités poursuivies (en €) :			
* Résultat par action		1,67	1,11
* Résultat par action dilué		1,67	1,11

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Comptes IFRS au 31/12/2010	Comptes IFRS au 31/12/2009
Résultat net de la période	6 268	4 185
Ecart de conversion des filiales étrangères	24	-83
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-297	350
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		
Réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés en capitaux propres	26	-116
Impôt sur les autres éléments du résultat global	82	-50
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt	-165	101
Résultat global total	6 103	4 286
Dont part du Groupe	6 106	4 276
Dont intérêts minoritaires	-3	10

III – TABLEAU DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En K€	Comptes IFRS 31/12/10	Comptes IFRS 31/12/09
Résultat net consolidé	6 268	4 185
Variations nettes aux provisions et amortissements	2 116	2 854
Neutralisation des effets de la garantie de passif	0	0
Effet IFRS sans conséquence de cash (stock options et juste valeur)	208	109
Quote-part subventions investissement & produits constatés d'avance	-17	-17
Cession produits	-43	-6
Cession charges	366	273
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	8 897	7 398
Coût de l'endettement financier net	186	557
Charge d'impôt	3 376	2 432
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	12 459	10 387
Stocks	-4 794	508
Clients	-3 715	-253
Fournisseurs	3 765	-680
Autres	626	2 411
Variation BFR lié à l'activité	-4 118	1 986
Impôt versé	-2 886	-2 112
FLUX NET DE TRESORERIE LIE PAR L'ACTIVITE	5 454	10 261
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 854	-2 140
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	6
Décaissements liés aux acquisitions financières	-118	-8
Décaissements liés aux rachats d'actions	-575	-15
Encaissements liés aux cessions financières	0	0
Incidence variation de périmètre	0	0
Dividendes reçus	0	0
Subventions d'investissement reçues	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-3 504	-2 157
Dividendes versés :		
- aux actionnaires d'HF	-1 926	-2 444
- aux minoritaires des sociétés intégrées	-25	-15
Remboursement d'emprunt	-1 819	-2 883
Nouveaux emprunts	0	0
Augmentation de capital part des minoritaires	1	0
Autres flux liés aux opérations de financement (cession des BSAAR)	0	0
Coût de l'endettement financier net	-186	-557
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-3 955	-5 899
Variation BFR hors exploitation	-476	149
Incidences des variations des cours des devises	23	-82
VARIATION DE LA TRESORERIE	-2 458	2 272
Trésorerie d'ouverture	18 935	16 663
Trésorerie de clôture	16 477	18 935
VARIATION DE LA TRESORERIE	-2 458	2 272

IV – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres 2010 :

En K€	Part du groupe							Total des capitaux propres
	Capital	Primes et réserve légale	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part du groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	
Capitaux propres clôture 31-12-2008	1 878	39 578	-375	26 725	-1 233	66 573	930	67 503
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31-12-2008 corrigée	1 878	39 578	-375	26 725	-1 233	66 573	930	67 503
Opérations sur le capital						0		0
Paiements fondés sur des actions				10		10		10
Opérations sur titres auto-détenus			-15			-15		-15
Dividendes				-2 478		-2 478	-15	-2 493
Autres				19		19	-1	18
Variation de périmètre				118		118	-147	-29
Résultat net de l'exercice				4 176		4 176	10	4 185
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					350	350		350
Ecart de conversion des filiales étrangères					-83	-83		-83
Autres					-116	-116		-116
Résultats enregistrés directement en capitaux propres				0	150	150	0	150
Résultat net global de l'exercice				4 176	150	4 326	10	4 336
Capitaux propres clôture 31-12-2009	1 878	39 578	-390	28 570	-1 083	68 553	776	69 329
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31-12-2009 corrigée	1 878	39 578	-390	28 570	-1 083	68 553	776	69 329
Opérations sur le capital						0		0
Paiements fondés sur des actions				3		3		3
Opérations sur titres auto-détenus			-608			-608		-608
Dividendes				-1 953		-1 953	-25	-1 978
Autres				52		52		52
Variation de périmètre				3		3	-18	-15
Résultat net de l'exercice				6 271		6 271	-3	6 268
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					-297	-297		-297
Ecart de conversion des filiales étrangères					24	24	-1	23
Autres					26	26		26
Résultats enregistrés directement en capitaux propres				0	-247	-247	-1	-248
Résultat net global de l'exercice				6 271	-247	6 023	-4	6 020
Capitaux propres clôture 31-12-2010	1 878	39 578	-998	32 946	-1 330	72 074	729	72 803
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31-12-2010 corrigée	1 878	39 578	-998	32 946	-1 330	72 074	729	72 803

V – ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.1 - Présentation générale des comptes annuels

5.1.1 Identification du groupe

La Société HF COMPANY est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé dans la zone du Node Park Touraine à TAUXIGNY (37310). Avec ses filiales, dont la liste est jointe au paragraphe suivant (5.2.2), elles forment le Groupe HF Company.

La Société HF COMPANY a été créée le 15 mai 1996 pour une durée de 100 ans ; est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 405 250 119 00030 et son code NAF est le 6420Z. Son capital social est de 3 755 024 actions de valeur nominale 0,5 € soit un capital émis et libéré de 1 877 512 €

La société a pour objet :

- la création ou la prise de participation majoritaire ou non dans toute entreprises industrielles, commerciales ou civiles, quel qu'en soit l'objet ou la forme,
- l'animation de la politique du Groupe et le contrôle des entreprises placées sous sa dépendance,
- la fourniture de tous services et de toutes prestations à ces entreprises dans les domaines technique, financier, administratifs, juridique, immobilier, comptable, etc...
- l'achat, la vente, la transformation, la fabrication et la location de tous matériels,
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

HF Company est un Groupe positionné comme un acteur majeur sur le marché de l'Univers TV (notamment TNT), de la technologie CPL et de la Confortique. A travers le métier du Haut Débit, le Groupe est également leader mondial des Splitters. HF COMPANY est labellisé entreprise innovante par OSEO ANVAR (N°A0912002F).

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2011.

5.1.2 Présentation des documents financiers

Au 31 décembre 2010 les comptes consolidés du Groupe HF COMPANY sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union européenne (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002).

Les documents financiers sont établis comparativement au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

La monnaie de présentation est l'euro. Les montants sont arrondis au millier d'euro dans les états financiers présentés.

5.2 - Evénements marquants de l'exercice 2010

5.2.1 Evénements marquants

Suivi de la garantie de passif évoquée en événements marquants de l'exercice 2006 :

Suite à l'assignation en date de février 2007 par un des garants, HF COMPANY a été condamné en premier jugement le 24 avril 2009 avec exécution provisoire à restituer la somme globale de 486 468 € avec intérêts aux taux légal depuis juin 2006. HF COMPANY a fait appel et l'affaire a été plaidée le 16 septembre 2010. La décision rendue le 14 octobre 2010 par arrêt de la cour d'appel d'Orléans a débouté le garant de toutes ses demandes. La partie adverse n'a pas initié un pourvoi devant la cour de cassation à l'encontre de l'arrêt de la cour d'appel, en conséquence, le litige est clos.

5.2.2 Evolution du périmètre

Au cours de l'exercice 2010, les variations de périmètre suivantes sont à noter :

- La fusion-absorption par transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société IMA SAS par la société OMENEX SAS en date du 1er juin 2010.
- La mise en liquidation de la société THESYS SARL au 30 septembre 2010.

Informations sur la variation de périmètre :

Entreprises	Méthode exercice	
Entreprises entrant dans le périmètre		
Aucune		
Entreprises sortant du périmètre		
IMA SAS	IG	Fusion-absorption au 01/06/2010
THESYS SARL	IG	Mise en liquidation au 30/09/2010
Entreprise changeant de méthode de consolidation		
Aucune		

IG : intégration globale

NC : non consolidée

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 :

Société mère	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social
HF COMPANY	SA	405 250 119	Node Park Touraine - 37 310 Tauxigny	1 877 512 €

Sociétés en intégration globale					
Sociétés	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social	% de contrôle
METRONIC	SAS	382295780	Node Park Touraine BP1 - 37 310 TAUXIGNY	162 500 €	100%
KAORKA	SAS	773 500 368	La Caillaudière - 37 320 ESVRES	1 455 000 €	100%
AVIDSEN	SAS	420 462 533	Node Park Touraine - 37 310 TAUXIGNY	88 000 €	95%
THESYS	SARL	439508078	Node Park Touraine 37 310 TAUXIGNY	8 000 €	100%
OMENEX	SAS	312612732	32 Rue Augustin Fresnel 37 170 CHAMBRAY LES TOURS	144 000 €	100%
IMA	SAS	412161523	32 Rue Augustin Fresnel 37 170 CHAMBRAY LES TOURS	368 000 €	100%
Laboratoire Européen ADSL	SAS	428781462	2 Place des Vosges Immeuble Lafayette 92 051 PARIS LA DEFENSE CEDEX	807 289 €	100%
FOCH (Sous Groupe)	SC		4 allée André Citroën - 37 320 ESVRES	1 524 €	100%
CFI	SAS	384024899	Z.I de Fétan- BP321 01603 TREVOUX CEDEX	1 000 000 €	100%
ACBS	SAS	443095310	ZA La Bastide Blanche – Bat E3 13 127 VITROLLES	38 250 €	95%
LINEAS OMENEX METRONIC (LOM)	SL	B 61357372	Poligono Industrial La Borda C/ Mas d'en Pujades, nave 3 E 08140 CALDES DE MONTBUI - ESPAGNE	150 250 €	85,40%
AVIDSEN Electronica	SAU		Poligono Industrial La Borda Calle Joseph Bonastre S/N 08140 CALDES DE MONTBUI - ESPAGNE	60 120 €	85,40%
EXTEL ITALIA	SRL	2774790121	Via dei campazzi 31 21 040 GERENZANI ITALIE	10 000 €	100%
METRONIC Italia	SRL		Via Francesco Petrarca, 4 20123 MILAN – ITALIE	75 000 €	93%
AVIDSEN Italia	SRL		Via Vincenzo Gioberti, 8 20123 MILAN – ITALIE	100 000 €	90%

Sociétés en intégration globale (suite)					
Sociétés	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social	% de contrôle
BNELOM	SPRL	RC 72,087	rue du Tige 13 bte 23 B-4040 HERSTAL- BELGIQUE	110 000 €	100%
LINIA POLSKA	SPZOO		Ul.Zernicka 296 54-510 WROCLAW - POLOGNE	2 407 500 PLN	98%
LEA Technology	Ltd		1822 Room, building A Shenzhen International Chamber of Commerce Fuhua 1 road, Futian District SHENZHEN, PRC 518048 - CHINA	4 987 393CNY	100%
LEA ASIA	Ltd		Unit 01, 21/F - Tower One Lippo centre - 89 Quennsway - Hong Kong	117 000 HK\$	100%
METRONIC Ltd UK		5996729	Park House, 15-23 Greenhill Crescent WATFORD, Hertfordshire, WD18 8PH, UK	40 000 GBP	100%
COMPAGNIE FRANCO IBERICA	SRL		POLIGONO INDUSTRIAL LA PEDROSA NAVE N° 12 - 08783 MASQUEFA	20 000 €	100%
LAN	SARL	492 796 362	Node Park Touraine - 37310 TAUXIGNY	894 360 €	100%
BNELOM Sarl	sàrl	B 131844	61, rue de Strassen 8094 BERTRANGE LUXEMBOURG	650 000 €	100%
LEA NETWORK (ex LEA US)	LLC		1712 S.Wolf Road Wheeling,ILLINOIS 60090	0\$	100%
AVIVOX	SARL	508 029 428	Node Park Touraine - 37 310 TAUXIGNY	107 000 €	25%

Quand la forme juridique d'une société filiale détenue à 100% nécessite la détention par un mandataire d'au moins une action, les actions détenues par ce mandataire sont comptées avec celles du groupe pour la détermination des pourcentages de détention.

Les sociétés non consolidées en 2010 sont les suivantes :

Société	Numéro	Siège	Capital	% contrôle	Raisons d'exclusion
M2G	418 215 703	ZI Conneuil - Rue G.Monges 37270 Montlouis sur Loire	57 321 €	33%	en liquidation judiciaire amiable
Medilom	102 047	P.A OUKACHA Casablanca - MAROC	100 000 DH	92%	en dissolution
HF Company Asia Ltd	BR- 30660761	Room 1213, 12/F Citic tower 1 tim mei av, Hong-Kong	100 HKD	100%	en dissolution
LOAM Company Taiwan	BR- 7087 8799	IF N° 7 lane 26 Chien Kong Street	1 000 000 NTD	90%	en dissolution
HELLOM		Via Gemelou ed Efessou; 63 18450 NIKAI (ATENE) - GRECIA	18 000 €	100%	Nouvellement créée Sans activité

5.3 - Principes comptables et méthodes d'évaluations en norme IFRS

5.3.1. Principes généraux

Conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes.

Ces conventions s'inscrivent dans le contexte d'application du référentiel IFRS décrit par ailleurs. Les charges et les produits du compte de résultat au 31 décembre 2010 enregistrent le résultat de l'activité des 12 mois de l'exercice pour l'ensemble des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs exercices comptables au 31 décembre.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées du groupe et les profits en résultant ont été éliminés.

Les comptes consolidés ont été établis selon les principes de consolidation du groupe HF COMPANY qui sont détaillés au fur et à mesure des postes.

Conformité aux normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du groupe HF COMPANY sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB au 31 décembre 2008 et dont le règlement d'adoption est paru au journal Officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

Base de préparation des états financiers :

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Le Groupe HF COMPANY estime que l'adoption de ces normes et interprétations au cours des périodes futures ne devrait pas avoir d'impact financier significatif sur les comptes consolidés.

Contribution Economique Territoriale

La Loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la Taxe Professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui comprend des nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelles ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles. Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la C.V.A.E. comme à la C.F.E. un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

5.3.2. Principes de consolidation du groupe

Les sociétés dans lesquelles le groupe HF COMPANY exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif et présentant une importance significative sont intégrées globalement. Il n'existe pas au 31 décembre 2010 de société consolidée selon une autre méthode.

Il n'y a pas de restrictions connues sur les transferts de dividendes entre les sociétés du Groupe HF COMPANY.

5.3.3. Regroupement d'entreprises

IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises » et la version amendée de IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » : cette norme révisée et cet amendement de norme, d'application prospective, concernent les regroupements d'entreprises et les variations de pourcentage d'intérêts réalisés à partir du 1^{er} janvier 2010. Un regroupement d'entreprise est le fait de regrouper des entités distinctes ou des activités au sein d'une seule entité présentant des états financiers.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût d'acquisition en comptabilisant, à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). Les écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constituent l'écart d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, conformément à IFRS 3 Révisée. Ils font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent une dépréciation éventuelle. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Pour les modalités de calcul, voir « Note 3 paragraphe 5 Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition ».

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du goodwill s'ils sont identifiables, c'est à dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le délai d'ajustement des actifs et passifs comptabilisés de manière provisoire est de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

5.3.4. Conversion des comptabilités en monnaies étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés. Les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice. L'écart généré est enregistré en réserve de conversion.

5.3.5. Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition

Suite au passage aux normes IFRS, l'évaluation des actifs incorporels est la suivante :

- les écarts d'acquisitions ne sont plus amortis,
- les écarts d'acquisitions sont retenus dans les comptes du groupe pour leur valeur nette au 1^{er} janvier 2004,
- réalisation de test semestriel de dépréciation (impairment test) mis en place depuis l'exercice 2003.

Unités Génératrices de Trésorerie

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité (le critère de ventilation initial retenu est le CA 2003 pour les écarts d'acquisition tels qu'ils existaient au 1^{er} janvier 2004, puis la composition du CA à l'entrée pour les nouveaux écarts d'acquisition) avait conduit à définir les UGT suivantes :

- Réception TV
- Périphériques Multimédia
- Confortique
- Réseaux haut débit

L'UGT « téléphonie mobile » étant dépréciée à 100%, elle n'était plus significative au regard du Groupe HF COMPANY et avait été intégrée à l'UGT « Périphériques Multimédia », en conformité avec le plan marketing utilisé par la Direction Générale d'HF COMPANY dans ses analyses stratégiques.

L'UGT « divers industrie » non significative et en fait support à l'activité « Réception TV », a été intégrée à l'UGT « Réception TV » pour rester en cohérence avec les règles de suivi de l'activité du groupe par la Direction Générale de HF COMPANY.

L'intégration de LEA avait engendré l'ajout de l'UGT « Réseaux haut débit » aux UGT déjà existantes.

Depuis le deuxième semestre 2009, devant la montée en puissance de l'activité CPL, le Groupe a décidé de refondre son approche métiers afin de faire du CPL un métier à part entière. La segmentation métiers se décompose désormais de la manière suivante :

- Confortique : inchangée ;
- Univers TV : regroupement des deux métiers Réception TV et Multimédia qui évoluent dans le même univers, à l'exclusion de la part CPL héritée de l'activité LEA pour sa commercialisation dans les enseignes de Grande Distribution ;
- Réseaux Haut Débit : inchangé sur la partie « Réseaux Haut Débit » mais à l'exclusion de l'activité CPL réalisée en BtoB, essentiellement par LEA ;
- CPL : regroupement de l'activité CPL auparavant incluse en Haut Débit et Multimédia.

Devant l'impossibilité d'évaluer la part initiale de l'écart d'acquisition LEA correspondant à la technologie CPL alors à l'état de R&D, les UGT retenues sont désormais au nombre de 3 :

- UGT Univers TV : Regroupement des précédentes UGT Réception TV et Périphériques Multimédia ;

- UGT Confortique : inchangé ;
- UGT Haut débit / CPL : Regroupement des métiers Réseaux haut débit et CPL.

Indices de perte de valeur

Les indices de pertes de valeur sont identiques pour l'ensemble des métiers :

- Baisse de 20 % du Chiffre d'Affaires à périmètre constant
- Baisse de 30 % de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) à périmètre constant

Dès l'apparition d'un de ces 2 indices, et au minimum à fréquence semestrielle, l'impairment test est mis en place.

L'impairment test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT avec sa valeur recouvrable.

Méthodes de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des UGT est approchée en deux temps :

- Approche de la juste valeur par un multiple de l'EBE
- Si nécessaire approche de la valeur d'utilité par les flux futurs de trésorerie actualisés (DCF)

1) Valeur fondée sur un multiple de l'EBE

Ce principe de calcul apparaît comme la meilleure méthode d'évaluation de la juste valeur et permet d'approcher au mieux la valeur de réalisation en cas de mise en vente, à défaut d'une proposition financière formalisée de rachat de l'actif concerné.

A ce titre c'est aussi la première méthode utilisée par le Groupe dans le cadre d'évaluation de sociétés lors de l'étude d'opérations de croissance externe.

Les critères de mesure utilisés pour déterminer la juste valeur sont les suivants :

- Le goodwill net d'une UGT doit être inférieur à 5 fois l'EBE de l'UGT pour l'exercice réalisé
- Le goodwill net d'une UGT doit être inférieur à 5 fois l'EBE prévisionnel de l'UGT pour l'exercice N+1

La mesure de cinq fois l'EBE correspond à la juste valeur en ligne avec les critères d'évaluation d'entreprise utilisés par le Groupe. Dans le cas de l'UGT « réseaux haut débit / CPL » liée directement à l'acquisition de LEA et compte tenu d'une évaluation de cette société sur la base d'un multiple de l'EBE compris entre 5 et 7 (cf document E 2.4.2.2), le critère de juste valeur se fera sur l'EBE multiplié par 6. L'EBE retenu est l'EBE retraité des dépenses de Recherche et Développement activées pour rester en phase avec l'évaluation initiale de la valeur de LEA.

Pour l'évaluation semestrielle, l'extrapolation du résultat du second semestre est fondée sur une analyse objective du potentiel d'activité connu au moment de l'arrêté.

- Si les deux critères convergent positivement, on considère le résultat du test comme satisfaisant avec une valeur recouvrable supérieure à la valeur nette comptable.
- Si les deux critères ne convergent pas lors d'un arrêté (semestriel ou annuel), à l'arrêté suivant on ne retient plus que le critère de l'EBE réalisé pour effectuer le test.
- Si les deux critères convergent négativement (goodwill net supérieur au multiple d'EBE réalisé et prévisionnel), on procède immédiatement à la mise en place du tableau des cash flows actualisés (DCF).

2) Valeur fondée sur la méthode DCF

La mise en place d'un calcul de la valeur d'utilité basé sur l'actualisation des cash flows de l'UGT pourrait s'avérer nécessaire en cas d'indice d'une dépréciation significative de l'écart d'acquisition d'une UGT fondée sur la juste valeur afin d'affiner la provision.

Au cas où cette mise en place s'avèrerait nécessaire, le tableau des cash flows actualisés doit être disponible dès l'arrêté où a été constaté un risque de perte de valeur en fonction du test fondé sur la juste valeur.

Ce tableau de cash flow prévisionnel sur 5 ans doit être monté sur des éléments objectifs et approuvé par la Direction Générale du Groupe.

A partir du moment où ce calcul est mis en place, il est suivi annuellement en remplaçant au fur et à mesure les hypothèses du business plan initial par le réalisé de l'année et le budget de l'année suivante.

5.3.6. IAS 38 : Immobilisations incorporelles – frais de développement

a. Les frais de développement

Dans les comptes sociaux, les frais de développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice où ils sont engagés. En consolidation, une partie de ces frais sont immobilisés selon les règles de l'IAS 38.

L'IAS 38 rend obligatoire l'immobilisation des frais de développement dès lors que certaines conditions sont remplies simultanément :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne ;

Le montant des frais de développement immobilisés selon les normes IFRS ne prennent en compte que les coûts directement attribuables à la production de l'actif ; les frais administratifs et les coûts indirects sont comptabilisés en charges.

L'amortissement des frais de développement est calculé de manière linéaire au taux de 20% à partir de la date de première commercialisation de l'actif créé (ou de sa première utilisation à des fins commerciales ou de production) sauf information indiquant une durée de vie sensiblement différente.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont intégralement pris en charge pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les fonds de commerce des filiales sont en principe éliminés en consolidation comme non valeur.

Les concessions, brevets et licences correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques.

Les durées et le mode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont les suivants :

Logiciels	1 an à 3 ans
-----------	--------------

5.3.7. Immobilisations corporelles : méthode d'amortissements, durées, taux, base d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie des éléments qui composent l'investissement. Les durées et le mode d'amortissement sont les suivantes :

Installations Générales, agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériels de bureaux et informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers	10 ans

Pour déterminer les immobilisations ou actifs sectoriels, la ventilation des immobilisations corporelles et incorporelles est réalisée société par société en fonction du CA ventilé par métier dans chaque société.

5.3.8. IAS 39 - Instruments financiers

En conformité avec les règles de l'IAS 39, la comptabilisation des opérations relatives aux instruments financiers se fait selon 3 possibilités :

- Couverture affectée à une opération au bilan : la comptabilisation de l'instrument dérivé de couverture se fait à la juste valeur. La variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.
- Couverture affectée à un flux futur de trésorerie : il s'agit du cas où la relation de couverture est clairement définie et documentée et où son efficacité est démontrée à l'origine et a posteriori. La variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie des capitaux propres.
- Partie non efficace ou non qualifiée des couvertures : la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie du résultat.

Documentation mise en place : une documentation spécifique est mise en place pour chaque opération de couverture.

L'analyse mise en place nous a conduit à la qualification ou non des couvertures. En pratique, toutes les opérations de change et de taux sont qualifiées sauf les stratégies basées à 100 % sur des options.

La juste valeur des instruments financiers de couverture est déterminée sur la valorisation au prix du marché (mark to market) fourni par les salles de marché à la clôture.

5.3.9. IFRS 2 – Paiement en actions

Le Groupe a mis en place un système de détermination de l'avantage accordé par le biais des stocks options au moment de leur attribution. Ce système est fondé sur des modèles d'anticipation des cours basés sur l'actualisation des cash flows établie par les analystes financiers. Le calcul de l'avantage est fait en fonction des modèles d'analyse financière de l'action en vigueur au moment de l'octroi de l'avantage et sur une hypothèse d'exercice dès l'échéance à 100%. L'avantage est comptabilisé sur la durée de conservation de l'option en charge de personnel avec comme contrepartie les capitaux propres.

La société retraite ses plans de stock options en IFRS depuis le 1^{er} janvier 2004.

5.3.10. IAS 39 – instruments financiers - les effets escomptés non échus

En application de l'IAS 39, les effets escomptés sont réintégrés au bilan dans le poste client à l'actif et dans les concours bancaires courants au passif, ce qui a pour conséquence un impact de présentation négatif sur la trésorerie.

5.3.11. Méthode de comptabilisation des locations

Selon la norme IAS 17, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur pour une période déterminée le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

La norme IAS 17 distingue deux catégories de contrat de location :

- Un contrat de location - financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine ;
- Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location - financement.

Le Groupe HF COMPANY n'a identifié qu'un contrat significatif correspondant à la définition du contrat de location financement. Celui-ci est retraité depuis l'origine : il s'agit du crédit bail de la société METRONIC.

Les autres contrats rentrant dans le champ de cette norme sont sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

5.3.12. Méthode d'évaluation des stocks et provisions sur stocks

Selon la norme IAS 2, les stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, des actifs en cours de production pour une telle vente ou des matières premières ou fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestations de services.

Les stocks sont valorisés au PMP (prix moyen pondéré) en incluant les frais accessoires sur achats. Une dépréciation doit être comptabilisée si la valeur nette de réalisation (prix de vente net des coûts de sortie) est inférieure au coût comptabilisé.

5.3.13. Provisions pour risques et charges, provisions sur créances

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions, basées sur une analyse historique, n'ont pas été modifiées au cours des trois derniers exercices.

5.3.14. Impôts et impôts différés

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

L'impôt sur le bénéfice exigible aussi bien que l'impôt sur les résultats futurs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque le droit légal de compensation existe.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales, pour celles donnant lieu à des résultats imposables au cours des périodes futures.

Un actif d'impôt différé est constaté en cas de pertes fiscales reportables dans l'hypothèse probable où l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la clôture de l'exercice, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, excepté pour les impôts différés comptabilisés ou soldés lors de l'acquisition ou la cession d'une filiale ou d'une participation, les gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente. Dans ces cas, les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

5.3.15. Composition du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients.

5.3.16. Définition de la trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur prix de revient, qui est généralement très proche de leur valeur de marché.

5.3.17. Capitaux propres

Le critère permettant de distinguer dettes et capitaux propres est l'existence ou non d'une obligation pour l'émetteur de verser un paiement en espèces à sa contrepartie. Le fait d'avoir ou non l'initiative du décaissement est le critère essentiel de distinction entre dettes et capitaux propres.

5.3.18. Avantages au personnel

La norme IAS 19 fixe les modalités de comptabilisation des avantages consentis au personnel. Elle s'applique à l'ensemble des rémunérations payées en contrepartie des services rendus, à l'exception des rémunérations en actions qui font l'objet de la norme IFRS 2.

Ainsi, tous les avantages au personnel, monétaires ou en nature, à court terme ou à long terme doivent être pris en compte, en particulier :

- les avantages à court terme,
- les indemnités dues à l'échéance du contrat de travail.

Dans le cas des avantages à court terme, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leurs ont été consentis.

Les indemnités dues à l'échéance du contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du

personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

La norme prévoit aussi la notion d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme qui ne trouvent pas à s'appliquer chez HF COMPANY.

5.3.19. Principaux reclassements et retraitements du compte de résultat

Les éléments constituant le résultat opérationnel courant présenté dans notre compte de résultat consolidé, sont conformes à la recommandation du CNC 2009-R.03.

Le résultat opérationnel non courant est constitué d'éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents. Il est positionné entre le « résultat opérationnel courant » et le « résultat opérationnel ». Les éléments du résultat opérationnel non courant sont définis de manière très limitative. Ils correspondent à des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs ».

On retrouvera entre autres :

- les plus ou moins value de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs,
- les charges de restructuration importantes et inhabituelles,
- les autres éléments tels que les charges liées aux litiges et aux transactions.

5.4 - Regroupement d'entreprises

Néant.

5.5 - Détail des autres postes des comptes consolidés

Note 1 - Immobilisations incorporelles

■ Décomposition des immobilisations incorporelles :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs brutes des écarts d'acquisition	39 257	39 257
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-3 619	-3 619
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	35 637	35 637
Valeurs brutes des frais de développement	11 996	11 242
Amortissements des frais de développement	-7 779	-7 276
Valeurs nettes des frais de développement	4 217	3 966
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	2 478	2 453
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-2 413	-2 362
Valeurs nettes des autres immobilisations incorporelles	65	91
Total des immobilisations incorporelles brutes	53 731	52 952
Total des amortissements et dépréciations	-13 811	-13 257
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	39 920	39 694

■ Variations des immobilisations incorporelles :

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2009	52 952	-13 257	39 694
Augmentations :	2 033	-1 478	556
Dont Ecart d'acquisition	0	0	0
Dont frais de développement	2 005	-1 423	582
Dont autres immobilisations incorporelles	29	-55	-26
Diminutions :	1 251	-921	330
Dont Ecart d'acquisition	0	0	0
Dont frais de développement	1 250	-920	330
Dont autres immobilisations incorporelles	1	-1	0
Variation de périmètre	-3	3	0
Au 31 décembre 2010	53 731	-13 811	39 920

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 2 M€ constitués essentiellement de l'activation des frais de R&D. Sur ces investissements LEA en a réalisé 78%.

■ Détail des frais de développement :

Les frais de développement immobilisés par société au 31 décembre 2010 sont les suivants :

En K€	CFI	AVIDSEN	VECTOR	METRONIC	LAN	LEA	TOTAL
Valeur brute 31/12/2009	434	392	140	384	245	9 647	11 242
activation 2010	103	94	4	95	133	1 576	2 005
sorties 2010	-84	-127	0	0	0	-1 039	-1 250
Valeur brute 31/12/2010	453	358	144	479	377	10 185	11 996
Amortissements 31/12/2009	-212	-147	-94	-186	-60	-6 577	-7 276
dotation exercice 2010	-74	-64	-14	-71	-69	-1 131	-1 423
sorties 2010	54	105	0	0	0	761	920
Amortissements 31/12/2010	-232	-106	-109	-256	-129	-6 946	-7 779
Valeur nette 31/12/2009	222	244	46	198	185	3 071	3 966
Valeur nette 31/12/2010	221	252	35	222	249	3 238	4 217

■ Détail des écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition nets par société au 31 décembre 2010 sont les suivants :

Sociétés	Valeur nette 31/12/2009	Variation du périmètre	Garantie de passif	Valeur nette 31/12/2010
METRONIC	673			673
KAORKA	175			175
FOCH	582			582
CFI	3 246			3 246
EXTEL ITALIE	52			52
OMENEX	196			196
ACBS	511			511
LEA	27 780			27 780
LAN (scission)	2 300			2 300
LEA SURGE TEK	124			124
Total	35 637	0	0	35 637

Depuis le deuxième semestre 2009, devant la montée en puissance de l'activité CPL, le Groupe a décidé de refondre son approche métiers afin de faire du CPL un métier à part entière. La segmentation métiers se décompose désormais de la manière suivante :

- **Confortique** : inchangée ;
- **Univers TV** : regroupement des deux métiers Réception TV et Multimédia qui évoluent dans le même univers, à l'exclusion de la part CPL héritée de l'activité LEA pour sa commercialisation dans les enseignes de Grande Distribution ;
- **Réseaux Haut Débit** : inchangé sur la partie « Réseaux Haut Débit » mais à l'exclusion de l'activité CPL réalisée en BtoB, essentiellement par LEA ;
- **CPL** : regroupement de l'activité CPL auparavant incluse en Haut Débit et Multimédia.

Devant l'impossibilité d'évaluer la part initiale de l'écart d'acquisition LEA correspondant à la technologie CPL alors à l'état de R&D, les UGT retenues sont désormais au nombre de 3 :

- **UGT Univers TV** : Regroupement des précédentes UGT Réception TV et Périphériques Multimédia ;
- **UGT Confortique** : inchangée ;
- **UGT Haut débit / CPL** : Regroupement des métiers Réseaux haut débit et CPL.

UGT Métiers	UNIVERS TV		CONFORTIQUE	HAUT DEBIT / CPL		Total
	Réception TV	Périphériques multimédia	Confortique	Réseaux haut débit	CPL	
Goodwill net 2008	1 148	676	3 098	30 715		35 637
Variations						0
Reclassement Divers Industrie						0
Goodwill net 2009	1 148	676	3 098	30 715		35 637
Variations						
Reclassement						0
Goodwill net 2010 par métiers	1 148	676	3 098	30 715		35 637
Goodwill net par UGT	1 824		3 098	30 715		35 637

Les tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2010 selon la méthode décrite dans les principes comptables (Note 3, § 5) ne révèlent pas de problématique de valorisation des écarts d'acquisition à fin 2010.

Sur le goodwill de l'UGT « Haut débit / CPL » principalement issu de l'activité de la société LEA, compte tenu du montant concerné :

L'approche de la juste valeur fondée sur le multiple d'EBE ne révèle pas de problématique de valorisation des écarts d'acquisition à fin 2010.

Le calcul de la valeur d'utilité à partir de la méthode des Cash Flows prévisionnels (DCF), en cas d'indice d'une dépréciation significative de l'écart d'acquisition de l'UGT fondée sur la juste valeur, permettrait d'affiner la provision. A partir du moment où ce calcul a été mis en place, il est suivi annuellement en remplaçant au fur et à mesure les hypothèses du business plan initial par le réalisé de l'année et le budget de l'année suivante. Le résultat de ce calcul confirme au 31 décembre 2010 l'absence de problématique de valorisation.

Il a été procédé à l'établissement, par le management de LEA lors de l'élaboration des budgets 2011, d'un prévisionnel de résultat sur 5 ans qui a permis en concertation avec la Direction Financière du Groupe, le montage d'un tableau de cash flow sur les 5 ans suivant le budget. Ce document a été présenté au Conseil d'Administration de HF COMPANY le 11 mars 2011 par le Directeur Général de LEA.

Les calculs d'actualisation de ce tableau ont suivi les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 10,14% : ce taux relevant du calcul du CMPC (Coût Moyen Pondéré du Capital), pour lequel ses composantes sont issues des sources suivantes :

- * Taux sans risque équivalent au taux des OAT 10 ans (site Agence France Trésor)
- * Prime de risque de marché (site Journal des Finances, données Natixis Securities)
- * Beta (calculé sur site Damodaran)

- taux de croissance à l'infini de 2% : cette hypothèse est en phase avec le taux retenu par les analystes financiers dans l'évaluation du titre HF COMPANY selon la méthode DCF, et cohérente avec l'estimation usuelle de croissance du PIB mondial.

■ Détail des sorties d'immobilisations incorporelles par segments (IFRS 8) :

En K€	B2B	B2C	Corporate	Total
Valeurs brutes	1 039	212	0	1 251
Amortissements et provisions	-761	-160	0	-921
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations incorporelles	278	52	0	330

Note 2 - Immobilisations corporelles■ **Décomposition des immobilisations corporelles :**

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs brutes des terrains et constructions	4 861	4 858
Amortissements	-1 966	-1 776
Valeurs nettes des terrains et constructions	2 894	3 082
Valeurs brutes des installations techniques	6 037	5 683
Amortissements	-5 020	-4 731
Valeurs nettes des installations techniques	1 017	952
Valeurs brutes des autres immobilisations corporelles	3 693	3 426
Amortissements	-2 738	-2 359
Valeurs nettes des autres immobilisations corporelles	954	1 067
Total des immobilisations corporelles brutes	14 590	13 967
Total des amortissements	-9 725	-8 866
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	4 865	5 101

■ **Variations des immobilisations corporelles :**

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2009	13 967	-8 866	5 101
Augmentations :	838	-1 062	-224
Dont terrains et constructions	3	-190	-188
Dont installations techniques	578	-515	63
Dont autres immobilisations corporelles	257	-356	-99,141
Diminutions :	208	-197	11
Dont terrains et constructions			0
Dont installations techniques	18	-12	6
Dont autres immobilisations corporelles	190	-185	5
Variation de périmètre	-7	6	0
Au 31 décembre 2010	14 590	-9 725	4 865

Les investissements corporels représentent 838 K€ en 2010 dont 364 K€ chez LEA principalement pour des installations techniques, les autres investissements se répartissant principalement, entre les autres sociétés consolidées du groupe, pour 238 K€ d'installations techniques et 230 K€ d'autres immobilisations corporelles.

■ **Détail des sorties d'immobilisations corporelles par segments (IFRS 8) :**

En K€	B2B	B2C	Corporate	Total
Valeurs brutes	63	41	105	208
Amortissements et provisions	-61	-33	-104	-198
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations corporelles	2	7	1	10

Note 3 - Immobilisations financières et autres actifs financiers

Les participations et les autres titres immobilisés sont présentés pour leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

■ **Décomposition des actifs financiers :**

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participation	509	523
Provisions pour dépréciation	-388	-440
Valeurs nettes des titres de participation	121	83
Autres immobilisations financières	636	540
Provisions pour dépréciation	-57	-56
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	579	484
Total des immobilisations financières brutes	1 145	1 063
Total des provisions pour dépréciation	-444	-496
Valeurs nettes des actifs financiers	701	567

■ Variations des actifs financiers :

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2009	1 063	-496	567
Augmentations :	120	0	120
Dont Titres de participation	0	0	0
Dont Autres immobilisations financières (1)	120	0	120
Diminutions :	38	-52	-14
Dont Titres de participation (2)	14	-52	-38
Dont Autres immobilisations financières (1)	24	0	24
Variation de périmètre	0	0	0
Au 31 décembre 2010	1 145	-444	701

(1) L'augmentation et la diminution des autres immobilisations financières correspondent en totalité aux augmentations et diminutions des dépôts et cautionnements des sociétés consolidées.

(2) Les titres Tonna ont fait l'objet d'une reprise de provision en 2010.

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des cautions versées.

Les participations non consolidées correspondent à :

- une participation dans une société en cours de création pour 18 K€ ;
- des participations dans des sociétés en liquidation (HF Asia, MEDILOM, M2G) pour 28 K€ dépréciées à 100% ;
- une participation minoritaire de 432 K€ (8,04%) dans la société TONNA (France). Une perte de valeur a été provisionnée à hauteur de 382 K€ ;
- une participation dans IAM Brésil pour un montant de 29 K€, dépréciée à 100% ;
- des parts sociales de banques sur opérations d'emprunt 16 K€.

Titres Tonna	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2009	36 175	11,93	431 674
31/12/2010	36 175	11,93	431 674

Le cours au 31 décembre 2010 de l'action TONNA est de 2,80 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 330 K€ correspond à la différence entre le cours moyenné d'achat et le cours de clôture de l'action. En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée, et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mis en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés, faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

Note 4 - Stocks

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Stocks	29 139	24 285
Provisions pour dépréciation	-1 946	-1 576
Valeurs nettes des stocks	27 194	22 709

■ Variations des stocks :

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2009	24 285	-1 576	22 709
Augmentations	7 864	-909	6 955
Diminutions	-3 009	539	-2 470
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2010	29 140	-1 946	27 194

■ Provisions pour dépréciation des stocks par segments (IFRS 8) :

En K€	B2B	B2C	Corporate	Total
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2009	556	1 020	0	1 576
Dotations	223	679	0	902
Reprises	-329	-208	0	-537
Variation de périmètre et écarts de conversion	2	3	0	5
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2010	452	1 494	0	1 946

Note 5 – Créances clients

Il n'existe pas de créances dont l'échéance est à plus de 1 an.

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	43 500	38 491
Provisions pour dépréciation	-1 287	-1 545
Valeurs nettes des créances clients	42 213	36 945

Conformément aux règles groupe, les échantillons et les créances contentieuses sont provisionnés à 100%. Les créances litigieuses sont provisionnées à 50% lorsque le retard est supérieur à 4 mois et à 100% lorsque le retard non expliqué excède 6 mois. La provision sur les créances clients et comptes rattachés est de 1 287 K€ au 31 décembre 2010.

Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation

Il n'existe pas de créances dont l'échéance est à plus de 1 an en dehors des comptes courants provisionnés mentionnés ci-dessous :

Valeurs nettes (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes versés	683	568
Créances sociales et sur le personnel	79	96
Créances sur l'Etat	2 817	2 666
Autres Créances (1)	927	1 009
Impôts différés Actif	364	368
Compte de régularisation	547	246
Provisions pour dépréciation des créances	-429	-347
Total	4 988	4 607

(1) Les autres créances sont composées des débiteurs divers et des comptes courants dont certains font l'objet d'une provision pour dépréciation en totalité : M2G (8 K€), MEDILOM (32 K€), HF ASIA (113 K€) et LOAM (275 K€) soit une provision totale pour 429 K€.

Note 7 - Trésorerie et autres éléments financiers courants

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement (VMP)	22 150	19 675
Provisions pour dépréciation des VMP	-70	-86
Disponibilités	10 491	13 969
Concours bancaires courants	-16 164	-14 708
Total net	16 407	18 850

Les VMP sont constituées de :

- 20 211 K€ de contrats de dépôts négociables après prise en compte des intérêts courus,
- SICAV Monétaires pour 663 K€ (dont la valorisation au 31 décembre 2010 est identique à la valeur comptable),
- 174 K€ confiés en mandat de gestion à ODDO Asset Management. Les sommes confiées à ODDO ont été investies à leur initiative sur des fonds de ODDO qualifiés de « monétaires dynamiques » de ODDO Asset Management. La crise des subprimes a conduit à la liquidation de ces fonds constitués en réalité d'actifs risqués. Une partie des sommes a pu être débloquée, le solde étant évalué chaque semaine par ODDO en fonction du marché. Au 31 décembre 2010, compte tenu de la valeur liquidative, la valeur résiduelle a été ramenée à 103 K€ entraînant une provision de 70 K€.
- 1 102 K€ de VMP (EMTN).

Les actions Big Ben, dont le prix unitaire était de 4,59€, ont été vendues en avril 2010 au cours de 820€ l'action.

Note 8 - Capital social

Le capital social de HF COMPANY est divisé en 3 755 024 actions de 0,5 € chacune soit 1 877 512 €. Su2010, il y a eu 24 actions HF nouvellement créées à 0,5 € l'actionsuite à l'exercice de 24 BSAAR.

Les instruments dilutifs sont les suivants :

Libellé	Nombre	Parité	Période	Dilution après exercice
BSAAR	449 412	1 pour 1 action	08/2010 à 08/2014	10,7%

Les stock options accordés aux salariés du Groupe sont des options d'achat d'actions et n'ont donc pas de caractère dilutif. L'avantage comptabilisé au résultat au titre de IFRS 2 ressort à 3 K€.

Note 9 – Dettes Financières**Dettes financières**

En K€	31/12/2010	moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2009
OBSAAR	19 532	5 000	14 532		19 322
Emprunts auprès des établissements de crédit	171	171			1 831
Autres dettes financières	0				0
Dettes financières Crédit Bail ICNE	245	74	171		400
	112	112			114
Dettes financières non courantes	20 060	5 357	14 703	0	21 667
Concours bancaires courants	15 769	15 769			14 164
Effets escomptés non échus	395	395			544
Dettes financières courantes	16 164	16 164	0	0	14 708
Endettement du groupe	36 224	21 521	14 703	0	36 375

Les avances remboursables (Coface, Anvar) qui représentent pour la clôture 2010 une somme de 97 K€ sont comptabilisées en dettes diverses.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont uniquement constitués du solde de l'emprunt CFI, emprunt nominal de 4,8 M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'Euribor 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques. Le capital restant dû au 31 décembre 2010 est de 171 K€.

Ce contrat d'emprunt est assorti de deux covenants financiers :

- Endettement MLT + crédit bail en capital/ capitaux propres ≤ 1 (pour mémoire au 31 décembre 2010 ce ratio ressort à 0,27)
- Endettement MLT + crédit bail en capital/ autofinancement net ≤ 3 (pour mémoire au 31 décembre 2010 ce ratio ressort à 2,24)

Le 2 août 2007, HF COMPANY a lancé une émission d'OBSAAR dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

◆ **Partie Obligation :**

74 906 obligations de valeur unitaire nominale de 267 € soit un montant total de 19 999 902 €.

Taux d'intérêt annuel de l'EURIBOR 3 mois - 0,1% payable trimestriellement à terme échu.

Durée de l'emprunt 7 ans avec amortissement au pair par tranche égale à partir de la quatrième année soit une durée moyenne de 5,5 ans.

◆ **Partie BSAAR :**

6 BSAAR par obligation soit un total émis de 449 436 BSAAR.

Parité d'exercice d'une action par BSAAR au prix d'exercice de 26,7 €.

Exercice du 2 août 2010 au 2 août 2014.

Cotation à la fin de la période d'incessibilité soit le 2 août 2010.

Possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de la société.

Conformément aux engagements pris, les banques ayant souscrit à l'OBSAAR ont cédé aux titulaires des DPS (droits préférentiels de souscription) les BSAAR détachés des obligations au prix de 2 €.

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

- Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,05 au 31 décembre 2010.

- Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidé doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,29 au 31 décembre 2010.

Le traitement comptable de l'émission est le suivant : l'OBSAAR est un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante « dette » (obligation) et une composante « capitaux propres » (BSAAR). Il faut évaluer la composante dette à sa juste valeur et attribuer la différence entre cette valeur et le prix d'émission à la composante « capitaux propres ». Les BSAAR sont donc inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques. A l'émission, la valeur actuelle de la dette obligataire est égale à la différence entre la valeur nominale de l'obligation et le prix de vente des BSAAR. La prime d'émission qui en résulte est amortie selon la technique du taux d'intérêt effectif.

L'application de cette méthode a eu les effets suivants :

Produit de l'émission :	20 000 K€
Frais liés :	- 359 K€
Effet IS :	120 K€
Cession des BSAAR :	- 898 K€ contrepartie en capitaux propres
Juste valeur à l'émission :	18 860 K€

Le taux effectif estimé trimestriel en fonction des éléments lors de l'émission ressort à 1,34 %. L'ajustement de la juste valeur compte tenu de l'amortissement selon la technique du taux effectif conduit à une charge de 74 K€ sur 2007, 188 K€ sur 2008, 199 K€ sur 2009 et 210 K€ en 2010. La juste valeur de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2010 ressort à 19 532 K€.

Principaux emprunts :

En K€	CRD 12/2010	CRD 12/2009	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt CFI	171	854	81,2%
Emprunt LEA	0	943	-
Emprunt obligataire	20 000	20 000	80,0%
Prêt équipement CFI	0	35	-
Total	20 171	21 832	

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2010	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	87	87	
	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	52	52	
	<i>total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	<i>139</i>	<i>139</i>	<i>0</i>
Emprunt obligataire	Swap Euribor 3M/ 4,1% activant à 3,6% et désactivant à 4,6%	13 000	3 250	9 750
	Swap Euribor 3M/ 4,2% annulable par la contrepartie	3 000		3 000
	<i>total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	<i>16 000</i>	<i>3 250</i>	<i>12 750</i>
Total Nominal Couvert		16 139	3 389	12 750

Ventilation de l'endettement MLT :

Endettement variable sur une base EURIBOR
Endettement révisable (ressource CODEVI)

Capital Restant Dû :

20 171 K€
245 K€

Traitement du Crédit Bail

Dettes financières	Montant Initial	Amortissement cumulé	Montant dû au 31/12/10
Crédit bail Metronic	2 077	1 833	244

La durée du crédit bail de Metronic est de 15 ans.

Immobilisations corporelles (en K€)	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur Nette au 31/12/10
Terrain	103		103
Construction	2 627	732	1 895

La durée de l'amortissement de la construction (Metronic) a été fixée à 35 ans.

Note 10 – Impôts différés actifs et passifs

Ventilation de l'impôt différé par grande nature :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Impôts différés actifs	364	368
Impôts différés passifs	-3 168	-2 682
Impôts différés nets	-2 804	-2 314

Ventilation de l'impôt différé par poste :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Décalage fiscal et report déficitaire	-3	-19
Activation frais Recherche & Développement	-1 406	-1 322
Crédit bail et réévaluation immobilière	-580	-557
Profit sur stock	44	59
Provisions internes	-859	-475
Total	-2 804	-2 314

L'impôt différé a été déterminé selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Les taux retenus sont les suivants :

- 33,33% pour les ID dont l'échéance concerne N+1,
- 33,33% pour les échéances au-delà,

Nous n'avons pas retenu la contribution sociale additionnelle de 3,3% dans la mesure où il existe une franchise d'application de 763 K€ d'IS. Son application n'est donc pas certaine. L'impact de cette position est une minoration de 94 K€ du poste impôts différés.

- 35% pour les ID sur l'Espagne,
- 36% pour les ID sur l'Italie,
- 19% pour les ID de la Pologne,
- 33% pour les ID sur la Belgique,

En pratique, il n'y a pas d'ID constatés sur nos filiales étrangères.

De même, lorsque les déficits fiscaux sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif. Cette position nous a conduit à prendre en compte en impôt différé actif le déficit fiscal de ACBS dont l'imputation s'est terminée au 31 décembre 2010.

Note 11 - Provisions pour risques et charges

(En K€)	31/12/2009	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision consommée)	Variation du périmètre ou autres mouvements	31/12/2010
Provisions pour litiges (1)	729	49	-661		118
Provisions pour risques	160	40			200
Provisions IDR	163	38	-25		176
Total Provision pour risques et charges non courantes	1 052	127	-686	0	494
Provisions pour garantie clients	325	135	-96		364
Total Provision sur garanties clients passif courants	325	135	-96	0	364
Total provisions courantes et non courantes	1 377	262	-782	0	858
Impact compte de résultat (K€) :					
Provisions courantes		135	-96		
Provisions non courantes		127	-686		

(1) Les reprises de provisions pour litiges correspondent à des règlements de litiges sociaux (prud'hommes et transactions) pour 63k€ et à des litiges contractuels pour 598k€.

Les provisions pour risques et litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable ; quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

Le montant de ces provisions n'est pas jugé significatif au 31/12/2010. Il intègre notamment à un litige commercial chez LEA pour 100 KE et un risque de redressement des Douanes en Espagne, en appel depuis 2004, provisionné depuis à son montant maximum de 160 KE. En dehors de ces dossiers, il ne reste qu'un litige significatif, non provisionné, présenté au Chapitre V, Paragraphe I.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contreparties au moment de la clôture des comptes mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été dotée dans les filiales françaises du groupe. Cette provision, déterminée selon la convention collective, fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires (par hypothèse ce taux est de 1% par an) et actualisée de l'inflation (le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2010 est de 3,75%). L'engagement existant au 31 décembre 2010 est couvert en totalité par la provision.

■ **Détail des provisions pour litiges par segments (IFRS 8) :**

en K€	B2B	B2C	Corporate	TOTAL
Provision pour litiges au 31/12/2009	690	39	0	729
Dotations		49		49
Reprises	-590	-71		-661
Variation de périmètre				0
Provision pour litiges au 31/12/2010	100	17	0	117
Provision pour risques au 31/12/2009	0	160	0	160
Dotations	40			40
Reprises				0
Variation de périmètre				0
Provision pour risques au 31/12/2010	40	160	0	200
Provision IDR au 31/12/2009	105	44	14	163
Dotations	10	22	6	38
Reprises		-25		-25
Reclassement de flux	-37	28	9	0
Provision IDR au 31/12/2010	78	69	29	176
Provision Garantie Clients au 31/12/2009	0	325	0	325
Dotations		135		135
Reprises		-96		-96
Variation de périmètre				0
Provision Garantie Clients au 31/12/2010	0	364	0	364

Note 12 – Fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs et comptes rattachés	23 248	19 369
Dettes fiscales et sociales	6 875	5 814
Clients créditeurs	7 097	5 804
Autres dettes	409	801
Avances financières	22	155
Instruments dérivés	1 302	1 010
Subventions	444	463
Total	39 398	33 416

Les dettes relatives aux remises arrières sont provisionnées au bilan en fonction des bases calculées. Ces provisions sont maintenues au passif du bilan tant que la dette reste exigible.

Le compte de subventions correspond principalement au traitement de la subvention accordée par les pouvoirs publics pour les locaux de Metronic financé en Crédit Bail. Pour cet investissement, des subventions ont été perçues pour un montant initial de 610 K€, ces dernières font l'objet d'une réintégration en résultat sur 35 ans.

Note 13 - Autres actifs et passifs financiers courants

Autres actifs ou passifs financiers courants correspondant à la juste valeur des opérations de couverture :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Instruments financiers actifs	0	0
Instruments financiers passifs	1 302	1 010

Couvertures de taux et de change :

(K€)	Mark to market	Echéances
Instruments financiers couverture de taux	-757 -226	août-14 mai-13
Instruments financiers couverture de change	-2 -132 -185	3 ^{ème} Trimestre 2011 2 ^{ème} Trimestre 2011 1 ^{er} Trimestre 2011

L'ensemble des positions de couverture est affecté à des flux futurs dans le cadre d'une relation de couverture efficace. Leur juste valeur est prise en compte avec comme contrepartie les capitaux propres.

Le « mark to market » global des positions de change ressort à -319 K€. Sur cette survaleur, 0 K€ ont été affectés à des opérations déjà comptabilisées au bilan.

Les notions de risque de taux et de change sont développées dans le Chapitre 5 – VI – Les risques de marché.

Actifs financiers par catégorie IAS 39	Disponibles à la vente	Prêts / Créances	Juste Valeur / résultat	Juste valeur / CP	Total
Valeurs nettes en K€					
Immobilisations financières		579			579
Participations non consolidés	121				121
Total actifs financiers non courants	121	579	0	0	701
Clients et comptes rattachés		42 213			42 213
Autres créances (1)		4 077			4 077
Valeurs mobilières de placements			22 079		22 079
Disponibilités			10 491		10 491
Instruments financiers				0	0
Total actifs financiers courants	0	46 290	32 570	0	78 860
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	121	46 870	32 570	0	79 561

(1) Autres créances : hors comptes de régularisation et IDA.

Les participations non consolidées intègrent notamment les titres TONNA qui ont été dépréciés selon les modalités décrites au paragraphe 3 ci-avant.

Passifs financiers par catégorie IAS 39	Dettes	Coût amorti	Juste Valeur / résultat	Juste valeur / CP	Total
Valeurs en K€					
Emprunt obligataires (1)		19 532			19 532
Emprunt crédit-bail (1)		245			245
Emprunts bancaires (1)	171				
Autres dettes financières	0				0
Total passifs financiers non courants	171	19 777	0	0	19 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 248				23 248
Autres dettes	14 403				14 403
Concours bancaires courants	15 769				15 769
Effets escomptés non échus	395				395
Instruments financiers				1 302	1 302
Total passifs financiers courants	53 815	0	0	1 302	55 117
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	53 986	19 777	0	1 302	74 895

(1) hors ICNE.

Note 14 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant, de 9 997 K€, inclut les autres produits et charges pour -86 K€. Ces autres produits et charges se décomposent entre les autres produits courants pour 351 K€, les autres charges courantes pour -448 K€ et des subventions d'exploitation pour 11 K€.

■ **Détail des autres produits et charges courants :**

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Apurement de comptes fournisseurs et clients	118	185
Subventions d'exploitation reçues	11	63
Créances irrécouvrables	-209	-181
Autres produits et charges courants	-6	79
Total	-86	146

■ **Subventions publiques reçues :**

Le groupe HF COMPANY a reçu des subventions en 2010 pour un montant de 11 K€, essentiellement versées par la Région Centre et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie.

Note 15 – Résultat opérationnel et résultat non courant

Le résultat opérationnel non courant au 31 décembre 2010 est de -184 K€, et se répartit entre les reprises nettes non courantes pour 465 K€ et les autres produits et charges non courants de -649 K€.

■ **Détail des autres produits et charges non courants :**

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Litiges et transactions	-195	-413
Résultat de cession d'éléments d'actif (1)	-323	-267
Autres produits et charges non courants (2)	333	13
Total	-184	-666

(1) Les -323 K€ de résultat de cession d'éléments d'actifs sont composés essentiellement des sorties de projets de Recherche et Développement.

(2) Les 333 k€ sont composés de diverses provisions pour litiges et divers autres produits et charges.

Note 16 – Coût de l'endettement financier net et Résultat financier

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	912	746
. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	912	746
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-1 098	-1 302
. Coût de l'endettement financier brut	-1 098	-1 302
Coût de l'endettement financier net	-186	-556
Profit sur cession de titres non consolidés	1	17
Autres produits financiers	16	16
. Produits financiers	17	33
Dépréciation et pertes sur cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	0	-1
Autres charges financières	0	-15
. Charges financières	0	-16
Autres produits et charges financiers	17	17
Résultat financier net	-169	-539

Note 17 – Charge d'impôt

L'impôt enregistré en résultat s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2010	31/12/2009
Nature	Impôt	Impôt
Résultat opérationnel courant	2 991	2 497
Eléments non courants	-55	-213
Financier	-51	-172
Impôt différé	491	320
Total	3 376	2 432

L'économie fiscale réalisée par le régime d'intégration fiscale mise en place pour les filiales françaises du groupe s'élève sur l'exercice à 97 K€.

■ **Preuve d'impôt :**

(En K€)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat consolidé avant IS	9 644	6 617
IS théorique	3 296	2 242
IS comptable exercice N	3 376	2 432
Ecart IS	80	190

(En K€)	31/12/2010	31/12/2009
Du à des impacts liés à l'IS N-1	10	18
Du différentiel de taux courant des pays étrangers	-14	-110
Des réintégration fiscales et déductions	66	158
Des déficits des filiales étrangères	565	599
Des déficits hors intégration fiscale des sociétés françaises	0	0
Des crédits d'impôt	-550	-482
Des retraitements de consolidation	3	7
Total	80	190

Note 18 -- Intégration fiscale

Dès leur acquisition, les sociétés du groupe adhèrent pour l'année suivante à la convention d'intégration fiscale avec HF COMPANYY comme société mère. Les seules sociétés du groupe exclues de ce dispositif pour 2010 sont les filiales étrangères ainsi que la filiale AVIVOX qui ne remplit pas le pourcentage de détention.

Note 19 – Les engagements hors bilan

Selon les principes de consolidation retenus par le groupe HF COMPANYY, les biens acquis en crédit bail sont retraités à l'actif et amortis s'ils ont une valeur à neuf au minimum de 76 K€. Pour le montant de crédit bail retraité, se référer à la note 9 « Dettes financières ».

Les couvertures mises en place par HF COMPANYY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2010 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant des ouvertures de 21 562 KUSD.

Les couvertures de taux mises en place portent sur un nominal au 31 décembre 2010 de 16,1 M€.

en K€/KUSD	2010				2009
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et suretés réelles	16 139	3 389	12 750		17 395
Aval, cautions et garanties K USD	350	350			650
Aval, cautions et garanties K €	2 135			2 135	3 316
Autres engagements donnés :					
- crédit documentaire K USD	0	0			122
- achat à terme K USD	21 562	21 562			20 650

Les créances cédées non échues dont le montant total est de 395 K€ au 31 décembre 2010 qui correspondent à des effets escomptés non échus sont comptabilisés dans le passif courant en emprunts court terme, avec les concours bancaires.

Tableau des garanties données à des banques en faveur de nos filiales internationales :

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	933 K€
LOM	1 202 K€

Des lettres de confort ont été émises auprès des banques des sociétés suivantes : BENELOM, LOM et AVIDSEN ELECTRONICA.

HF COMPANY a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un total de 350 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taiwan dont la validité court jusqu'au 15 mai 2011. Cette garantie couvre les achats réalisés auprès de ce fournisseur asiatique par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, KAORKA et OMENEX.

Le complément de prix ACBS était fonction du résultat net moyen qui devait être constaté sur la période 2006-2007-2008-2009 et comparé au business plan établi par le cédant, annexé au protocole de cession. Les éléments définitifs (réalisés 2006-2007-2008-2009) restent inférieurs au seuil de déclenchement de ce complément de prix qui est plafonné à 3,1 M€. Ce complément éventuel de prix ne sera donc pas exercé.

Note 20 - Transactions entre parties liées

■ Créances et dettes relatives aux parties liées (Bilan) :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Actif :		
Stocks	130	177
Créances clients et comptes rattachés	3 921	5 984
Comptes courants actifs	9 518	15 773
Passif :		
Dettes fournisseurs	5 909	7 004
Comptes courants passifs	-10 107	15 767
Autres dettes	0	3

■ Transactions relatives aux parties liées (Compte de résultat) :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires et autres produits	19 277	23 059
Coûts d'approvisionnement	-11 734	-14 164
Autres charges d'exploitation	-6 738	-7 888
Charges de personnel	-852	-1 121
Dotations aux amortissements et provisions	-1 151	-1 041
Produits et charges financiers	4 928	996
Produits et charges exceptionnels	2 607	0

■ Autres informations relatives aux parties liées :

Dividendes versés :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes	1 953	2 478

Rémunération des mandataires sociaux versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
	Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)				
Yves BOUGET	261 333		3 468			
Eric TABONE	196 525		3 180			
Annie LUDENA		53 735				
Dominique GARREAU				17 404		154 499
Nicolas RAZAFINJATO				140 000	3 292	

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) Autre rémunération dans le cadre d'une activité salariée.

(2) Contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Les mandataires du groupe HF COMPANY détiennent des parts dans les sociétés suivantes : la SCI BBT IMMO, la SCI TOX, la SCI SAINT ELOI et la SCI SAINT-AUGUSTIN.

Loyers reçus par les SCI au titre de l'exercice 2010 :

En € Filiales	SCI BBT IMMO		SCI TOX		SCI SAINT ELOI		SCI SAINT AUGUSTIN	
	Loyer mensuel*	Total 31/12/2010	Loyer mensuel*	Total 31/12/2010	Loyer mensuel*	Total 31/12/2010	Loyer mensuel*	Total 31/12/2010
KAORKA	10 595	127 140						
AVIDSEN			17 687	214 410				
HF COMPANY			7 048	85 439				
LMN	2 400	28 800						
Sous Groupe FOCH					20 833	250 000		
OMENEX							19 950	241 844
Total	12 995	155 940	24 735	299 849	20 833	250 000	19 950	241 844

*loyer au 31 décembre 2010.

Note 21 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2010 :

Catégories	Femmes		Hommes		Total		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Toutes
Cadres & assimilés	1	21	4	94	5	115	120
Employés	6	102	16	147	22	249	271
Contrat de qualification	3		1		4		4
Total	10	123	21	241	31	364	395

Note 22 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique

La norme IFRS 8 se substitue à la norme IAS 14 à compter du 1er janvier 2009. Pour le Groupe HF COMPANY, l'information sectorielle est axée sur les informations financières présentées périodiquement aux organes de décision du Groupe à savoir la distinction entre les marchés B2B, B2C et l'activité Corporate.

L'activité B2B (Business to Business) désigne une activité professionnelle (échanges ou transactions commerciales) effectuée d'entreprise à entreprise. Elle regroupe les sociétés suivantes : LEA, LEA ASIA, LEA SHENZHEN, LEA UK, LEA SURGE TEK, LAN, FOCH, AVIVOX et THESYS.

L'activité B2C (Business to Consumer) désigne tout type d'activité économique à destination du grand public et du consommateur final. Elle regroupe les sociétés suivantes : METRONIC, METRONIC UK, METRONIC Italie, LOM, AVIDSEN, AVIDSEN Electronica, AVIDSEN Italia, CFI, CFI Iberica, EXTEL Italia, KAORKA, OMENEX, IMA, ACBS, LINIA, BENELOM et BENELUX.

L'activité Corporate, correspond à l'activité de la Holding : HF Company SA.

Les opérations présentées ci-après sont obtenues après élimination des opérations intragroupes.

Les éléments ci-après, incluent le résultat de la société IMA jusqu'à sa date de fusion, le 01/06/2010, ainsi que le résultat de liquidation de la société THESYS au 30/09/2010.

■ Segments présentés issus de notre système d'information interne :

Au 31 décembre 2010 en K€	B2B	B2C	Corporate	TOTAL
Chiffre d'affaires brut	54 204	103 718	4 959	162 881
- Chiffre d'affaires intragroupe	-3 024	-8 728	-4 959	-16 711
= Chiffre d'affaires externe	51 180	94 990	0	146 170
dont				
<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>9 831</i>	<i>61 673</i>		<i>71 504</i>
<i>Chiffre d'affaires Europe</i>	<i>17 744</i>	<i>32 432</i>		<i>50 176</i>
<i>Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient</i>	<i>676</i>	<i>885</i>		<i>1 561</i>
<i>Chiffre d'affaires Asie - Océanie</i>	<i>7 273</i>			<i>7 273</i>
<i>Chiffre d'affaires Amérique</i>	<i>15 655</i>			<i>15 655</i>
Chiffre d'affaires par zone géographique	51 180	94 990	0	146 170
Excédent Brut d'Exploitation	4 428	8 027	-2 253	10 202
Amortissements d'exploitation	-557	-375	-69	-1 001
Provisions d'exploitation	114	21	-114	21
Autres produits et charges courants	-158	35	109	-14
Résultat non courant	288	-1 109	11	-810
Résultat opérationnel	4 115	6 599	-2 316	8 398
Produits d'intérêts	54	194	-93	155
Charges d'intérêts	-3	-214	-854	-1 071
Autres produits et charges financières	121	-268	748	601
Charge d'impôt	-741	-1 385	-752	-2 878
Prestation Holding Groupe	-1 614	-3 345	4 959	0
Résultat net	1 932	1 581	1 692	5 205

Au 31 décembre 2009 en K€	B2B	B2C	Corporate	TOTAL
Chiffre d'affaires brut	41 785	111 595	4 892	158 271
- Chiffre d'affaires intragroupe	-3 097	-11 719	-4 892	-19 708
= Chiffre d'affaires externe	38 688	99 876	0	138 564
dont				
<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>9 878</i>	<i>54 292</i>		<i>64 169</i>
<i>Chiffre d'affaires Europe</i>	<i>15 028</i>	<i>44 492</i>		<i>59 520</i>
<i>Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient</i>	<i>1 700</i>	<i>1 092</i>		<i>2 792</i>
<i>Chiffre d'affaires Asie - Océanie</i>	<i>3 211</i>	<i>0</i>		<i>3 211</i>
<i>Chiffre d'affaires Amérique</i>	<i>8 872</i>	<i>0</i>		<i>8 872</i>
Chiffre d'affaires par zone géographique	38 688	99 876	0	138 564
Excédent Brut d'Exploitation	3 305	7 892	-2 465	8 732
Amortissements d'exploitation	-643	-396	-64	-1 103
Provisions d'exploitation	-31	-531	-9	-571
Autres produits et charges courants	-43	278	1	236
Résultat non courant	-25	-541	4	-562
Résultat opérationnel	2 563	6 702	-2 533	6 732
Produits d'intérêts	82	188	6	277
Charges d'intérêts	-2	-382	-1 181	-1 564
Autres produits et charges financières	85	-58	715	742
Charge d'impôt	-235	-1 317	-560	-2 112
Prestation Holding Groupe	-1 413	-3 479	4 892	0
Résultat net	1 080	1 655	1 339	4 074

■ Réconciliation avec les données Groupe :

Les écarts existants entre les données issues de notre système d'information interne et les données consolidées correspondent essentiellement aux retraitements de consolidation (Crédit-bail, frais de recherche et développement, ...) ainsi qu'aux éliminations intragroupes.

en K€		31/12/2010	31/12/2009
Données présentées :	Amortissements d'exploitation	-1 001	-1 103
Retraitements :	Frais de Recherche et Développement	-1 423	-1 551
	Crédit-bail	-72	-72
	Autres retraitements	-33	-28
Données Groupe :	Dotations nettes aux amortissements d'exploitation Groupe	-2 529	-2 754
Données présentées :	Provisions d'exploitation	21	-571
Retraitements :	Reclassement dotations nettes non courantes	409	322
	Elimination Provisions intragroupes	-260	-93
Données Groupe :	Dotations nettes aux provisions d'exploitation Groupe	170	-342
Données présentées :	Autres produits et charges courants	-14	236
Retraitements :	Elimination intragroupes	-71	-90
Données Groupe :	Autres produits et charges courants Groupe	-85	146
Données présentées :	Résultat non courant	-810	-562
Retraitements :	Frais de Recherche et Développement	-330	-263
	Crédit-bail	17	17
	Autres retraitements et Elimination Provisions intragroupes	939	142
Données Groupe :	Résultat non courant Groupe	-184	-666
Données présentées :	Résultat financier	-315	-546
Retraitements :	Crédit-bail	-12	-22
	Autres retraitements	158	8
	Neutralisation résultat de fusion	0	20
Données Groupe :	Résultat financier Groupe	-169	-540
Données présentées :	Charge d'impôt	-2 878	-2 112
Retraitements :	Impôts différés	-491	-320
	Charges d'impôts des sociétés non incluses dans l'information interne	-7	0
Données Groupe :	Charge d'impôt Groupe	-3 376	-2 432
Données présentées :	Résultat net	5 205	4 074
Retraitements :	Impact des retraitements de consolidation	1 068	118
	Ecart non significatif	-3	-8
Données Groupe :	Résultat net Groupe (avant minoritaires)	6 270	4 185

■ Informations sectorielles relatives au bilan :

Au 31 décembre 2010 en K€	Corporate	B2B	B2C	Total segments	Réconciliation	Total consolidé
Actifs sectoriels nets non courants :						
Goodwill	0	30 786	4 851	35 637		35 637
Immobilisations incorporelles	1	3 534	747	4 282		4 282
Immobilisations corporelles	52	1 092	3 721	4 865		4 865
Immobilisations financières	154	171	376	701		701
Total Actifs nets non courants	207	35 582	9 696	45 486		45 486
Actifs sectoriels nets courants :						
Stocks	0	7 296	19 898	27 194		27 194
Créances d'exploitation	92	16 712	28 920	45 724		45 724
Créances diverses	51	641	421	1 113		1 113
Impôts différés actifs					364	364
Trésorerie active					32 570	32 570
Total Actifs sectoriels nets courants	143	24 649	49 238	74 031	32 934	106 964
Passifs sectoriels nets non courants :						
Provision pour risques et charges non courantes	29	218	247	494		494
Subventions à réintégrer				0	444	444
Impôts différés passifs				0	3 168	3 168
Dettes financières non courantes				0	20 060	20 060
Total Passifs sectoriels nets non courants	29	218	247	494	23 671	24 165
Passifs sectoriels nets courants :						0
PRC courantes (Garantie clients)	0	0	364	364		364
Dettes d'exploitation	916	12 871	22 464	36 250		36 250
Dettes diverses	-1 725	1 798	1 329	1 402		1 402
Dettes financières courantes					16 164	16 164
Instruments financiers					1 302	1 302
Total Passifs sectoriels nets courants	-810	14 668	24 157	38 016	17 466	55 482

Au 31 décembre 2009 en K€	Corporate	B2B	B2C	Total segments	Réconciliation	Total consolidé
Actifs sectoriels nets non courants :						
Goodwill	0	30 786	4 851	35 637		35 637
Immobilisations incorporelles	0	3 332	725	4 057		4 057
Immobilisations corporelles	115	1 108	3 879	5 101		5 101
Immobilisations financières	102	95	370	567		567
Total Actifs nets non courants	217	35 320	9 825	45 362		45 362
Actifs sectoriels nets courants :						
Stocks	0	2 791	19 917	22 708		22 708
Créances d'exploitation	64	8 979	30 567	39 610		39 610
Créances diverses	827	459	288	1 574		1 574
Impôts différés actifs					368	368
Trésorerie active					33 558	33 558
Total Actifs sectoriels nets courants	891	12 230	50 772	63 892	33 926	97 818
Passifs sectoriels nets non courants :						
Provision pour risque et charges non courantes	23	758	272	1 053		1 053
Subventions à réintégrer				0	463	463
Impôts différés passifs				0	2 682	2 682
Dettes financières non courantes				0	21 668	21 668
Total Passifs sectoriels nets non courants	23	758	272	1 053	24 813	25 866
Passifs sectoriels nets courants :						0
PRC courantes (Garantie clients)	0	0	325	325		325
Dettes d'exploitation	720	7 898	21 587	30 205		30 205
Dettes diverses	-2 535	-507	4 780	1 738		1 738
Dettes financières courantes					14 708	14 708
Instruments financiers					1 010	1 010
Total Passifs sectoriels nets courants	-1 815	7 391	26 692	32 268	15 718	47 986

■ Informations complémentaires :

Devant la montée en puissance de l'activité CPL, le Groupe a décidé de refondre son approche métiers depuis 2009 afin de faire du CPL un métier à part entière. La segmentation métiers se décompose de la manière suivante :

- **Confortique** : inchangée ;
- **Réception TV / Multimédia** : regroupement des deux précédents métiers qui évoluent dans le même univers, à l'exclusion du CPL qui apparaissait au préalable dans le multimédia ;
- **Réseaux Haut Débit** : inchangé sur la partie Haut Débit mais à l'exclusion du CPL ;
- **CPL** : regroupement de l'activité CPL Haut Débit et Multimédia.

Chiffre d'affaires net par métiers et par pays d'implantation des filiales :

En K€ au 31/12/2010	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Confortique	20 695	12 184			32 879
Réception TV multimédia	43 000	18 969			61 969
Réseaux Haut débit	31 264	0	6 519	1 254	39 037
CPL	12 246	24	15		12 285
Total	107 205	31 177	6 534	1 254	146 170

En K€ au 31 décembre 2009	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Confortique	19 925	14 367	0	0	34 292
Réception TV multimédia	34 786	29 508	0	0	64 294
Réseaux Haut débit	23 772	0	4 146	1 944	29 862
CPL	9 981	112	23	0	10 116
Total	88 464	43 987	4 169	1 944	138 564

L'excédent brut d'exploitation par métiers :

L'EBE est le résultat opérationnel courant retraité des autres charges et autres produits d'exploitation, des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation par métiers (hors Corporate) :

Excédent Brut d'exploitation En K€	31/12/2010 en valeur absolue	31/12/2009 en valeur absolue
Confortique	1 749	1 778
Réception TV Multimédia	6 638	6 164
Réseaux Haut Débit	3 908	2 996
CPL	164	262
Total	12 459	11 200

Descriptif de la méthode retenue : ventilation du CA et de la marge brute par métiers puis ventilation des frais de structure au niveau de chaque société en fonction de la composition par métiers de son CA et Marge.

En M€	31/12/2010	31/12/2009
Somme des EBE par activité	12,5	11,2
EBE activité corporate	-2,3	-2,5
Retraitements de consolidation	2,2	2,0
EBE consolidé	12,4	10,8

Actifs non courants par pays d'implantation des filiales :

En K€	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Goodwill	35 462	52	0	124	35 637
Immobilisations incorporelles	4 268	14	0	0	4 282
Immobilisations corporelles	4 543	249	27	46	4 865
Immobilisations financières	574	110	17	0	701
Total au 31/12/2010	44 847	425	44	170	45 486
Goodwill	35 462	51		124	35 637
Immobilisations incorporelles	4 038	19			4 057
Immobilisations corporelles	4 788	227	86		5 101
Immobilisations financières	459	92	16		567
Total au 31/12/2009	44 747	389	102	124	45 362

Degré de dépendance à l'égard des clients importants :

Liste des clients représentant plus de 10 % de Chiffre d'affaires individuel, par métiers au 31 décembre 2010 :

- B2B : les principaux clients sont ALCATEL, SFR et ACTARIS,
- B2C : les principaux clients sont LEROY MERLIN, LECLERC et BRICOMARCHE.

VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HF COMPANY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

* Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.5 « Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition » et dans la note 1 « Immobilisations incorporelles » du paragraphe 5.5 « Détail des autres postes des comptes consolidés » des notes annexes, le groupe procède à un test de valeur des écarts d'acquisition ventilés par unités génératrices de trésorerie correspondant à ses différents métiers.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2010.

* Le paragraphe 5.3.6 « IAS 38 : Immobilisations corporelles – frais de développement » et la note 1 « Immobilisations incorporelles » du paragraphe 5.5 « Détail des autres postes des comptes consolidés » des notes annexes exposent la méthode relative aux frais de développement.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et des informations fournies dans les notes aux états financiers à la clôture de l'exercice 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Tours, le 12 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON

Deloitte & Associés
Olivier ROZES

VII- TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

◆ Deloitte & associés

en €	Montant		Pourcentage	
	2010	2009	2010	2009
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	131 450	136 381	100%	97%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	4 725	0%	3%
Sous total Audit	131 450	141 106	100%	100%
Autres prestations le cas échéant				
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
Sous total Autres prestations	0	0	0%	0%
TOTAL	131 450	141 106	100%	100%

◆ AC Audit Conseil

en €	Montant		Pourcentage	
	2010	2009	2010	2009
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	16 750	18 617	100%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
Sous total Audit	16 750	18 617	100%	100%
Autres prestations le cas échéant				
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
Sous total Autres prestations	0	0	0%	0%
TOTAL	16 750	18 617	100%	100%

Comptes sociaux

I – BILAN

En €		31/12/2010			31/12/2009
ACTIF	Note	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	155 223	154 237	986	0
Immobilisations corporelles	2	316 783	264 682	52 101	114 773
Immobilisations financières	3	60 191 741	986 773	59 204 968	58 949 046
Total actif immobilisé		60 663 747	1 405 691	59 258 056	59 063 819
Clients et comptes rattachés	5	915 183		915 183	1 430 703
Autres créances	5	6 046 117	1 358 465	4 687 653	8 232 022
Disponibilités	6	22 588 431		22 588 431	19 645 113
Charges constatées d'avances	7	29 124		29 124	27 929
Total actif circulant		29 578 855	1 358 465	28 220 391	29 335 767
Total général actif		90 242 602	2 764 156	87 478 447	88 399 586

En €		31/12/2010	31/12/2009
PASSIF	Note		
Capital social	8	1 877 512	1 877 500
Prime d'émission		39 371 568	39 370 939
Réserves légales		206 830	206 830
Report à nouveau		9 409 994	9 505 113
Résultat de l'exercice		4 157 648	1 831 172
Provisions réglementées et subventions d'investissement	9	0	0
Total capitaux propres	10	55 023 553	52 791 554
Provisions pour risques	11	29 149	286 401
Autres emprunts obligataires	12	19 999 902	19 999 902
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	12	282 523	2 018 642
Concours bancaires courants	6	6 518 351	5 941 032
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	216 657	195 915
Dettes fiscales et sociales	13	1 148 198	501 227
Autres dettes	13	4 260 114	6 664 913
Total dettes		32 454 894	35 608 032
Total général passif		87 478 447	88 399 586

II – COMPTE DE RÉSULTAT

	Note	31/12/2010		31/12/2009	
		En €	En %	En €	En %
Production vendue services	16	5 339 264	100%	4 999 032	100%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17	1 299 218	24,33%	1 190 813	23,82%
Autres produits	17	107 909	2,02%	110	0,00%
Total produits d'exploitation		6 746 390	126,35%	6 189 955	123,82%
Achats de marchandises		0	0,00%	0	0,00%
Autres achats et charges externes		1 792 412	33,57%	1 941 997	38,85%
Impôts, taxes, et versements assimilés		99 937	1,87%	99 471	1,99%
Salaires et traitements		1 271 735	23,82%	1 199 822	24,00%
Charges sociales		512 625	9,60%	476 071	9,52%
Dotations amortissements provisions d'exploitation		704 926	13,20%	742 114	14,85%
Autres charges		6 634	0,12%	3 103	0,06%
Total charges exploitation	17	4 388 268	82,19%	4 462 578	89,27%
Résultat d'exploitation		2 358 123	44,17%	1 727 377	34,55%
Produits financiers de participation		2 750 000	51,51%	3 657 410	73,16%
Autres intérêts et produits assimilés		3 013 779	56,45%	731 758	14,64%
Total produits financiers		5 763 779	107,95%	4 389 168	87,80%
Intérêts, et charges assimilées		853 843	15,99%	1 024 407	20,49%
Dotations aux provisions		59 482	1,11%	2 705 463	54,12%
Total charges financières		913 326	17,11%	3 729 870	74,61%
Résultat financier	18	4 850 453	90,84%	659 298	13,19%
Résultat courant avant impôt		7 208 576	135,01%	2 386 675	47,74%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0,00%	0	0,00%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 901	0,39%	11 000	0,22%
Total produits exceptionnels		20 901	0,39%	11 000	0,22%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		210	0,00%	6 804	0,14%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 319 850	43,45%	0	0,00%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0,00%	0	0,00%
Total charges exceptionnelles		2 320 060	43,45%	6 804	0,14%
Résultat exceptionnel	19	-2 299 159	-43,06%	4 196	0,08%
Impôts sur les bénéfices	20	751 769	14,08%	559 699	11,20%
Résultat net		4 157 648	77,87%	1 831 172	36,63%
Résultat net par action (€)		1,11		0,49	
Résultat dilué par action (€)		1,11		0,49	

III – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a- Suivi de la garantie de passif évoquée en événements marquants de l'exercice 2006 :

Suite à l'assignation en date de février 2007 par un des garants, HF COMPANY a été condamné en premier jugement le 24 avril 2009 avec exécution provisoire à restituer la somme globale de 486 468 € avec intérêts aux taux légal depuis juin 2006. HF COMPANY a fait appel et l'affaire a été plaidée le 16 septembre 2010. La décision rendue le 14 octobre 2010 par arrêt de la cour d'appel d'Orléans a débouté le garant de toutes ses demandes. La partie adverse n'a pas initié un pourvoi devant la cour de cassation à l'encontre de l'arrêt de la cour d'appel en conséquence le litige est clos.

b- Cession des titres KAORKA à la SAS METRONIC :

HF COMPANY a cédé le 17 novembre 2010 les 36 375 parts détenues dans la filiale KAORKA à sa filiale METRONIC pour un montant de 1 €. La provision constituée antérieurement sur la totalité des titres KAORKA, a été reprise intégralement au 31 décembre 2010.

3.2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis avec le souci de donner une image fidèle de l'activité de la société et dans le respect des principes généraux de la comptabilité :

- principe de prudence
- principe de continuité d'exploitation
- principe de séparation des exercices
- principe de nominalisme
- principe de permanence des méthodes
- principe de non compensation

1/ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Aucune information complémentaire n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

2/ Dérogations

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

3/ Changement de méthodes d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

3.3 – NOTES SUR LE BILAN

Note 1 – LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

■ Décomposition du poste concessions, brevets et droits similaires :

Ce poste regroupe l'ensemble des logiciels (amortis sur 1 an au prorata temporis) acquis par la société et s'élève à :

En €	31/12/2009	+	-	31/12/2010
Valeur brute des concessions, brevets et droits similaires	152 223	3 000		155 223
Amortissements	-152 223	-2 014		-154 237
Immobilisations incorporelles nettes	0	986	0	986

Note 2 – LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste correspond à du matériel informatique, du matériel de bureau et de transport.

En €	31/12/2008	+	-	31/12/2009
Valeur brute des immobilisations corporelles	417 310	4 049	-104 575	316 784
Amortissements	-302 536	-65 737	103 592	-264 681
Immobilisations corporelles nettes	114 774	-61 688	-983	52 103

■ Les règles d'amortissement sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	L/D	10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	L/D	10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	10 ans

(L = Linéaire / D = Dégressif)

Note 3 – LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

■ Décomposition des immobilisations financières nettes :

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture à la valeur d'usage qui tient compte de l'actif net estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans l'hypothèse où cette valeur d'usage viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

En €	31/12/2009	+	-	31/12/2010
Titres de participation	61 860 204		-2 318 866	59 541 338
Actions Propres	51 000	496 315	-51 000	496 315
Autres immobilisations financières	154 088			154 088
Total Brut	62 065 292	496 315	-2 369 866	60 191 741
Provisions dépréciation titres	-3 116 246	-59 482	2 188 956	-986 773
Net	58 949 046	436 832	-180 910	59 204 968

■ Décomposition des titres de participation :

Détail des titres de participations	Nombre	Prix Unitaire €	Total €
Titres METRONIC	2 500	1 342	3 353 878
Titres FOCH	100	0	1
Titres M2G MODELISME	1 260	15	19 209
Titres AVIDSEN	5 225	15	79 655
Titres OMENEX	9 000	288	2 593 618
Titres LOM	2 135	34	72 350
Titres LINIA	4 695	116	542 599
Titres MEDILOM	920	10	9 085
Titres LOMIT	70 000	2	113 333
Titres HF ASIA	99	0	14
Titres CFI	117 246	41	4 803 508
Titres LEA	5 698 508	8	42 766 926
Titres ACBS	2 140	196	419 917
Titres LAN	894 360	4	3 600 089
Titres METRONIC LTD	39 999	1	59 482
Titres BENELOM Luxembourg	6 500	100	650 000
Titres TONNA (*)	36 175	12	431 674
Titres AVIVOX	260	100	26 000
Total			59 541 338

(*) Titres TONNA :

Le cours au 31 décembre 2010 de l'action TONNA est de 2,80 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 330 K€ correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mises en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

Titres TONNA (en €)	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2009	36 175	11,93	431 674
Achats sur 2010 : néant	0	0,00	0
31/12/2010	36 175	11,93	431 674

■ Les mouvements de l'exercice 2010 sur les actions propres :

Titres propres HF (en €)	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2009	10 000	5,10	51 000
Achats décembre 2010	36 924	15,58	575 178
Transfert vers nominatif sur 2010	-15 034	8,64	-129 863
31/12/2010	31 890	15,56	496 315

Les actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions sont classées en titres immobilisés au moment de leur acquisition. La part des actions attribuées spécifiquement dans le cadre d'un plan d'attribution d'options d'achats sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement ce qui correspond au 31 décembre 2010 à 53 260 actions à 7,89 €.

Le cours de l'action HF COMPANY était de 15,50 € au 31/12/2010.

■ Décomposition des autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières correspondent à des créances rattachées à des participations pour 15 K€, des cautions versées pour 38 K€ et aux sommes investies dans le fond de régularisation mis en place dans le cadre du contrat teneur de marché pour un montant de 101 K€.

■ Variation des provisions pour dépréciation des titres de participation :

	En €
Au 31 décembre 2009	3 116 246
Dotations :	59 482
Dont Titres de participation	59 482
Dont Autres immobilisations financières	
Reprises :	-2 188 956
Dont Titres de participation	-2 188 956
Dont Autres immobilisations financières	
Variation de périmètre	0
Au 31 décembre 2010	986 773

Au 31 décembre 2010, la provision pour dépréciation des titres de participation se décompose de la manière suivante :

- Provision des titres M2G à 100% :	19 209 €
- Provision des titres Medilom à 100% au 31/12/2001 :	9 085 €
- Provision des titres HF ASIA à 100% en 2002 :	14 €
- Provision des titres Avivox à 100% au 30/06/2009 :	26 000 €
- Provision des titres Métronic Ltd à 100% au 31/12/2010 :	59 482 €
- Provision des titres Linia à 100% au 31/12/2009 :	542 599 €
- Provision sur dépréciation Titres Tonna au 31/12/2010 :	330 384 €

Les titres Tonna et Kaorka ont fait l'objet d'une reprise de provision en 2010 pour respectivement 52 092 € et 2 136 864 €. Les sociétés M2G, Medilom et HF Asia sont en cours de dissolution.

Note 4 – LES STOCKS

Néant

Note 5 – CREANCES

Les comptes clients et comptes rattachés sont présentés à leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté dans le tableau ci-dessous.

Des provisions sont constituées au cas où la valeur de réalisation serait inférieure à la valeur d'inventaire après analyse individuelle des créances.

Les créances, dont toutes les échéances sont à moins d'un an, se décomposent ainsi :

En €	31/12/2010	31/12/2009
Clients	915 183	1 430 703
Fournisseurs débiteurs	41 144	1 403
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 824	262
Groupe et associés (1)	5 988 342	8 307 037
Personnel et comptes rattachés	0	700
Impôts sur les bénéfices	0	638 533
TVA	13 806	11 183
Débiteurs divers	0	0
Charges constatées d'avance	29 124	27 929
Provisions pour dépréciation des créances	-1 358 465	-727 096
Total	5 631 958	9 690 654

(1) Les comptes courants consentis aux filiales détaillées ci-après font l'objet d'une provision, en partie ou pour la totalité :

- le compte courant débiteur de la société LINIA est provisionné à hauteur de 929 K€,
- le compte courant débiteur de la société HF ASIA est provisionné à hauteur de 100% soit 113 K€,
- le compte courant débiteur de la société MEDILOM est provisionné à hauteur de 100% soit 32 K€,
- le compte courant débiteur de la société M2G MODELISME est provisionné à hauteur de 100% soit 8 K€,
- le compte courant débiteur de la société LOAM, qui correspond aux frais engagés sur place pour le compte des filiales et à l'exécution des garanties, est provisionné à hauteur de 275 K€.

Note 6 – LA TRESORERIE

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement (VMP)	21 608 723	18 795 416
Intérêts courus sur VMP	217 159	556 578
Titres auto détenus	419 967	290 105
Disponibilités	342 581	3 014
Concours bancaires courants	-6 518 351	-5 941 032
Trésorerie nette	16 070 079	13 704 081

Les titres autos détenus correspondent aux 53 260 actions HF COMPANY détenues par la société et affectées à la couverture des plans de stock options.

Les actions Big Ben, dont le prix unitaire était de 4,59€, ont été vendues en avril 2010 au cours de 820€ l'action.

Note 7 – LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET CHARGES A REPARTIR

Selon le principe d'indépendance des exercices, nous avons constaté une charge constatée d'avance de 29 124 euros.

Note 8 – CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social	Nombre	Prix Unitaire (€)	Capital (€)
Actions ordinaires	3 755 024	0,50	1 877 512

Sur 2010, il y a eu 24 actions HF nouvellement créées à 0,50 € l'action suite à l'exercice de 24 BSAAR

Note 9 – LES PROVISIONS REGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant

Note 10 – LES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Montant
Capitaux Propres 2009	52 791 554
Dividendes versés	-1 952 600
Annulation de dividendes sur les actions autodétenues	26 310
Souscription BSAAR 2010	641
Résultat 31/12/2010	4 157 648
Total	55 023 553

Note 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision d'indemnités de départ à la retraite de 29 149 € a été déterminée selon la convention collective, et a fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de la présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

La provision sur situation nette de la filiale Kaorka dotée au 31/12/2009 pour 263 059 € a fait l'objet d'une reprise pour son intégralité au 31/12/2010.

Note 12 – DETTES FINANCIERES■ **Etat des emprunts à plus ou moins d'un an :**

En €	CRD 31/12/2009	Amortissement / Remboursement	CRD 31/12/2010	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt Obligataire	19 999 902		19 999 902	80,00%
Emprunt LEA	942 852	-942 852	0	-
Emprunt CFI	853 558	-682 847	170 711	81,3%
Intérêts courus	114 332	-2 521	111 811	
Total	21 910 644	-1 625 699	20 284 945	

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8 M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'Euribor 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques. Le capital restant dû au 31 décembre 2010 est de 171 K€.

Ce contrat d'emprunt est assorti de deux covenants financiers :

- Endettement MLT + crédit bail en capital/ capitaux propres ≤ 1 (pour mémoire au 31 décembre 2010 ce ratio ressort à 0,27)
- Endettement MLT + crédit bail en capital/ autofinancement net ≤ 3 (pour mémoire au 31 décembre 2010 ce ratio ressort à 2,24)

Les ratios pour les covenants sont les ratios consolidés du groupe HF.

L'emprunt obligataire souscrit le 02/08/2007 porte sur un nominal de 20 M€ sur 7 ans remboursable au pair en 4 fois à échéance du 2 août 2011 (4^{ème} année), du 2 août 2012 (5^{ème} année), du 2 août 2013 (6^{ème} année) et du 2 août 2014 (7^{ème} année) à taux variable.

A l'émission, les obligations (74 906, montant nominal de 267 €) étaient assorties de 449 436 BSAR, chaque BSAR donnant droit à partir du 2 août 2010 à souscrire une action HF au prix de 26,70 €.

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

- Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,05 au 31 décembre 2010.

- Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidé doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,29 au 31 décembre 2010.

■ Emprunts et dettes financières :

Moins d' 1 an	11 800 874
Entre 1 an et 5 ans	14 999 902
Plus de 5 ans	0
Total (€)	26 800 776

Les dettes financières comprennent 6 518 351 euros de concours bancaires courants.

Note 13 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Les dettes fournisseurs et les autres dettes ont toutes des échéances inférieures à moins d'un an.

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	216 657	195 916
Personnel	268 711	219 323
Organismes sociaux	198 890	174 853
Etat (IS)	484 827	0
TVA	157 829	81 361
Autres impôts et taxes	37 941	25 690
Dettes fiscales et sociales (2)	1 148 198	501 227
Clients créditeurs	73 703	51 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Comptes courants intégration fiscale	186 411	613 367
Comptes courants Groupe	4 000 000	6 000 000
Autres dettes	0	0
Autres dettes	4 260 114	6 664 912
Total	5 624 969	7 362 055

(1) Le montant total des dettes fournisseurs est de 216 657€ dont 84 247 € de factures non parvenues.

(2) Détail des Charges à payer :

Dont Charges à payer	31/12/2010	31/12/2009
Personnel	268 711	219 323
Organismes sociaux	198 890	174 853
Etat (IS)	0	0
TVA	0	0
Autres impôts et taxes	25 690	25 690
Total Charges à payer	493 291	419 866

Note 14 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Néant

Note 15 – ECARTS DE CONVERSION

Néant

3.4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 16 – LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires cumulé au 31 décembre 2010 s'élève à 5 339 264 €. Il s'agit de prestations intragroupes.

Note 17 – PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 407 126 € et représentent des transferts de charges intragroupes.
Les charges d'exploitation représentent un montant de 4 388 268 €.

Note 18 – LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 4 850 453 € et s'analyse de la façon suivante :

En €	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	2 750 000	3 640 000
Autres produits des participations	0	17 410
Produits des autres immobilisations financières, créances et VMP	521 269	608 991
Gains de change	10 939	2 474
Produits nets des cessions de VMP	292 615	101 482
Reprises de provisions sur immobilisations financières et VMP (1)	2 188 956	18 811
Total Produits financiers	5 763 779	4 389 168
Intérêts et charges financières (2)	-853 789	-981 417
Pertes de changes	-55	-42 991
Dotations aux provisions sur immobilisations financières et VMP (3)	-59 482	-2 705 463
Total Charges financières	-913 326	-3 729 870
Résultat financier	3 850 453	659 8

(1) Les reprises sur provisions concernent notamment les titres de la filiale Kaorka suite à leur cession à la filiale Metronic pour 2 136 863,97 €.

(2) Les charges d'intérêts 2010 sont composées principalement :

- des intérêts sur emprunts dont 678 078 € concernent l'emprunt obligataire, 8 018 € pour l'emprunt CFI, 5 687 € pour l'emprunt LEA
- des intérêts sur avances en comptes courants pour 142 857 €.

(3) La dotation financière correspond à la provision pour dépréciation en totalité des titres de la société Metronic Ltd pour un montant de 59 482 €.

Note 19 – LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

HF COMPANY enregistre un résultat exceptionnel de -2 299 159 €.

Les charges exceptionnelles concernent en majorité la VNC des titres Kaorka pour 2 136 863,97 € suite à leur cession et des titres Thesys suite à la liquidation de cette société pour 182 002 €.

Note 20 – IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

Impôts sur les sociétés	En €
IS Société HF	848 873
Charge d'IS liée à l'intégration	-97 104
Total	751 769

Conformément à la convention d'intégration fiscale, HF COMPANY enregistre les économies d'IS liées à la compensation des résultats fiscaux négatifs des filiales dans ses comptes.

3.5 – AUTRES INFORMATIONS**Note 21 – ENTREPRISES LIÉES**

Tableau des participations :

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Adresse	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Prêts et avances consentis à la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Observations
						Brute	Nette							
METRONIC	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	405 250 119	162 500 €	9 765 469 €	100%	3 353 878 €	3 353 878 €		4 000 000 €		32 329 516 €	1 398 720 €	1 000 000 €	
FOCH			1 524 €	-445 129 €	100%	1 €	1 €	1 750 000 €				306 548 €		
AVIDSEN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	420 462 533	88 000 €	1 985 029 €	95%	79 655 €	79 655 €				8 294 646 €	96 080 €		
MZG			57 321 €		33%	19 209 €	0 €	8 206 €						(1)
OMENEX	32 rue A. Fresnel - 37170 Chambray las T. ZI Pélan - BP 321 - 01603 Trévoux cedex	312 612 732	144 000 €	747 623 €	100%	2 593 618 €	2 593 618 €				7 627 302 €	686 884 €	400 000 €	
CFI	2 place des Vosges - 92051 La Défense	428 781 462	807 289 €	7 874 485 €	100%	42 766 926 €	42 766 826 €				41 559 607 €	2 056 117 €	1 000 000 €	
LEA	ZA La Bastide Blanche - E3 - 13127 Vitrolles	443 095 310	38 250 €	405 139 €	95%	419 917 €	419 917 €				2 895 213 €	105 607 €		
ACBS														
LAN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	428 781 462	894 360 €	51 507 €	100%	3 600 089 €	3 600 089 €				801 204 €	-276 121 €		
THEYSYS	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	439 508 078	0 €	0 €	100%	0 €	0 €				- €	-369 €		(2)
AVIWOX	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	508 029 428	107 000 €	-195 097 €	24%	26 000 €	0 €				12 711 €	-22 061 €		
LOM	Caldas de Montbui - Espagne		150 250 €	2 211 250 €	85%	72 350 €	72 350 €	536 667 €		1 202 000 €	8 023 796 €	-224 271 €		
LINIA	ul Robotnicza 72 - 53608 Wroclaw Pologne		2 407 500 zly	-1 593 957 €	98%	542 599 €	0 €	929 478 €			23 330 €	-117 433 €		
LOMIT	Via Marconi - 20080 Vermezzo - Italie		75 000 €	2 787 405 €	93%	113 333 €	113 333 €	193 181 €			10 428 275 €	596 361 €	350 000 €	
METRONIC Ltd	Watford - Hertfordshire - UK		40 000 £	-874 440 €	100%	59 482 €	0 €				819 492 €	-583 468 €		
BENELUX	61 rue de Strassen - Bertrange - Luxembourg		650 000 €	39 860 €	100%	650 000 €	650 000 €	400 000 €			404 874 €	-11 966 €		
MEDILOM			100 000 Dh		92%	9 085 €	0 €	32 164 €						(1)
HF ASIA			100 HKD		99%	14 €	0 €	113 327 €						(1)

(1) en liquidation (2) Entreprise liquidée

Eléments concernant les entreprises liées :

Au bilan	En €
Participations (valeurs brutes)	59 541 338
Créances clients et comptes rattachés	837 046
Autres créances	5 988 342
Dettes rattachées à des participations	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0
Autres dettes	5 544 876
Au compte de résultat	
Prestations de service	4 958 449
Refacturations (produits)	1 036 158
Produits financiers	2 854 506
Charges financières	197 177
Refacturations (charges)	5 650

La ligne prestations de service se décompose comme suit (en K€) :

	En K€
METRONIC	1 317
KAORKA	0
FOCH	104
AVIDSEN	51
CFI	683
LEA	1 501
Groupe OMENEX	309
LMN	17
ACBS	107
LAN	0
THESYS	0
Groupe LOM	0
Groupe LOMIT	850
LINIA	0
BENELOM	0
TOTAL	4 939
+ Frais de fusion	20
Total Prestation	4 959

Les frais de fusion sont les frais facturés dans le cadre de la gestion de la fusion des échelles d'intérêt.

La ligne « refacturations (produits) » est composée de transferts de charges de diverses natures, refacturés aux différentes filiales du groupe à prix coûtant.

La ligne « produits financiers » est composée de 2 750 000 € de dividendes reçus dont le détail est fourni dans le tableau des participations. Le solde est composé d'intérêts facturés dans le cadre de la fusion d'échelle d'intérêts.

Note 22 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en K€/KUSD	2010				2009
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues	0	0	0	0	0
Nantissement hypothèques et suretés réelles	0	0	0	0	0
Aval, cautions et garanties K USD	350	350	0	0	650
Aval, cautions et garanties K €	2 135	0	0	2 135	3 316
Autres engagements donnés :					0
- crédit documentaire K USD	0	0	0	0	122
- achat à terme K USD	21 562	21 562	0	0	20 650

Des lettres de confort ont été émises auprès des banques des sociétés suivantes : BENELOM, LOM et AVIDSEN ELECTRONICA.

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2010 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant des ouvertures de 21 562 KUSD.

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	933 K€
LOM	1 202 K€

HF COMPANY a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un total de 350 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taiwan dont la validité court jusqu'au 15 mai 2011. Cette garantie couvre les achats réalisés auprès de ce fournisseur asiatique par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, KAORKA et OMENEX.

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2010	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	87	87	
	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	52	52	
	<i>total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	<i>139</i>	<i>139</i>	<i>0</i>
Emprunt LEA	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	0		
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	0		
	<i>total couverture de taux sur emprunt LEA</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Emprunt obligataire	Swap Euribor 3M/ 4,1% activant à 3,6% et désactivant à 4,6%	13 000	3 250	9 750
	Swap Euribor 3M/ 4,2% annulable par la contrepartie	3 000		3 000
	<i>total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	<i>16 000</i>	<i>3 250</i>	<i>12 750</i>
Total Nominal Couvert		16 139	3 389	12 750

Note 23 – PERSONNEL

Au 31 décembre 2010, HF COMPANY comprenait :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres et assimilés	4	9	13
Employés	2	4	6
Contrat Apprentissage	1	0	1
Total	7	13	20

Le volume d'heure acquis au titre du DIF par les salariés de HF COMPANY est de 1 575 heures. Un contrat d'intéressement a été mis en place sur l'exercice 2008.

Note 24 – CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

A/ INTEGRATION FISCALE

Le conseil d'administration de HF COMPANY a opté pour le régime de l'intégration fiscale tel que prévu par les dispositions de l'article 223-A. Pour l'exercice 2010, la société HF COMPANY se constitue seule redevable de l'impôt pour les sociétés du groupe.

B/ PRINCIPES DE CONSOLIDATION

HF COMPANY SA respecte les principes de consolidation arrêtés par le groupe HF COMPANY. HF COMPANY est la société consolidante.

Note 25 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

N/A

Note 26 – Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations comptabilisées en charges pour les organes d'administration s'est élevé à 505 K€.

IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HF COMPANY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3 « Les immobilisations financières » du chapitre 3.3 « Notes sur le bilan » de l'annexe relatif aux immobilisations financières, les titres de participation sont évalués à la clôture à la valeur d'usage et, dans l'hypothèse où cette valeur d'usage viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Tours, le 12 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON

Deloitte & Associés
Olivier ROZES

V – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prestations de services**

Contrat de prestation de services conclu avec Monsieur Dominique GARREAU, Administrateur, qui a apporté à votre société son concours en matière de conseil en stratégie et d'assistance au développement du Laboratoire de la Maison Numérique.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice s'élève à 50 000 € HT.

Votre Conseil d'administration du 29 mai 2009 a autorisé la conclusion d'un second contrat de prestation de services avec Monsieur Dominique GARREAU, aux termes duquel celui-ci s'est engagé à apporter son concours en matière d'audit et d'organisation des technologies de LEA, de mise en œuvre de commissions marketing, de veille technologique, de représentation et de gestion de brevets.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice s'élève à 12 500 € HT.

- **Contrat bail commercial avec la SCI TOX**

Contrat de bail commercial aux termes duquel votre société prend en location une partie de l'ensemble immobilier situé Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY, moyennant diverses charges et conditions et notamment le paiement d'un loyer annuel. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir rétroactivement le 23 mars 2004.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice s'élève à 85 439 € HT.

- **Contrat article 83 du Code Général des Impôts**

Un contrat de retraite collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres et dirigeants de votre société.

Tours, le 12 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON

Deloitte & Associés
Olivier ROZES

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Dénomination sociale
HF COMPANY

- Siège social
Node Park Touraine
37310 TAUXIGNY

☎ : 02.47.34.38.38

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

- Forme juridique

La Société HF COMPANY est constituée sous forme de Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

- Nationalité
Française

- Date de création de la Société

Le 15 mai 1996, jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours.

- Durée

La durée est fixée à 99 ans.

La Société HF COMPANY prendra fin le 15 mai 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Objet social (article 3 des statuts)

La Société HF COMPANY a pour objet :

- La création ou la prise de participations majoritaires ou non dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles, quel qu'en soit l'objet ou la forme.
- L'animation de la politique du Groupe et le contrôle des entreprises placées sous sa dépendance.
- La fourniture de tous services et de toutes prestations à ces entreprises dans les domaines technique, financier, administratif, juridique, immobilier, comptable, etc.
- L'achat, la vente, la fabrication, la transformation et la location de tous matériels.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

- Registre du Commerce et des Sociétés

405 250 119 RCS TOURS

- Code APE

7010Z

- Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales, informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des 2 exercices précédents, peuvent être consultés au siège social de la Société HF COMPANY ou mis à disposition par voie électronique sur demande formulée à l'adresse comfi@hfcompany.com.

- Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

- Assemblées générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, aux jours, heures, et lieux indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prorogation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

Trente cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution ou de points à l'ordre du jour émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la Loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Le droit de participer aux Assemblées Générales étant subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous.

Un actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité, ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, ou représentés. Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée. Pour toutes les assemblées les actionnaires ont la faculté de voter par correspondance.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et établis dans les conditions conformes à la Loi. L'ensemble des dispositions relatives aux assemblées générales figurent aux articles 31 et suivants des statuts.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de modifier certaines dispositions statutaires afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et réglementaires.

- Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

- Droit de vote double

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la Loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom de même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévues par la loi (article L. 225-124 du Code de commerce).

- Franchissement de seuils statutaires (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un pourcentage de participation de 1% du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours suivant le franchissement de ce seuil statutaire de 1%.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure au seuil de 1%.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. Les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. Les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. Les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. Les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

En cas de non respect de l'obligation mentionnée aux deux alinéas qui précèdent, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote.

- Répartition statutaire des bénéfices (article 48 des statuts)

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou le distribuer.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

- Paiement des dividendes et acomptes (article 49 des statuts)

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Conseil d'Administration.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'Administration, en cas d'augmentation de capital.

- Titres au porteur identifiables

Conformément aux articles L 228-2 du Code du Commerce et 12 des statuts, la Société HF COMPANY peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central à la procédure des titres au porteur identifiables.

- Conseil d'Administration*Composition (article 18 des statuts)*

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins 4 actions, à l'exception des actionnaires salariés nommés en application de la loi.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de modifier certaines dispositions statutaires afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et réglementaires.

Durée des fonctions des administrateurs (article 19 des statuts)

La durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Tout administrateur sortant est rééligible.

Vacances – Cooptations – Ratifications (article 20 des statuts)

En cas de vacances, par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Président du Conseil (article 21 des statuts)

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibération du Conseil – Procès-verbaux (article 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Sous réserve des dispositions de l'article 24, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil (article 23 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Direction Générale (article 24 des statuts)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Cette décision est prise à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés. Dans les mêmes conditions, le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des directeurs généraux délégués.

2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

- Capital social

Au jour du présent document, le capital est de 1 877 528,50 €, divisé en 3 755 057 actions entièrement libérées de 0,5 € de nominal.

- Capital autorisé

Délégations de compétence et autorisations en vue d'augmenter le capital

L'Assemblée Générale du 4 juin 2010 a consenti au Conseil d'Administration les délégations et autorisations rappelées ci-après, toutes en cours de validité ;

Délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) réservés à une catégorie de personnes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.

2. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 877 500 euros. Ce plafond est indépendant.

4. Décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action HF Company aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA et/ou BSAANE à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce

6. Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA et/ou de BSAANE.

7. Décide que le conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA et/ou de BSAANE et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;

- Etablir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;

- Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;

- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et/ou des BSAANE et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déléguer lui-même au président directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le conseil d'administration peut préalablement fixer ;
- Et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 150 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L3332-25 et L3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondantes, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes
 - * des neuvième et dixième résolutions de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008.
 - * des neuvième à douzième résolutions de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009.
 - * des sixième à huitième résolutions de l'Assemblée Générale du 4 juin 2010.
- Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation

Délégation à donner aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 233-32-II et L. 233-33 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF Company et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre.

- Décide de fixer, ainsi qu'il suit, la limite des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 1 877 500 euros, étant précisé que le plafond est indépendant. Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

* fixer les conditions d'exercice des bons de souscription, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons et notamment :

* le nombre de bons,

* le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix,

* les conditions relatives à l'émission et à l'attribution gratuite de ces bons, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer.

* d'une manière générale, déterminer toutes autres caractéristiques et modalités de toute opération décidée sur le fondement de la présente autorisation, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités, constater le cas échéant l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Les bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

La présente délégation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

Par ailleurs, les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 29 mai 2009 en cours de validité au jour d'établissement du document de référence sont rappelées ci après :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 20 millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement,

de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservés aux actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 500 000 €.

Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la délégation suivante permettant au conseil d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (onzième résolution).

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros.

Sur ce montant s'impute le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société émises en vertu de la délégation suivante permettant au conseil d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (onzième résolution).

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c/ décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution,

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence:

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 500 000 €, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, ce montant sera en outre limité à 20% du capital par an.

En outre, sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la délégation précédente permettant au conseil d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution).

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la délégation précédente permettant au conseil d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution).

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7. Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au

dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titre ou valeurs mobilières

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente assemblée.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Par ailleurs, les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 en cours de validité au jour d'établissement du document de référence sont rappelées ci après :

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société HF COMPANY, et le cas échéant, des Sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce.
- Décide que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de Commerce, sous réserve de toutes autres limitations légales.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,

- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de Commerce,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Conseil d'Administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatif(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Nantissements, garanties et sûretés sur les titres de la Société :

A la connaissance de la Société, aucune de ses actions n'a été apportée en nantissement.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

- Capital potentiel

La Société a émis en 2007 (visa n°07-233 du 29 juin 2007) 74 906 OBSAAR (Obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables). A chaque obligation étaient attachés 6 BSAAR, soit un total de 449 436 BSAAR.

Les BSAAR ont été détachés des obligations dès l'émission. Ils étaient incessibles jusqu'au 1^{er} août 2010. Chaque BSAAR donne droit de souscrire ou d'acheter une action nouvelle ou existante, au choix de la Société, au prix de 26,70 €. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises par exercice des BSAAR est de 449 436 soit 11,99% du capital de la Société avant exercice des BSAAR. Ces BSAAR sont exerçables à compter du 2 août 2010 et jusqu'au 2 août 2014 inclus, cotés sur Euronext pendant cette période. A ce jour 57 BSAAR ont été exercés (les derniers en février 2011), la Société ayant choisi de créer 57 actions nouvelles pour porter le nombre d'actions à 3 755 057.

A la connaissance de la Société, après cession de 50 000 BSAAR aux Managers, les administrateurs détiennent les BSAAR suivants :

Bénéficiaires	Nombre de BSAAR	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les BSAAR
M. Yves BOUGET	50 651	50 651
M. Nicolas RAZAFINJATO	28 015	28 015
M. Eric TABONE	22 827	22 827
Mme Annie LUDENA	6 065	6 065
M. Dominique GARREAU	1 969	1 969
Total	109 527	109 527

Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société HF COMPANY :

Date	Nature de l'opération	Variation de capital en €	Prime d'émission et d'apport en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
					Capitaux en €	Titres
15.05.96	Création de la Société HF COMPANY (anciennement TEG COM)	609 796		40 000	609 796	40 000
28.05.96	Souscription en numéraire	203 276	406 551	13 334	813 072	53 334
11.06.97	Division du nominal / 10	0	0	480 006	813 072	533 340
29.09.97	Conversion de 6 666 obligations convertibles	101 623	203 245	66 660	914 694	600 000
15.10.97	Souscription en numéraire	274 408	4 116 123	180 000	1 189 102	780 000
25.06.01	Incorporation au capital des réserves	370 898	0	0	1 560 000	780 000
28.12.01	Augmentation de capital résultant de la fusion	653 000	4 586 188	326 500	2 213 000	1 106 500
28.12.01	Réduction du capital : annulation de titres résultant de la fusion	-645 450	-4 530 788	-322 725	1 567 550	783 775
28.01.05	Division par 4 du nominal	0	0	2 351 325	1 567 550	3 135 100
30.06.05	Augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition de LEA	500 752	35 052 640	1 001 504	2 068 302	4 136 604
30.05.08	Réduction du capital : annulation de titres auto-détenus	-190 802		-381 604	1 877 500	3 755 000
11.03.11	Augmentation de capital suite à l'exercice de 57 BSAAR	28,50		57	1 877 528,50	3 755 057

Répartition du capital depuis 3 ans :

Répartition du capital le 11 mars 2011 (date du Conseil arrêtant les comptes 2010) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	14,34%	1 076 688	23,01%
Eric TABONE au nominatif	239 142	6,37%	478 284	10,22%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,74%	130 696	2,79%
Dominique GARREAU	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Nicolas RAZAFINJATO	10	0,00%	10	0,00%
Olivier SCHUMACHER	35 815	0,95%	35 815	0,77%
Joël SAVEUSE	66	0,00%	66	0,00%
Titres autodétenus teneur de marché	4 116	0,11%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	0	0,00%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	88 589	2,36%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	173 429	4,62%	346 858	7,41%
Public au nominatif vote simple	130	0,00%	130	0,00%
Public	2 588 856	68,94%	2 588 856	55,33%
Total actions	3 755 057	100,00%	4 678 615	100,00%

Titres auto détenus

92 705

Droits de vote incluant l'autodétention :

4 771 320

Répartition du capital le 17 mars 2010 (date du Conseil arrêtant les comptes 2009) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET	538 344	14,34%	1 076 688	22,79%
Eric TABONE	239 142	6,37%	478 284	10,12%
Annie LUDENA	65 348	1,74%	130 696	2,77%
Dominique GARREAU	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Titres autodétenus teneur de marché	2 699	0,07%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	0	0,00%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	48 226	1,28%	0	0,00%
Laurent BURDIN	86 715	2,31%	173 430	3,67%
LBCO	90 000	2,40%	180 000	3,81%
Public au nominatif vote double	439	0,01%	878	0,02%
Public au nominatif vote simple	60	0,00%	60	0,00%
Public	2 662 815	70,91%	2 662 815	56,37%
Total actions	3 755 000	100,00%	4 724 063	100,00%

Titres auto détenus 50 925

Droits de vote incluant l'autodétention :**4 774 988****Répartition du capital le 19 mars 2009 (date du Conseil arrêtant les comptes 2008) :**

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET	538 344	14,34%	1 076 688	22,62%
Eric TABONE	240 142	6,40%	480 284	10,09%
Annie LUDENA	65 348	1,74%	130 696	2,75%
Dominique GARREAU	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Titres auto détenus teneur de marché	8 756	0,23%	0	0,00%
Titres auto détenus CIC	19 584	0,52%	0	0,00%
Titres auto détenus nominatif	18 092	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	207 154	5,52%	414 308	8,70%
Public au nominatif vote simple	278 884	7,43%	278 884	5,86%
Public	2 357 484	62,78%	2 357 484	49,53%
Total actions	3 755 000	100,00%	4 759 556	100,00%

Titres auto détenus 46 432

Droits de vote incluant l'autodétention :**4 805 988**

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Nantissements, garanties et sûretés sur les titres de la Société :

A la connaissance de la Société, aucune de ses actions n'a été apportée en nantissement.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

Politique de dividendes

Les sommes distribuées ont été les suivantes :

Exercice de versement	Exercice de rattachement	Dividendes	Avoir fiscal (personnes physiques)	Dividendes par action en € (1)
1998	1997	-	-	-
1999	1998	380 513	190 256	0,12
2000	1999	523 205	261 603	0,17
2001	2000	237 820	118 910	0,08
2002	2001	438 914	219 457	0,14
2003	2002	1 018 908	509 454	0,33
2004	2003	1 097 285	548 642	0,35
2005	2004	1 567 550		0,50
2006	2005	2 068 302		0,50
2007	2006	1 861 472		0,45
2008	2007	2 481 962		0,66
2009	2008	2 478 300		0,66
2010	2009	1 952 600		0,52
2011 (2)	2010	3 004 046		0,80

(1) Compte tenu de la division du nominal par 4 le 31/01/2005, soit 1,4 € distribué au titre de l'exercice 2003.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 10 juin 2011.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

Rachat par la Société de ses propres actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Le prix maximum d'achat serait fixé à 60 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération serait de 22 530 000 euros.

Contrat de liquidité

Le 18 juillet 2003, HF COMPANY a conclu avec le CIC Securities un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, auquel la Société est adhérente de liquidités.

Stock Options

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2002, le Conseil d'Administration a procédé à deux attributions d'options d'achat d'actions, résumées comme suit :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice
Plan 2003	24 juin 2002	23 juin 2003	achat	1 000	22 juin 2011	24 €
Plan 2004	24 juin 2002	6 février 2004	achat	500	5 février 2012	52 €

Ces options d'achat d'actions ont fait l'objet d'un ajustement lors de la division du nominal de l'action HF COMPANY (réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions de 2 € de valeur nominale contre 4 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune intervenue le 28 janvier 2005). A la suite de cet ajustement, l'état des options attribuées ressort comme suit :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31/12/05
Plan 2003	24 juin 2002	23 juin 2003	achat	4 000	22 juin 2011	6 €	0	4 000
Plan 2004	24 juin 2002	6 février 2004	achat	2 000	5 février 2012	13 €	0	2 000

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 15 avril 2005, le Conseil d'Administration a procédé en 2005 à une attribution d'options d'achat d'actions :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31/12/05
Plan 2005	15 avril 2005	30 mai 2005	achat	10 000	29 mai 2013	39,8 €	0	10 000
Plan 2007	15 avril 2005	13 mars 2007	achat	4 000	12 mars 2015	22 €	0	4 000

En conséquence de l'émission d'OBSAAR, intervenue en juillet 2007, le Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2007 a décidé d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie par la Société, le prix d'achat et le nombre d'actions sous options par bénéficiaire. A la suite de cet ajustement, l'état des options attribuées ressort comme suit :

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007
Date d'Assemblée	24/06/2002	24/06/2002	15/04/2005	15/04/2005
Date du Conseil d'Administration	23/06/2003	06/02/2004	30/05/2005	13/03/2007
Nombre total d'actions pouvant être achetées	4 014	2 007	10 036	4 013
Nombre de dirigeants de la Société concernés	0	0	0	0
Nombre de salariés de la Société concernés	0	1	2	0
Nombre de salariés des Sociétés du Groupe	1	0	4	1
Point de départ d'exercice des options	23/06/2007	06/02/2008	30/05/2009	13/03/2011
Date d'expiration	22/06/2011	05/02/2012	29/05/2013	12/03/2015
Prix de souscription	5,98 €	12,96 €	39,67 €	21,93 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions achetées au 31/12/2009	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0	6 021	0
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	4 014	2 007	4 015	4 013

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par HF COMPANY.

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan concerné :
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	0	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	0	-	-

(1) Y compris également les autres instruments financiers donnant accès au capital (BSA, BSAR, BSPCE...)



CHAPITRE 4

ACTIVITÉ

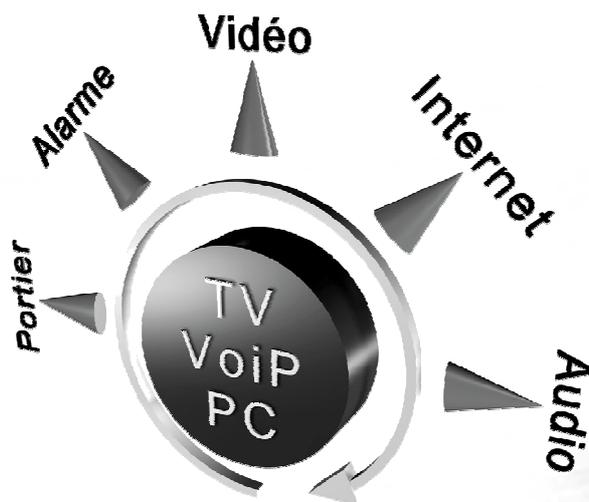
I – PRESENTATION DU GROUPE

Initialement positionné sur l'univers B to C de l'Electronique Grand Public, l'acquisition de LEA au 30 juin 2005 a apporté au Groupe HF COMPANYY :

- une dimension B to B significative avec le marché des réseaux haut-débit sur lequel LEA est le leader mondial des solutions de filtrage xDSL ;
- la maîtrise de la technologie CPL alors naissante.

Pour HF COMPANYY, cette acquisition a permis de se positionner au cœur de la convergence numérique avec des atouts technologiques majeurs :

- Maîtrise des technologies xDSL ;
- Leader de la technologie CPL ;
- Spécialiste du confort et de la sécurité domestique (« confortique ») et de l'univers TV (Réception TV et périphériques multimédia).



Ces atouts sont confortés par les capacités de R&D du Groupe, sur chacun de ses métiers, doublées de l'activité du LAN (Laboratoire des Applications Numériques) qui s'impose comme le pôle de référence en matière de validation et de tests de la convergence numérique haut-débit.

Ils sont valorisés par une position de leader en électronique grand public en Grande Distribution fondée sur une offre intégrée (de la conception à la commercialisation) et sur une différenciation basée sur des services à valeur ajoutée identifiables pour les consommateurs et les distributeurs.

Le Marché B to C

HF COMPANYY est positionné sur les marchés des réseaux résidentiels qui visent à améliorer la vie de tous grâce à des solutions et des produits innovants, afin de répondre à la recherche des sensations de confort et de sécurité par les consommateurs dans leur environnement.

HF COMPANYY est le spécialiste des nouvelles technologies numériques avec une offre de produits résolument axée « mass market » au travers de ses quatre métiers :

- Univers TV / Multimédia
- Confortique
- CPL
- Haut Débit

L'objectif de l'offre développée par HF COMPANY est de satisfaire le besoin du confort « electronic consumer » :

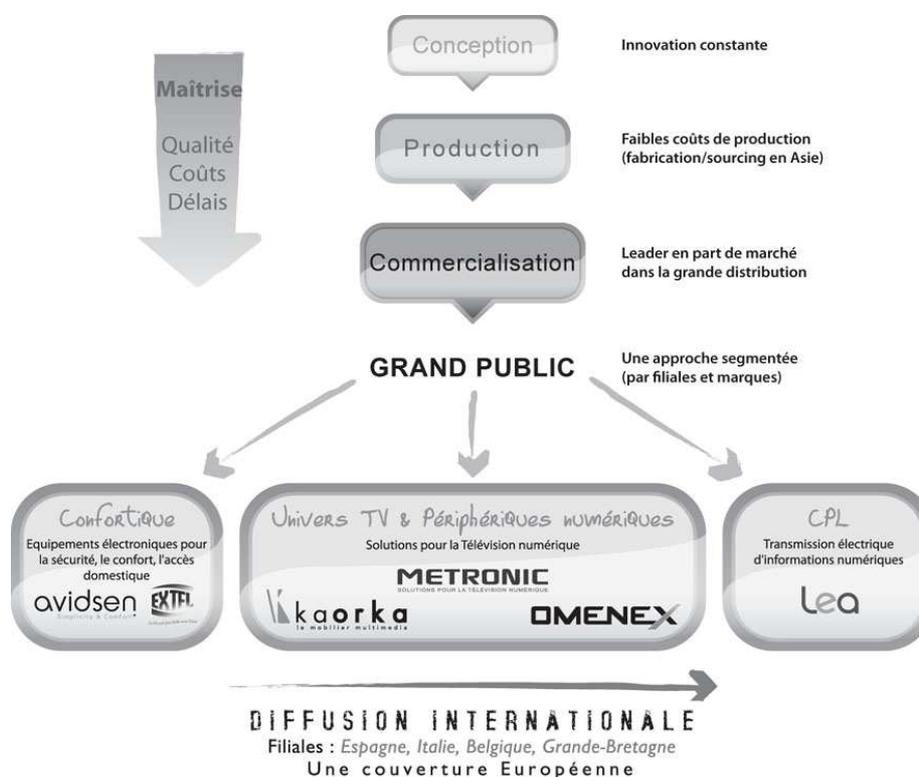
1. Identifier les besoins du consommateur.
2. Se positionner sur des produits très demandés.
3. Trouver la technologie qui en facilite l'usage.
4. Rendre les produits accessibles à tous en minimisant les coûts de production.

Pour développer son offre, HF COMPANY s'appuie sur une chaîne de services à valeur ajoutée pour devenir une référence sur les marchés :

- Une entreprise au service des distributeurs (GSA, GSB, GSS et sites Internet).
- Une marque au service des consommateurs (SAV - Assistance téléphonique).

L'offre de HF COMPANY s'appuie à la fois sur la valeur ajoutée des produits et la valeur ajoutée des services.

Le schéma de l'offre HF COMPANY intégrée et diversifiée :



Aujourd'hui, HF COMPANY maintient son leadership sur le marché de la réception TV depuis le lancement réussi de la TNT et la confirmation de ses parts de marché en France. Sur ce métier le Groupe poursuit sa prise de marché à l'International en bénéficiant pleinement de sa position de leader pendant les phases de switch-over. La TNT dynamise toute l'offre de l'univers TV de HF COMPANY.

Le Groupe s'appuie sur de solides moteurs de croissance :

- Le démarrage des switch-over en Europe qui signifie le passage au tout numérique de la réception TV.
- La croissance exponentielle de l'offre CPL, tant au niveau des nouveaux linéaires haut-débit en Grande Distribution qu'auprès des Opérateurs Télécom.
- La confortique et plus globalement le contrôle d'accès avec un concept en phase avec les attentes des consommateurs et une très forte capacité d'innovations techniques et marketing.
- Diffusion internationale de son offre avec la montée en puissance et l'autonomisation de l'offre confortique par rapport au métier réception TV sur le modèle du marché français.
- Diffusion de son offre sur le Web avec un business model s'appuyant sur les forces traditionnelles du Groupe : identification de la demande et réponse marketing, optimisation des flux logistiques et de l'outil informatique.

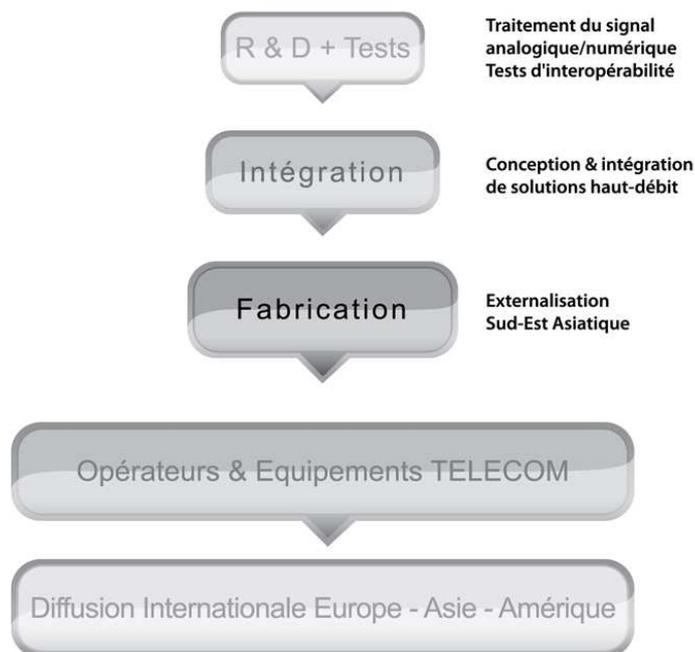
Le Marché B to B

Créateur de la technologie de filtrage voix/données/images, LEA est devenue leader mondial et accompagne le marché vers le très haut-débit xDSL.

LEA a une offre sur ce marché qui va de la fabrication des filtres pour les particuliers jusqu'aux splitters destinés aux centraux téléphoniques.

La société LEA se situe sur une chaîne de valeur ajoutée compatible avec celle du Groupe HF COMPANYY.

LEA - Spécialiste des solutions haut-débit



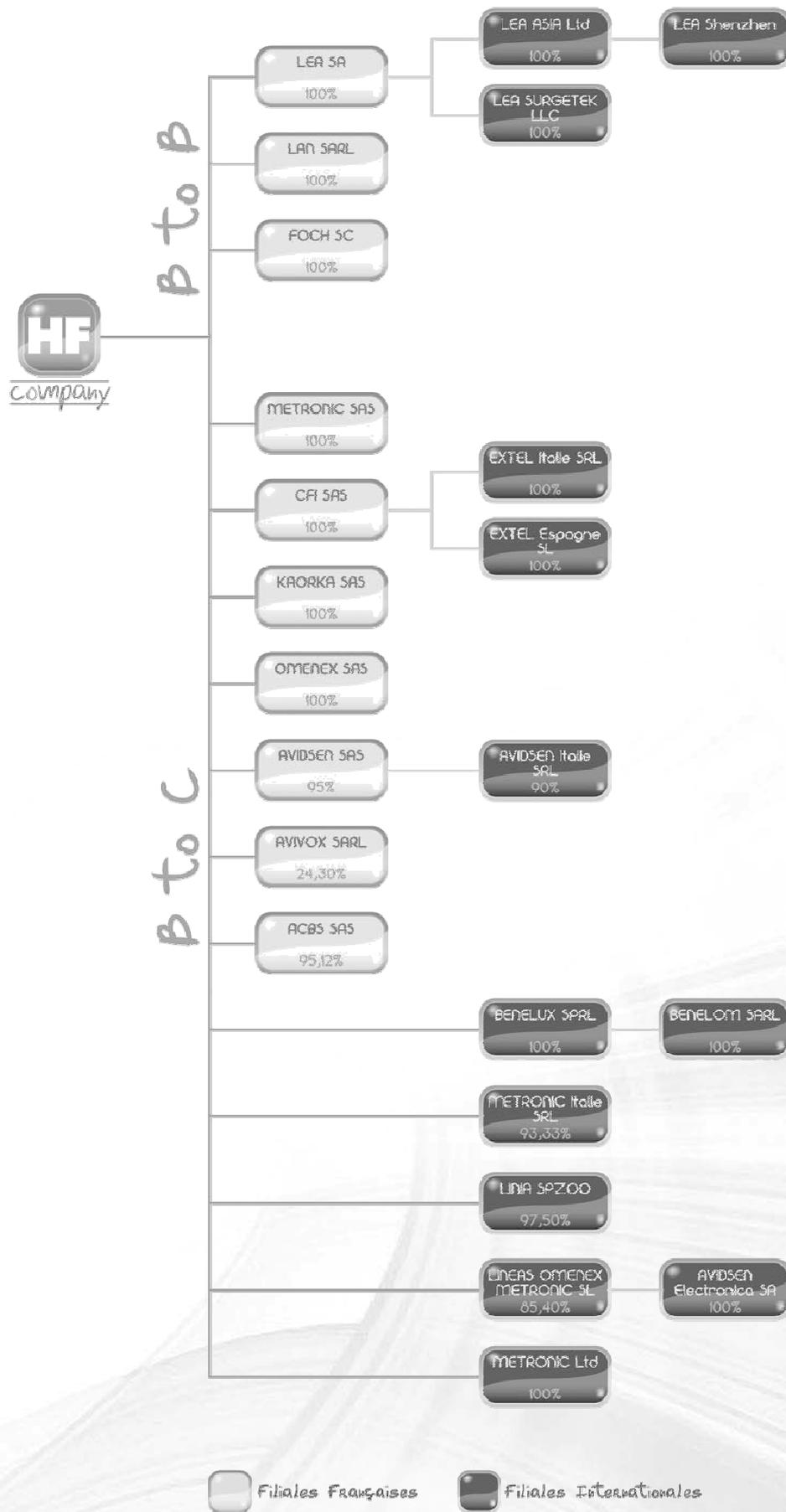
La maîtrise du filtrage permet aussi à LEA de fournir des solutions CPL (Courant Porteur en Ligne) pour diffuser les signaux voix/données/images via le courant électrique et permet ainsi de rendre possible la création d'un réseau digital domestique.

L'intégration de LEA au sein de HF COMPANYY est porteuse de synergies fortes :

- **Commercialisation d'un linéaire ADSL/CPL :**
HF COMPANYY a été le premier acteur à proposer un linéaire ADSL/CPL en Grande Distribution qui s'adresse à plus de 16 millions d'abonnés en France en leur permettant d'optimiser et de personnaliser leur équipement. Le Groupe démontre ainsi sa capacité à marier la maîtrise des technologies haut-débit apportée par LEA avec le savoir-faire marketing du Groupe en mass-market Grande Distribution.
- **Construction du Laboratoire des Applications Numériques (LAN) :**
A partir d'une ligne de force de l'offre LEA qui possédait son laboratoire de tests d'interopérabilité ADSL, permettant à l'ensemble des intervenants (FAI, Opérateurs et Industriels) de tester la compatibilité de leur matériel, le Groupe HF COMPANYY a créé le LAN.
Ce laboratoire est constitué de moyens de mesure (générateurs, simulateurs, séquenceurs, sondes) autour d'un habitat représentatif (surface, matériaux, câblage) équipé en accès haut-débit pour les flux multimédia et en équipements de confort et sécurité domestique. Ce laboratoire doit permettre la convergence des technologies développées par LEA et des technologies développées en Réception TV et confort et sécurité domestique.
En outre, ce laboratoire, véritable « vitrine technologique » du Groupe est destiné à construire des partenariats universitaires et industriels. Il s'avère aussi être un puissant outil marketing dans le relationnel avec les clients de la branche B to C.

L'organisation du Groupe

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2010 se présente ainsi :



HF COMPANY, créée en avril 1996, est la Holding et regroupe sous la Présidence les Directions : Générale, Financière, des Affaires, Informatique et Marketing du Groupe.

METRONIC, créée en juin 1991, est spécialisée dans la distribution de matériels de réception TV terrestre et satellitaire pour le circuit grande distribution.

KAORKA (ex DISTRATEL), acquise par le Groupe le 4 février 1997, est spécialisée dans l'offre de mobilier multimédia.

LOM, créée en avril 1997, est la filiale espagnole du Groupe qui assure la distribution de l'offre Réception TV et périphériques numériques sur la péninsule ibérique.

FOCH, acquise en juillet 1998, est une entreprise industrielle de découpe et d'emboutissage.

LINIA POLSKA, créée en juillet 1998, est la filiale polonaise du Groupe.

AVIDSEN, créée en octobre 1998 commercialise une gamme de produits dédiés au confort et à la sécurité domestique pour le circuit de la grande distribution.

OMENEX, acquise en janvier 1999 commercialise une gamme d'accessoires multimédia et de périphériques numériques pour le circuit de la grande distribution. Sa filiale IMA commercialise une gamme d'accessoires GSM pour le circuit de la grande distribution.

METRONIC ITALIE, créée en février 2000, est la filiale italienne en charge de la distribution du concept Metronic sur l'univers TV auprès de la grande distribution en Italie et Grèce.

BENELOM, créée en avril 2000, est la filiale belge du Groupe.

AVIDSEN Electronica créée en janvier 2001, est destinée à promouvoir la gamme AVIDSEN sur le marché espagnol.

CFI - EXTEL, acquise par le Groupe le 21 janvier 2004, est le leader de l'interphonie en grande distribution. La société assure elle-même la commercialisation de sa marque en Europe par le biais de sa filiale italienne (EXTEL Italia) et de sa filiale espagnole (EXTEL IBERICA) créées en septembre 2006.

AVIDSEN Italie, l'activité de distribution de la marque AVIDSEN en Italie a été filialisée en 2005 sur le modèle d'AVIDSEN Electronica en Espagne.

LEA, acquise le 30 juin 2005, est leader mondial des solutions de filtrage haut-débit. Orientée B to B (Business to Business) son offre est axée autour des splitters centraux téléphoniques, les filtres domestiques ADSL, les solutions CPL (courant porteur en ligne). L'activité Laboratoire de tests d'interopérabilité a été apportée à une filiale autonome le LAN au 1^{er} janvier 2007. Les filiales à l'étranger de LEA sont : **LEA ASIA** à Hong Kong qui est devenue une société commerciale depuis 2007 pour répondre à la demande des clients ; **LEA SHENZHEN** en Chine qui couvre le marché chinois et assure la liaison avec certains sourcing stratégiques ainsi qu'un relais R&D ; **LEA NETWORK** (modification de nom de LEA SURGE TEK LLC en 2010) aux Etats-Unis qui est spécialisée dans les modules de protection des lignes électriques.

ACBS, acquise le 14 septembre 2006 est spécialisée dans la distribution internet de solutions technologiques pour le compte de FAI et la fourniture de solutions d'hébergement accompagnées des prestations administratives et logistiques pour le compte de clients souhaitant externaliser leur site marchand.

METRONIC Ltd (UK), créée le 13 novembre 2006, est destinée à commercialiser l'offre du Groupe sur le marché anglais.

Les filiales internationales du pôle B to C ont pour vocation initiale de commercialiser l'ensemble de l'offre du Groupe HF COMPANY sur les métiers réception TV / multimédia et confortique. Quand le développement d'une marque sur ces métiers atteint une taille critique sur un marché, elle est filialisée.

Note : Certaines filiales en création ou dont l'activité est jugée non significative au niveau du Groupe ne font pas l'objet de commentaires. La liste des filiales est dans l'annexe aux comptes consolidés.

Filiales	Réception TV & Multimédia	Confortique	Réseaux Haut Débit	CPL
METRONIC	*			*
KAORKA	*			
FOCH	*			
AVIDSEN	*	*		
OMENEX	*			*
CFI	*	*		
LEA			*	*
ACBS	*	*		*
LAN			*	*
LOM	*			*
AVIDSEN Espagne		*		
EXTEL Espagne	*	*		
METRONIC Italie	*	*		*
AVIDSEN Italie	*	*		
EXTEL Italie	*	*		
BENELOM & BENELUX	*	*		*
LINIA	*	*		
METRONIC LTD	*			*

La nature de la clientèle de FOCH (industriels) induit son classement dans notre activité B to B.

Situation des principaux actifs et passifs du Groupe :

- Les actifs immobilisés sont ventilés aux notes 1, 2 et 3 de l'annexe des comptes consolidés.
- Les passifs financiers sont concentrés au niveau de la Holding HF COMPANY.
- La répartition des actifs et passifs d'exploitation (BFR) est proportionnelle au niveau de chiffre d'affaires généré par chaque entité.

II – HISTORIQUE

En 1988, Monsieur Yves BOUGET, alors professeur de mathématiques et de physique, décide de tenter sa chance dans le monde entrepreneurial à travers la création de l'entreprise Metronic, un concept marketing original : permettre au consommateur d'accéder directement à des produits de réception télévisuelle (antennes, accessoires et périphériques) au travers de la grande distribution.

Cette démarche novatrice s'appuyait à la fois sur le développement des produits commercialisés en libre service (DIY : Do It Yourself) - et sur la conviction que des instructions simples et claires alliées à une universalité des produits devaient permettre au consommateur d'installer seul avec succès le produit. Initialement tournée vers la réception terrestre, la société METRONIC révolutionne son marché en 1993 en proposant les premiers kits satellites à installer soi-même, à moins de 456 € (2 990 FF) (prix public), essentiellement dans des grandes surfaces de bricolage. Le vif succès rencontré par ce produit permet à la Société de prendre son véritable essor.

Fidèle à son concept fondateur, le Groupe soutient sa forte croissance en diversifiant ses sources de revenus : première expérience à l'étranger avec la pénétration du marché espagnol dès 1995 qui aboutira à la création de la première filiale internationale en 1997, acquisition d'un grossiste régional dans la réception télévisuelle tournée vers les professionnels (DISTRATEL, acquisition 1997), renforcement de son positionnement sur les lignes de produits connectiques multimédia (OMENEX, acquisition 1999), accessoires de téléphonie mobile (IMA, acquisition 1999) et développement d'une nouvelle ligne de produits confortique (AVIDSEN, créé ex-nihilo 1999). Toutes les gammes de ces sociétés sont commercialisées en grandes surfaces, et constituent chacune une proposition globale destinée à approvisionner des linéaires. En 2000, le Groupe prolonge son développement à l'international en Belgique, en Italie et en Pologne.

La croissance externe se poursuit avec le lyonnais CFI, leader français de l'interphonie au début de l'année 2004, puis LEA au printemps 2005, leader mondial de l'internet Haut Débit.

L'année 2006 est aussi celle du démarrage de la TNT, qui fera décoller les ventes d'HF COMPANY, leader sur le marché des adaptateurs en France.

Pour financer sa croissance, le Groupe s'est introduit en 1997 sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Aujourd'hui, HF COMPANY constitue le seul intervenant européen dans le domaine de la « Haute Fréquence » proposant une offre complète tournée vers la grande distribution simultanément sur les segments de la réception TV / périphériques numériques, de la sécurité et du confort domestique, du CPL et du réseau Haut-débit.

Yves BOUGET a fixé un nouveau défi au Groupe HF COMPANY « Devenir un des leaders de la convergence numérique de l'univers domestique grâce à la technologie CPL » (Courant Porteur en Ligne).

Les années 1980

- **1988** : Création de la marque et du concept **METRONIC**.
- **1989** : Lancement de l'antenne **STRIPLINE** : ultra-plate, légère et discrète, en matériaux composites qui révolutionne le monde de la TV par sa conception et son esthétisme.

Les années 1990

- **1993** : **METRONIC** est la première société à vendre un Kit Satellite en grande distribution.
- **1994** : Proposition du Kit 2 têtes. Création d'un linéaire dédié uniquement aux périphériques satellites.
- **1995** : **METRONIC** exporte son concept en Espagne et au Portugal. Création d'un linéaire de périphériques HF en alarme.
- **1996** : **METRONIC** crée une ligne de périphériques HF de téléphonie mobile. Création de la **Holding TEG.COM**.
- **1997** :
 - Achat de la société **DISTRATEL** et prise de parts de marché sur le circuit professionnel.
 - Création de **LINEAS METRONIC** pour accroître les parts de marché dans la péninsule Ibérique.
 - **TEG.COM** devient **HF COMPANY** et **introduction en Bourse** sur le Nouveau Marché pour financer sa croissance.
- **1998** :
 - Internationalisation renforcée par la création de **LINIA** en Pologne.
 - La gamme confort et sécurité domestique est filialisée avec la création d'**AVIDSEN**.
- **1999** : Acquisition du **Groupe OMENEX** leader français des périphériques de téléphonie mobile et de la connectique audio-vidéo en Grande Surface Alimentaire.

Les années 2000

- **2000** : Création de **LOMIT** en Italie et de **BENELOM** en Belgique.
- **2004** :
 - Acquisition de la société **CFI EXTEL**, leader sur le marché de l'interphonie et renforce son pôle confortique.
 - Lancement de la marque de mobilier multimédia **KAORKA®**.
- **2005** :
 - **Lancement de la TNT en France**. Le Groupe HF COMPANY devient le leader du marché des adaptateurs en France et en Espagne.
 - Acquisition de la société **LEA** leader mondial des solutions de filtrage Haut-débit. Le groupe change de dimension et de positionnement avec pour objectif de construire l'offre de la maison digitale en rendant accessible à tous les produits de la convergence numérique sur la totalité des signaux voix, données, images, sécurité et confort.
- **2006** :
 - HF COMPANY est le leader dans la Réception TV (TNT) et le Réseau Haut-débit. En se dotant du **LAN**, elle s'impose comme un acteur incontournable de la validation technologique de la convergence numérique.
 - Poursuite de la croissance internationale : **EXTEL Espagne** et **METRONIC Ltd**. Acquisition d'**ACBS**, la société se dote d'un moyen supplémentaire de diffusion grand public de son offre CPL.
- **2007** : Création de la filiale **EXTEL Iberica**. HF COMPANY fait appel au marché financier en levant 20 M€ dans l'optique de financer sa croissance extérieure.
- **2008** : Acquisition de la société **LEA SURGE TEK** aux Etats-Unis.
- **2009** : Démarrage des switch-over en Espagne et en Italie.
- **2010** : Démarrage du switch-over en France.

III - CHIFFRES CLÉS 2010

La présentation des principales activités du Groupe HF COMPANY est axée sur les informations financières présentées périodiquement aux organes de décision du Groupe à savoir la distinction entre les marchés B2B, B2C et l'activité Corporate.

L'activité B2B (Business to Business) désigne une activité professionnelle (échanges ou transactions commerciales) effectuée d'entreprise à entreprise. Elle regroupe les sociétés suivantes : LEA et ses filiales (LEA ASIA, LEA SHENZEN, LEA NETWORKS), LAN, FOCH, THESYS et AVIVOX.

L'activité B2C (Business to Consumer) désigne tout type d'activité économique à destination du grand public et du consommateur final. Elle regroupe les sociétés suivantes : METRONIC, METRONIC Italie, METRONIC Iberica, METRONIC LTD, AVIDSEN, AVIDSEN Electronica, AVIDSEN Italia, CFI-EXTEL, EXTEL Iberica, EXTEL Italia, KAORKA, OMENEX, ACBS, LINIA, BENELOM et BENELUX.

L'activité Corporate, correspond à l'activité de la Holding : HF COMPANY SA.

Les opérations présentées ci-après sont obtenues après élimination des opérations intragroupes et sont détaillées en note 22 des comptes consolidés inclus dans le chapitre 2 du présent document de référence.

En M€	2010				
	B2B	B2C	Corporate	Retraitements de consolidation	Total consolidé
Chiffre d'affaires France	9,8	61,7	0,0		71,5
Chiffre d'affaires Europe	17,7	32,4	0,0		50,2
Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient	0,7	0,9	0,0		1,6
Chiffre d'affaires Asie - Océanie	7,3	0,0	0,0		7,3
Chiffre d'affaires Amérique	15,7	0,0	0,0		15,7
Chiffre d'affaires par zone géographique (*)	51,2	95,0	0,0	0,0	146,2
Résultat net	1,9	1,6	1,7	1,1	6,3

En M€	2009				
	B2B	B2C	Corporate	Retraitements de consolidation	Total consolidé
Chiffre d'affaires France	9,9	54,3	0,0		64,2
Chiffre d'affaires Europe	15,0	44,5	0,0		59,5
Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient	1,7	1,1	0,0		2,8
Chiffre d'affaires Asie - Océanie	3,2	0,0	0,0		3,2
Chiffre d'affaires Amérique	8,9	0,0	0,0		8,9
Chiffre d'affaires par zone géographique (*)	38,7	99,9	0,0	0,0	138,6
Résultat net	1,1	1,7	1,3	0,1	4,2

(*) CA réalisé selon le pays d'implantation des filiales

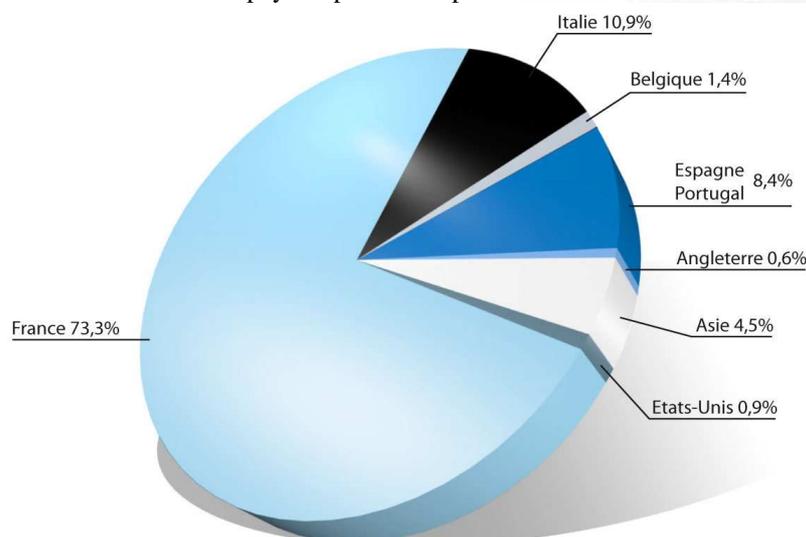
Les filiales internationales représentent 26,7% du CA consolidé du Groupe et le CA export représente 51%.

Depuis les premiers pas à l'étranger en 1997, le chiffre d'affaires export est passé de 2,9 M€ à 74,8M€.

L'international constitue un axe de développement affirmé pour HF COMPANY. Sa conquête passe par des implantations dans des pays où le modèle de développement d'HF COMPANY peut être dupliqué : réseau de grande distribution fortement développé et intérêt pour « plusieurs » familles de produits proposées par le Groupe.

La Société dispose actuellement à l'étranger, de 9 filiales pour son activité BtoC et de 3 filiales pour son activité BtoB.

Le CA réalisé par les sociétés basées sur leur pays respectif se répartit ainsi :

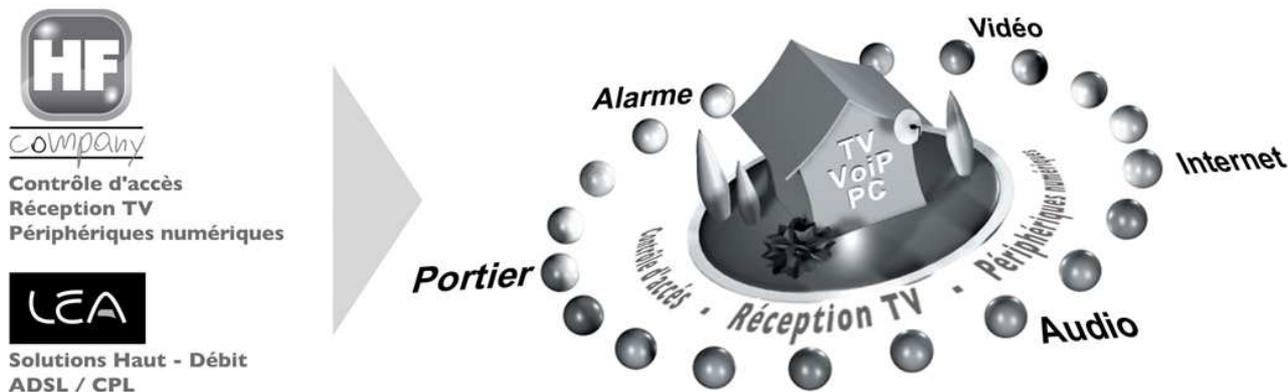


Source HF COMPANY

IV - LES MÉTIERS ET LES PRODUITS DU GROUPE HF COMPANYY

Le métier d'HF COMPANYY est de répondre sous ses différentes marques commerciales à l'intégralité des besoins des consommateurs en matière de réception TV, périphériques numériques, confort domestique et d'adapter son offre aux règles de la distribution moderne, complétée par un service à forte valeur ajoutée. La maîtrise des technologies Haut Débit et CPL au sein de la société LEA permet de structurer un réseau domestique rendant possible la convergence de l'ensemble des signaux.

HF COMPANYY ambitionne de gérer la globalité des signaux numériques des habitations individuelles et collectives :



Source HF COMPANYY

L'UNIVERS B to C

Le Groupe HF COMPANYY est un spécialiste de la conception et de la distribution, essentiellement au travers des réseaux de grande distribution, de produits et/ou d'accessoires sur trois segments relevant de l'Electronique Grand Public.

HF COMPANYY est l'unique acteur européen intervenant simultanément sur les 3 familles de produits ci-dessous :

Il faut donner aux circuits de grande distribution les moyens de devenir des professionnels de l'univers produit sur lequel ils se positionnent quelle que soit leur clientèle ; les filiales du Groupe ont donc adopté une démarche marketing commune, reposant sur une philosophie de service, pour vendre leurs produits en donnant l'opportunité à tous leurs clients de réaliser, avec facilité, l'installation de leur équipement électronique.

RÉCEPTION TV / MULTIMEDIA :

Métier historique du Groupe, HF COMPANYY apporte une solution pour la réception et la transmission du signal TV jusqu'au poste de télévision. Quel que soit le mode de réception choisi (terrestre ou satellite, numérique ou analogique), le Groupe propose une offre complète de réponses aux désirs des consommateurs.

Ce positionnement historique sous la marque METRONIC s'est encore renforcé depuis le lancement de la TNT (Télévision Numérique Terrestre). Le Groupe est leader de ce marché en France et a pris une part de marché significative en Espagne, Italie et au Royaume Uni en proposant l'offre la plus large, la mieux segmentée et une solution technologique originale.

A fin mars 2011, nous estimons au global du marché à près de 44 Millions le nombre de récepteurs achetés en magasin :

- plus de 14 millions d'adaptateurs ;
- plus de 21 millions de téléviseurs « TNT Intégrée » ;
- plus de 600 000 enregistreurs DVD et disque dur « TNT intégrée » ;
- près de 300 000 récepteurs portables « TNT intégrée » (lecteurs DVD et téléviseurs portables).

Sur 40 millions de téléviseurs en France, 15% d'entre eux étaient équipés d'un adaptateur déporté début 2011 ce qui constitue un stock toujours très important à équiper. Cette phase d'équipement devrait encore durer une année, jusqu'à l'extinction totale du signal analogique en France, d'autant que le taux de couverture de la population a encore progressé pour atteindre officiellement 93,7% fin 2010.

D'après une étude du CSA, le taux de pénétration de la TNT est passé de 48% en 2009 à 60% fin 2010, ce qui est considérable. La numérisation TV des foyers français ne cesse de progresser de semestre en semestre. Les données GFK indiquent que les ventes d'adaptateurs ont progressé fortement en 2010 avec près de 4,5 Millions de pièces vendues.

D'autres matériels de réception intégrant un tuner TNT sont également mis à disposition par Canal Plus, Alice, AOL, DartyBox, Free, Neuf Cegetel et Orange, auprès de leurs abonnés. Le nombre de foyers équipés en ADSL pour regarder la télévision est de 8,3 millions environ.

Le « tout numérique » fait désormais partie du quotidien des consommateurs et tous les équipements doivent à terme pouvoir communiquer entre eux. Les périphériques constituent les outils de cette convergence digitale.

HF COMPANY propose une gamme complète pour accompagner la généralisation de cet univers : linéaires de solutions Haut Débit, accessoires pour les données, accessoires audio et vidéo (câbles, prises, fiches,...), gamme de mobilier TV/multimédia, gamme MP3, GPS,...

CONFORTIQUE (CONFORT ET SÉCURITÉ DOMESTIQUE) :

Il s'agit des produits en relation avec la gestion des contrôles d'accès : portiers, automatismes de portail et de garage, alarmes et vidéosurveillances et la gamme solaire (panneaux et éoliennes). Cette offre est en adéquation avec les besoins de confort et sécurité domestique des consommateurs.

HF COMPANY, fidèle à sa philosophie marketing, propose des produits faciles à installer.

Le marché se caractérise par la généralisation du Wireless (sans fil) mais également de la technologie solaire afin d'alimenter les différents appareils : fidèle à sa stratégie d'innovation, Avidsen propose la première ouverture de portail totalement sans fil. Le design des produits évolue pour répondre à l'attente du consommateur à la recherche de produits modernes, pratiques et s'insérant discrètement dans son cadre de vie. Enfin, le concept de sécurité s'élargit avec une législation qui évolue et offre des opportunités (détecteurs de fumée).

Les innovations futures devraient rencontrer les préoccupations actuelles autour des économies d'énergie et des « technologies vertes ».

CPL (COURANT PORTEUR EN LIGNE) :

Le terme Courant Porteur en Ligne (CPL) réfère à une technique permettant le transfert d'informations numériques en passant par les lignes électriques.

De ce fait, il s'agit d'une alternative aux traditionnels câbles et à la technique Wifi. La technique CPL Haut Débit permet de faire passer des données informatiques sur le réseau électrique, et ainsi étendre un réseau local existant ou partager un accès Internet existant via les prises électriques grâce à la mise en place de boîtiers spécifiques. L'installation est totalement transparente sur le plan informatique (aucun *driver*).

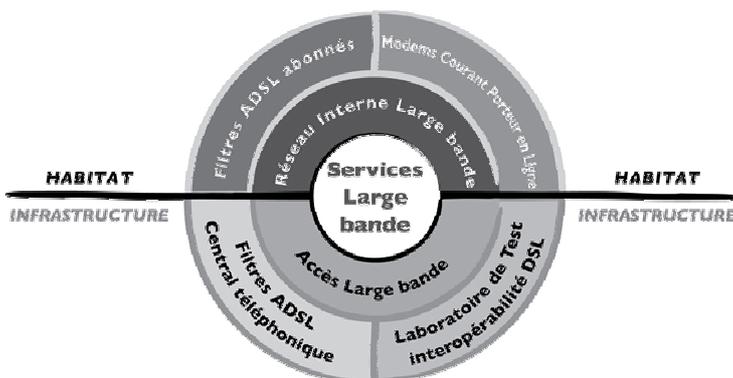
Acquis avec l'entrée de LEA au sein du Groupe alors que cette technologie n'était pas diffusé auprès du grand public, le CPL s'impose depuis comme le principal vecteur du réseau Haut Débit de l'habitat, notamment pour véhiculer le développement de l'IPTV. Le CPL permet de créer facilement un réseau domestique pour partager Internet et les contenus multimédia dans la maison.

Sur l'univers B to C, le Groupe HF COMPANY a développé son offre de solutions CPL sur 2 segments de distribution :

- La Grande Distribution : fort de son savoir-faire historique et de son expérience en B to C, le Groupe a intégré les solutions CPL au sein de concepts linéaires Haut Débit proposés à la distribution. Correspondant aux attentes des consommateurs, les référencements se sont multipliés sur ces deux dernières années.
- Le Web : bénéficiant de son positionnement comme fournisseur de service dédié aux boutiques en ligne, le Groupe a pu bénéficier de la demande croissante des clients finaux des FAI et des sites marchands en produits complémentaires au Haut Débit.

L'UNIVERS B to B

LEA - Spécialiste des solutions haut-débit

**RÉSEAUX HAUT-DÉBIT :**

Il s'agit du marché des splitters installés dans les centraux téléphoniques et des filtres DSL domestiques sur lequel LEA confirme son leadership mondial.

L'accélération mondiale de l'équipement structurel en Haut Débit, la multiplication des offres IPTV HD et triple-play (voix/donnée/image) amènent les opérateurs à devoir répondre à des exigences supérieures en termes de qualité de service et d'intégration dans les réseaux et armoires de rue.

Grâce à sa maîtrise technologique dans ces domaines d'expertise, LEA continue de renforcer son avantage concurrentiel avec aujourd'hui des solutions extrêmement intégrées tout particulièrement pour les nouvelles cartes VDSL à haute densité.

CPL (COURANT PORTEUR EN LIGNE) :

Précurseur de la technologie CPL, LEA commercialise depuis fin 2005, une ligne complète de produits et solutions utilisant cette technologie.

Les produits CPL LEA ont été plébiscités par les opérateurs Haut Débit et le grand public comme représentant au plan mondial, l'une des deux grandes marques de référence du marché, synonyme de qualité et de stabilité en terme de débit, immunité aux bruits, robustesse, garantie et services.

Les produits CPL LEA sont ainsi reconnus comme des produits hautement sécurisés, à forte valeur ajoutée logicielle, beaucoup plus stables pour la fourniture du cœur de l'offre IPTV et HD des opérateurs Télécom que la majorité des produits du marché.

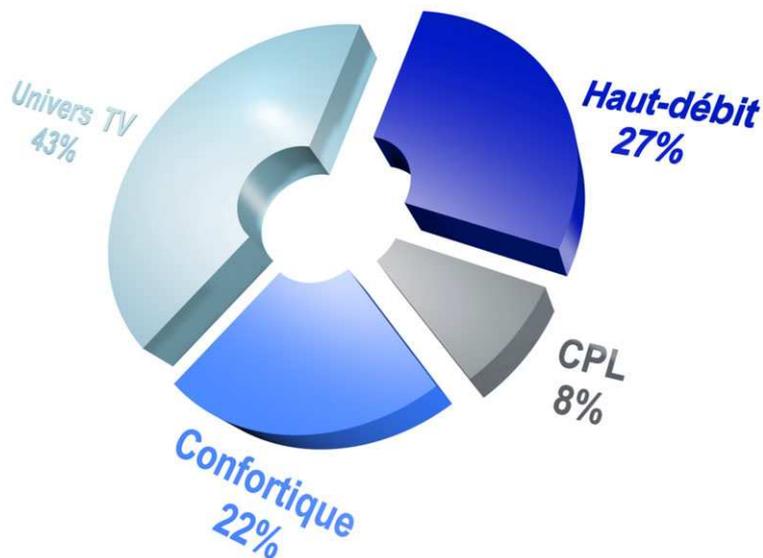
LABORATOIRE DE TESTS :

Le principe des tests d'interopérabilité est d'assurer sur un réseau Internet mondialisé que les appareils numériques peuvent communiquer entre eux sans perturber les autres équipements.

Le laboratoire bénéficie de l'accélération des abonnements Haut Débit, de la multiplication des offres des opérateurs et de l'élargissement des équipements concernés par les tests (set top boxes, modems, IP).

Le LAN a permis d'élargir l'offre de tests en passant de l'interopérabilité sur le réseau Telecom à la convergence numérique dans l'habitat domestique, et suivant les évolutions de compatibilité DSL et des normes CPL (HOMEPLUG, IEEE P1901).

Répartition du chiffre d'affaires par métiers :



Source HF COMPANY

V - LA CONCURRENCE

L'UNIVERS B to C

HF COMPANY intervient sur plusieurs marchés distincts qui relèvent tous du domaine de l'Electronique Grand Public au sens large. Toutefois, malgré ce dénominateur commun, les divisions du Groupe ne sont incluses dans aucun champ statistique officiel commun et doivent être approchées séparément.

Traditionnellement, les marchés du Groupe HF COMPANY sont principalement les grandes distributions alimentaires, de bricolage et spécialisées. La notoriété du Groupe HF COMPANY lui permet également de travailler dans l'univers professionnel et surtout aux côtés de grands groupes électroniques ou de téléphonie mobile.

A ce jour, il n'existe pas de société directement comparable à HF COMPANY, travaillant sur l'ensemble de son mix produit client / canal de distribution. En revanche, de nombreuses sociétés de petites et moyennes tailles concurrencent HF COMPANY sur chacune de ses activités.

SUR LA RÉCEPTION TV / MULTIMEDIA :

Le marché de la réception TV vise deux segments : le marché de la réception individuelle et le marché de la réception collective. En fonction des circuits de distribution, les intervenants sont positionnés de la façon suivante :

- Les hard-discounters du kit satellite distribuent les marques AMITRONICA, WORLDSAT, AXIL.
- Les spécialistes de la réception TV individuelle distribuent les marques : PSI, OPTEX, SEDEA, HAMA.
- Les spécialistes de la réception TV collective distribuent les marques : HUMAX, TONNA, FRACARO, TRIAX.
- Avec la TNT, HF COMPANY se trouve confronté aux grandes marques « EGP » : PHILIPS, SAGEM, mais aussi à des intervenants hard-discount : NEOM, STRONG ainsi qu'une nouvelle concurrence provenant directement d'Asie, certains sous-traitants chinois essayant de livrer directement la Grande Distribution.

Le Groupe reste la marque leader en France au 31 décembre 2010.

Le marché Multimédia sur lequel est positionné HF COMPANY est très atomisé et réparti en fonction des gammes de produits travaillées. Les concurrents de HF COMPANY sont : DUNE, HAMA, BELKIN, ELAP, OPTEX (produits et accessoires de téléphonie, audio et vidéo et informatique), VIVANCO, APM, LOGITECH, DEVOLO, ONE FOR ALL (produits et accessoires d'audio et vidéo, informatique (haut débit), téléphonie filaire). Sur les gammes meubles et supports TV sont présents : ERARD, VOGELS, MELICONI. Les produits et accessoires de téléphonie mobile sont couverts par les sociétés MODELABS, AVENIR TELECOM, HAMA et KARADE.

SUR LA CONFORTIQUE :

Il s'agit d'un marché très concentré par segment de marché avec une distinction forte entre collectif et particulier :

- sur le segment automatismes de portail pour le particulier interviennent les sociétés : SOMFY, NICE, ADYX, DUCATI, PROTECO, SENTINEL ;
- pour les alarmes, sont présentes les sociétés : DIAGRAL, DELTADORE, FRIEDLAND (groupe Honeywell) ;
- pour l'interphonie et les carillons interviennent les sociétés IDK, SENTINEL, CHACON, FREEDLAND ;
- sur les produits de vidéo surveillance : CHACON, ELRO, LOGITECH, SWANN.

L'UNIVERS B to B

LEA n'a toujours pas de concurrent global xDSL et CPL.

La plupart des concurrents xDSL sont en effet issus du secteur du bobinage magnétique et ne possèdent pas la maîtrise technologique du CPL et des enjeux/contraintes du Home Networking.

Inversement, les concurrents CPL de LEA ne sont pas impliqués dans les réseaux XDSL et notamment les cartes splitter installées dans les DSLAM des opérateurs.

xDSL	CPL
YCL	DEVOLO
MACCOM	NETGEAR
PULSE	DLINK
PRIMAX	LINKSYS
INTICA	AZTECH

Pour le LAN, le volume des tests sur le DSL, activité historique du laboratoire, a souffert de deux aspects liés à la maturation technique du DSL : moins de produits à valider et une volonté affichée des acteurs de faire moins de tests. Dans ce contexte, la concurrence a été réduite, certains acteurs comme CETECOM abandonnant leur activité sur le DSL.

VI - LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Le modèle de développement du Groupe consiste à concevoir, produire (par l'intermédiaire de sous-traitants en Asie) et à commercialiser pour le grand public des produits électroniques et/ou accessoires à travers la grande distribution.

Le recours à des sous-traitants en Asie du Sud Est permet au Groupe de commercialiser des produits de qualité à des prix très compétitifs.

La sous-traitance peut porter sur des produits entiers (automatismes de portail) ou des composants intervenant dans la fabrication d'un produit final (moteur de tête de réception de parabole).

L'expérience d'HF COMPANYY lui permet de retenir des fournisseurs capables de proposer des produits de qualité tout en respectant des délais imposés.

La politique d'externalisation du Groupe prend en compte la nécessaire continuité des livraisons et l'existence de solutions de substitution. Le Groupe conserve la maîtrise technologique complète de ses produits ; les fournisseurs en électronique s'inscrivent comme des sous-traitants dans la chaîne d'assemblage des produits.

Aujourd'hui, le Groupe travaille de plus en plus sur des solutions de conditionnement en France qui lui permettent une plus grande réactivité sur la livraison des clients. La solution la plus aboutie est celle mise en place dans la chaîne téléphonie mobile avec l'intégration à l'interne de la société de l'outil de conditionnement.

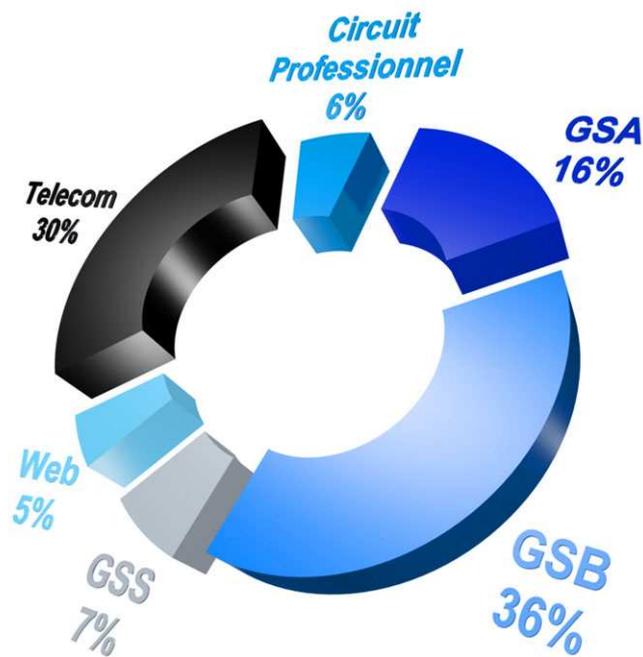
La chaîne de valeur d'HF COMPANY :

	Management - Juridique - Finance - Comptabilité - Informatique - Achat				Canal de distribution	Marques
	Conception	Production	Logistique	Commercialisation		
B to C						
Les fonctions supports	Management - Juridique - Finance - Comptabilité - Informatique - Achat					
Les fonctions de base	Conception - Production - Logistique - Commercialisation					
Réception TV Périphériques numériques	***	**	***	****	GSA GSB GSS WEB 1 ^{er} Prix	METRONIC - OMENEX - YAORKA METRONIC - OMENEX METRONIC - YAORKA METRONIC - OMENEX - KAORIKO MEDIAPRICE
Sécurité et confort domestique	***	**	***	****	GSA GSB	AVIDSEN - CFI EXTEL AVIDSEN - CFI EXTEL
Courant Porteur en ligne (CPL)	-	-	**	***	GSA - GSB GSS - WEB	LEA
B to B						
Réseaux haut-débit	****	**	*	***	Industriels Opérateurs Télécoms	LEA
Courant Porteur en ligne (CPL)	****	**	**	***	Industriels Opérateurs Télécoms	LEA

Présence sur la chaîne de valeur **** Maximum * Minimum - Néant

VII - LA STRATÉGIE COMMERCIALE

Répartition du chiffre d'affaires 2010 par canal de distribution :



Source HF COMPANY

L'UNIVERS B to C



La stratégie commerciale d'HF COMPANY consiste à s'implanter dans les linéaires des grandes surfaces à partir ou autour de quelques produits phares. Ceux-ci sont ensuite complétés par d'autres produits périphériques et accessoires de la gamme, le Groupe proposant ainsi une solution complète sur chaque gamme de produits. Si les produits phares constituent plutôt des produits volumiques, générateurs de trafic en magasins et constituant des produits d'appel, les périphériques et accessoires génèrent en général les marges les plus importantes. Les linéaires travaillés en fonction du format des magasins et des gammes référencées vont de 1 mètre à 20 mètres linéaires.

Historiquement, HF COMPANY a opté pour une force commerciale propre à chaque entreprise selon une couverture régionale du territoire. Les forces de vente assurent l'implantation et l'animation des produits du Groupe. Elles constituent un formidable atout sur des familles de produits pour lesquelles les chefs de rayons expriment un besoin de mise à jour de leurs connaissances « techniques ».

HF COMPANY jouit d'une reconnaissance importante auprès de la grande distribution. L'existence de marques telles que METRONIC, OMENEX, AVIDSEN, EXTEL et KAORKA permet au Groupe de pratiquer une approche segmentée selon la famille de produits et les circuits de distribution.

Le Groupe HF COMPANY aborde les différents circuits de distribution avec des marques et des structures bien distinctes et adaptées.

En fonction des pays, le concept est repris dans sa totalité ou partiellement par les filiales internationales. A partir du moment où une marque atteint une taille critique, elle est filialisée sur le modèle de la France (METRONIC, AVIDSEN et EXTEL en Espagne et en Italie). Sur d'autres zones pays, les marques du Groupe peuvent aussi s'appuyer sur des distributeurs locaux, ce qui est désormais le cas d'EXTEL en Europe de l'Est.

Le circuit de distribution des produits de HF COMPANY comprend la grande distribution alimentaire (« GSA »), la grande distribution bricolage (« GSB »), la grande distribution spécialisée (« GSS »), le web et les professionnels.

La part prépondérante de la distribution des produits HF COMPANY dans les grandes surfaces est un élément fort de la stratégie mise en œuvre depuis plus de vingt ans par la société. C'est une conséquence directe de la volonté de s'adresser directement au consommateur final, en commercialisant des produits à installer soi-même à des prix serrés.

Dans l'univers B to C, HF COMPANY est présent dans plus de 60 centrales et compte parmi ses référencements les plus importants :

Confortique

Réception TV
et Multimédia

GSA	Auchan	★	★
	Carrefour	★	★
	Leclerc	★	★
	Iper Finiper	★	★
	Iperal	★	★
	Système U	★	★
	Casino		★
GSB	Leroy Merlin	★	★
	OBI/Aki	★	★
	Bricomarché	★	★
	Castorama	★	★
	Bricoman	★	★
	Brico ok / Brico Lo	★	★
	Mr Bricolage	★	★
	Weldom	★	★
	Bauhaus	★	★
	Punto Brico	★	★
	Self	★	★
	Bricofer	★	★
	Bricorama	★	
	Brico dépôt	★	★
	Bricoking	★	★
Worten		★	
BBJ	★		
GSS	Fnac		★
	Media Mark	★	★
	Metro	★	
	Boulangier		★
	Conforama	★	★
Darty		★	

Le référencement d'HF COMPANY chez ses clients est renouvelé annuellement par tacite reconduction. La clientèle grande distribution présente une grande pérennité fondée sur :

- la complexité technologique de la gamme du Groupe.
- la notoriété et la part de marché acquise par HF COMPANY.
- le niveau élevé de rentabilité des mètres linéaire HF COMPANY.

L'UNIVERS B to B



LEA a construit sa croissance grâce à un fort investissement continu en R&D portant ses efforts sur les réseaux Haut Débit et le Home Networking, lui permettant ainsi d'être un partenaire crédible dans ces domaines auprès des grands opérateurs et acteurs du marché Haut-Débit.

xDSL & Filtrés		CPL
Constructeurs	Opérateurs	Opérateurs & GSS
ALCATEL (contrat monde)	BELGACOM	SFR
3M	SWISSCOM	VODAFONE (contrat monde)
ERICSSON	FT ORANGE	Deutsche Telekom
CORNING		KESA (DARTY)
THOMSON		YES
SAGEM		FASTWEB
ZTE		
ECI		

Le LAN est présent et actif dans les comités de standardisation comme le BroadBand Forum, FSAN, HomePlug. Il contribue à la mise en place des processus de test au sein de ces comités et en organisant des événements de test de dimension mondiale ce qui lui confère sa légitimité et assoit son indépendance.

VIII - LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les éléments concernant la Recherche et Développement du groupe HF Company sont décrits dans le Chapitre 2- Rapport de gestion : « Activité en matière de recherche et développement ».

Le LAN est reconnu, au titre du Crédit d'Impôt-Recherche, en tant qu'organisme exécutant pour des tiers des opérations de Recherche et Développement. Ces activités propres dans le domaine portent sur le développement des tests d'interopérabilité pour la fibre (GPON) et la modélisation du Réseau Local Domestique (« RLD ») par courants porteurs en ligne.

IX - INVESTISSEMENTS 2010

(en M€)	2010	2009
Investissements incorporels et corporels	2,8	2,1
Investissements financiers hors acquisition filiales	0,0	0,0
Total	2,8	2,1

Les investissements s'élèvent à 2,8 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 2 M€ dont 78% d'investissements réalisés par LEA. Les investissements corporels représentent 0,8 M€ en 2010 (dont 0,4 M€ chez LEA principalement pour des installations techniques, 0,3 M€ en installations techniques et 0,2 M€ en autres immobilisations corporelles dans diverses autres sociétés consolidées).

Sur 14,6 M€ de valeurs brutes en immobilisations corporelles, le poste comprend principalement 4,7 M€ de bâtiments (bâtiments METRONIC et CFI) dont 0,2 M€ de terrains, 6 M€ d'installations techniques (matériels de R&D presses et racks logistiques), les autres immobilisations corporelles (3,7 M€) étant composées d'agencements, matériels de bureau et informatiques et véhicules. HF COMPANY ne possède qu'une seule unité industrielle, FOCH. Cette activité représente une part non significative dans notre activité globale qui est essentiellement sous-traitée.

Liste des bâtiments utilisés par le Groupe :

Société utilisatrice	Localisation	Location/propriété	Type	Superficie
HF COMPANY	France (37)	Location	Bureaux	676 m ²
METRONIC	France (37)	Crédit bail	Bureaux et entrepôt	980 m ² / 6800 m ²
Avidsen	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	722 m ² / 2540 m ²
LAN	France (37)	Location	Laboratoire	1103 m ²
KAORKA	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	725 m ² / 2140 m ²
OMENEX / IMA	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	420 m ² / 4620 m ²
FOCH	France (77)	Location	Usine	4900 m ²
CFI	France (01)	Propriété	Bureaux et entrepôt	770 m ² / 2220 m ²
ACBS	France (13)	Location	Bureaux	249 m ²
LEA	France (92)	Location	Bureaux	508 m ²
LEA Shenzhen	Chine (Shenzhen)	Location	Bureaux	546 m ²
LOM	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	391 m ² / 2250 m ²
AVIDSEN Electronica	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	160 m ² / 1400 m ²
EXTEL Espagne	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	110 m ² / 340 m ²
METRONIC Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	250 m ² / 2250 m ²
Avidsen Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	250 m ² / 1720 m ²
EXTEL Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	100 m ² / 500 m ²
BENELOM	Belgique (Liège)	Location	Bureaux et entrepôt	130 m ² / 1800 m ²
BENELUX	Luxembourg (Bertrange)	Location	Bureaux	50 m ²
METRONIC Ltd	Angleterre (Watford)	Location	Bureaux	62 m ²
LEA Networks	Etats-Unis (Wheeling, Illinois)	Location	Bureaux et entrepôt	185m ² / 185m ²

X - EFFECTIFS

L'effectif total du groupe :

L'effectif total du groupe HF COMPANY est en légère diminution au 31 décembre 2010 avec 395 personnes contre 423 personnes au 31 décembre 2009. Cet effectif se décompose en 120 cadres et assimilés, 271 employés et 4 contrats de qualification ou assimilé.

Le personnel féminin représente 33,7% de nos effectifs et 18,3% de l'encadrement (contre 20,6% en 2009). Le Groupe veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'effectif du groupe ne connaît pas de variations saisonnières. La politique de recrutement du groupe privilégie les CDI. Il existe 31 contrats de type à durée déterminée dans le groupe au 31 décembre 2010 contre 28 au 31 décembre 2009.

Le temps de travail au sein du groupe varie en fonction des filiales et des législations applicables.

Le Groupe n'utilise pratiquement pas l'intérim si ce n'est comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI.

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques.

L'effectif des filiales françaises :

Les effectifs des filiales françaises sont passés de 269 au 31 décembre 2009 à 264 salariés au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice les sociétés installées en France ont recruté 69 nouveaux collaborateurs dont 15 en CDD et 1 mutation intersociétés. Il y a eu appel à l'intérim pour environ 4160 heures ce qui correspond à 46 personnes et un budget approximatif de 85,5 K€. Les entreprises ont accueilli 34 stagiaires de tous niveaux scolaires (BEP à Master).

Il y a eu 77 départs dans les sociétés basées en France dont 23 démissions, 16 fins de CDD, 14 licenciements, 6 fins de période d'essai et 17 ruptures conventionnelles.

Les filiales ont fait bénéficier à leurs collaborateurs du droit individuel à la formation à hauteur de 816 heures auprès de 31 salariés et des plans pour l'emploi des seniors ont été établis et déposés à la DDTE en fin d'année 2009 ou sur le début de l'année 2010.

En France, les effectifs par tranche d'âge sont les suivants :

Tranche d'âge	en %
-25 ans	8%
25 à 35 ans	42%
36 à 45 ans	28%
46 à 55 ans	18%
+ 55 ans	4%
	100%

L'effectif des filiales étrangères :

Les filiales implantées hors du territoire français représentent 33% de l'effectif total contre 36% au 31 décembre 2009. Les salariés de ces filiales ont des contrats de travail de droit local.

CHAPITRE 5

LES FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

I – LES RISQUES JURIDIQUES

A) Risques juridiques

Le groupe HF COMPANY est implanté mondialement et les sociétés le composant sont tenues au respect des législations et réglementations nationales, variables selon les pays d'implantation. Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe est, ou est susceptible, d'être impliqué dans de nombreux litiges et procédures judiciaires.

Faits exceptionnels et litiges significatifs

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable ; quand la position du Groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, aucune provision n'est constituée.

Un litige significatif est en cours. Il concerne l'ancien dirigeant de ACBS qui, par exploit en date du 19 septembre 2008, a assigné la société HF COMPANY afin d'obtenir la condamnation de cette dernière à lui payer 400.000 € à titre de dommages et intérêts. Il a modifié substantiellement ses demandes en avril 2009, alors pourtant que la situation n'avait pas évolué depuis son assignation en demandant une somme complémentaire de 3.100.000 € au titre de la réalisation de la clause de complément de prix (« earn out »). Le délibéré a été prorogé au 29 avril 2011. HF COMPANY constatant que les conditions posées par le protocole d'accord ne sont pas remplies considère que la demande est irrecevable et n'a pas provisionné le litige.

Deux dossiers litige ont été clos au cours de l'exercice 2010 :

- La société METRONIC a assigné BRICORAMA pour déréférencement abusif. Le déréférencement BRICORAMA a eu lieu fin 2001 - début 2002. La société BRICORAMA a été condamnée en première instance sur une base de 340 K€ assortis des intérêts légaux et elle a fait appel de cette décision. La Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement rendu par les premiers juges et a condamné in solidum la SA BRICORAMA et la SAS BRICORAMA FRANCE à payer à la SAS METRONIC la somme supplémentaire de 25 000 € en application de l'article 700 du Code de procédure civile. Cette affaire n'a pas été portée devant la Cour de Cassation.
- HF COMPANY a mis en jeu la garantie de passif dans le cadre du rachat LEA à hauteur de 4 M€. Cette mise en jeu a été contestée par un des actionnaires qui a assigné HF COMPANY en février 2007. La demande de la partie adverse était limitée à la quote-part de cet actionnaire dans la cession soit 12,5% des sommes retenues. HF COMPANY a été condamnée en premier jugement le 24 avril 2009 avec exécution provisoire à restituer la somme globale de 486 468 € avec intérêts au taux légal depuis juin 2006. En parallèle, HF COMPANY a également assigné en référé aux fins d'arrêt ou d'aménagement de l'exécution provisoire. Par ordonnance du 15 juillet 2009, la société HF COMPANY a obtenu l'arrêt de l'exécution provisoire du premier jugement du TC de Tours. HF COMPANY a fait appel de la décision d'avril 2009 et l'arrêt de la Cour d'Appel a infirmé le jugement rendu par les premiers juges. Cette affaire n'a pas été portée devant la Cour de Cassation.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, juridiques ou arbitrales (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Autres provisions :

Les filiales du Groupe provisionnent de la garantie clients ce qui correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base statistique de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été dotée dans les filiales françaises du Groupe. Cette provision, déterminée selon la convention collective applicable, fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité) pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

B) Politique d'assurance du Groupe

Le Groupe assure les risques suivants :

- Multirisque comprenant les bâtiments, le matériel, le stock et une assurance perte d'exploitation.
- Responsabilité civile des sociétés et des dirigeants.
- Transport à l'achat et à la vente.
- Flotte automobile.
- Bris de machine sur les matériels en location.
- Les déplacements professionnels du personnel.

Une réflexion a été entamée en août 2005 avec un nouveau partenaire assureur du Groupe sur la cartographie des risques et sur un plan de prévention des risques avec une filiale test (METRONIC).

Un audit et une hiérarchisation des risques ont été établis. Les risques ont été mesurés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact sur l'activité de l'entreprise. Cette réflexion englobait les risques humains d'accidents du travail, les risques de dommages aux biens, les risques de responsabilité etc.

Suite à cet audit, il a été décidé d'adapter certains de nos niveaux de franchise et d'améliorer certains niveaux de prévention depuis 2006 et les efforts se sont poursuivis depuis.

Par ailleurs, une réflexion est engagée depuis le mois de mars 2007 à la demande de notre assureur pour anticiper une situation de crise par l'éventuelle réalisation d'un plan de survie. Du fait de l'assurance perte d'exploitation souscrite par nos filiales, nous n'avons pas jusqu'alors effectué un travail de simulation d'impact d'un sinistre majeur (cellule de crise, plan de survie, plan de retrait des produits, etc).

Risques	Filiales Françaises	Filiales Internationales
Multirisques	Contrat Groupe	Contrats par société et par pays
Responsabilité Civile	Contrat Groupe + 2 Contrats spécifiques sur LEA dont 1 pour la couverture CANADA USA	Contrats par société et par pays + extension des garanties par la mise en place d'un volet DIC / DIL sur les filiales italiennes, anglaises et CFI Iberica
Responsabilité des dirigeants	Contrat HF COMPANY couvrant les filiales	Couvertes par le contrat HF COMPANY
Transport sur achats/ Transport sur ventes	Contrat Groupe	Contrat Groupe
Flotte Automobile	Contrat Groupe	Contrats par société et par pays
Tous Risques Informatiques	Contrat Groupe par LEA	
Déplacements des salariés	Contrat Groupe	Contrat Groupe
Bris de machine	Au cas par cas selon les demandes des loueurs	

a - Les contrats d'assurances Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation

Il existe un contrat Groupe pour les filiales françaises. Les sites couverts par ce contrat Groupe sont ceux des sociétés HF COMPANY, METRONIC, AVIDSEN, CFI EXTEL, OMENEX, SC FOCH, LEA, ACBS et LAN.

Pour le contrat souscrit au niveau du Groupe en multirisques dommages aux biens et pertes d'exploitation, les événements garantis sont généralement les suivants :

ÉVÉNEMENTS	DOMMAGES AUX BIENS	PERTES D'EXPLOITATION
INCENDIE	GARANTI	GARANTI
CHUTE DE LA Foudre	GARANTI	GARANTI
EXPLOSIONS	GARANTI	GARANTI
ACCIDENTS AUX APPAREILS ÉLECTRIQUES	GARANTI	GARANTI
CHOC D'UN VÉHICULE	GARANTI	GARANTI
CHUTE D'OBJETS AÉRIENS ET ONDES DE CHOC	GARANTI	GARANTI
FUMÉES	GARANTI	GARANTI
TEMPÊTES, GRÊLE ET NEIGE SUR LES TOITURES	GARANTI	GARANTI
DÉGATS DES EAUX – GEL	GARANTI	GARANTI
ACTES DE VANDALISME - ÉMEUTES - MOUVEMENTS POPULAIRES		
ACTE DE TERRORISME ET DE SABOTAGE - ATTENTATS	GARANTI	GARANTI
TOUS RISQUES MATÉRIELS INFORMATIQUES ET ASSIMILÉS	GARANTI	GARANTI
VOL (y compris les Détériorations Immobilières et Mobilières à l'occasion d'un vol ou d'une tentative de vol, et les frais de remplacement de clés et serrures)	Garanti	Non garanti
BRIS DE GLACES - OBJETS VERRIERS – ENSEIGNES	GARANTI	NON GARANTI
CATASTROPHES NATURELLES	GARANTI	GARANTI
AUTRES ÉVÉNEMENTS NON DÉNOMMÉS (VOLET TOUS RISQUES SAUF)	GARANTI	GARANTI

Les montants couverts sont suffisants en fonction du risque et font l'objet d'une réactualisation annuelle. A l'initiative du Groupe HF COMPANY des expertises préalables ont été réalisées par un cabinet extérieur visant à la détermination des valeurs des bâtiments et matériels en vue de l'assurance. Des expertises en valeur d'assurances ont été réalisées sur les sites METRONIC, HF COMPANY, AVIDSEN, OMENEX IMA, SC FOCH et CFI au cours de l'année 2005 et début d'année 2006.

Cette expertise a porté sur les valeurs à neuf et valeurs vétusté déduites, les risques locatifs bâtiments, les mobiliers et matériel avec descriptif et c'est sur ces bases que les niveaux de garanties ont été déterminés pour 2006 puis actualisés depuis.

Le montant des capitaux à garantir pour les sites ACBS et LEA étant inférieur, il n'est pas prévu de procéder à une expertise en valeur d'assurance.

Des mesures de prévention ont également été instituées sur la totalité des sites français avec la réalisation de vérifications techniques comme la thermographie par infrarouge des installations électriques. Toujours pour la prévention et protection incendie, un réseau de RIA (Robinetts d'Incendie Armés) et une détection automatique d'incendie ont été installés sur le site METRONIC et mis en service au cours du premier trimestre 2007.

Pour éviter les risques de dommages aux biens intentionnels la télésurveillance et le gardiennage ont été renforcés sur certains sites français depuis 2006.

Les bâtiments ou risques locatifs bâtiments sont assurés à la valeur à neuf comme le mobilier et le matériel avec des mécanismes distincts selon les sociétés.

Filiales	Bâtiments situés en France
METRONIC	Le bâtiment est assuré par le Crédit Bailleur qui le refacture à METRONIC
OMENEX (nouveau site) AVIDSEN KAORKA Groupe FOCH LEA LAN	Les bâtiments sont assurés pour le compte du propriétaire par les filiales concernées

Tableau des garanties en K€ (actualisation au 31/12/10)	BATIMENTS	MATERIELS	STOCKS	MARGE BRUTE	TOTAL
METRONIC	0	773	9 000	7 561	17 334
AVIDSEN - HF COMPANY	0	548	3 500	1 959	6 007
LAN	2 056	1 705	0	1 283	5 044
LEA	0	0	1 320	12 351	13 671
CFI	1 595	1 103	5 700	5 572	13 970
OMENEX	1 579	455	1 500	3 142	6 676
KAORKA	1 371	227	3 000	853	5 451
SC FOCH	2 856	6 992	920	4 170	14 938
ACBS	228	57	820	1 392	2 497
AUTRES SITES	2 525	0	0	-32	2 493
Total	12 210	11 860	25 760	38 251	88 081

Il existe une limitation contractuelle d'indemnité de 12 000 K€ pour la perte d'exploitation. Les capitaux ne sont pas soumis à règle proportionnelle de capitaux ou de primes.

A ce tableau des garanties il faut ajouter les garanties suivantes :

Garanties en K€	
Frais et pertes diverses	2 600
Recours des voisins et des Tiers	1 000
Dommages Electriques	100
Investissements automatiques	1 000
Engagement éventuel	1 000
Vol marchandises en tous lieux	200
Vol matériels et agencements	25
Vol vêtements et effets personnel	7,5
Vol frais et pertes divers	25

En cas de dépassement des niveaux de couverture, pour le stock tout particulièrement, des procédures d'alerte de notre assureur et de redéfinition de notre niveau d'assurance sont prévues puisqu'une déclaration d'actualisation est envoyée chaque fin de mois par la Direction Financière du Groupe.

Le contrat est un contrat « tout sauf », il comprend une franchise unique de 1,5 K€ qui s'applique surtout les événements. La franchise pertes d'exploitation est de 3 jours ouvrés et il s'applique des franchises légales de catastrophes naturelles.

Le contrat de bris du matériel informatique de gestion et de production pour LEA prévoit une garantie de 1 530 K€ pour les matériels informatiques fixes ou portables et 75 K€ de frais de duplication.

Prime HT 2010	En K€
Contrats multirisques Groupe	79,5
Contrat multirisque LEA Courbevoie	1
Total	80,5

b - Les contrats d'assurances Responsabilité Civile

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile avait été revu en fin d'année 2005 en vue d'intégrer la société LEA au contrat Groupe et d'élever certains niveaux de garanties comme les frais de retrait de produits ou les montants garantis qui ont été doublés pour certains.

En fin d'année 2010, la société LEA a de nouveau été sortie du contrat Groupe pour la Responsabilité Civile au vu de ses besoins spécifiques quant aux niveaux de garanties. Elle dispose donc, à partir du 1^{er} janvier 2011, d'un contrat dédié distinct.

Les garanties du contrat Groupe en vigueur concerneront donc à compter du 1^{er} janvier 2011 les sociétés : HF COMPANY, METRONIC, AVIDSEN, CFI, OMENEX, SC FOCH, ACBS et le LAN.

L'étendue territoriale du contrat porte sur les sociétés domiciliées en France avec exportation Monde hors USA/Canada.

Le montant des garanties est indiqué ci-dessous :

Montant en K€	Dommages survenus pendant l'exploitation	Dommages survenus après livraison des produits
Tous dommages confondus par année d'assurance	10 000	3 000
Dommages corporels aux préposés par sinistre et par année d'assurance (sans franchise)	1 500	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500	3 000
Dommages aux biens confiés par sinistre	75	
Vol par sinistre	30	
Autres dommages immatériels par sinistre	300	750
Pollution accidentelle (sans pouvoir dépasser 300 K€ par sinistre)	600	
Frais de dépose et repose - avec franchise de 7,5 K€		500

Sont également couvertes par le contrat de DIC/DIL (différences de conditions ou différences de limites) les sociétés LOMIT et AVIDSEN Italie, EXTEL ITALIA, EXTEL IBERICA et METRONIC Ltd.

La société LEA dispose d'un contrat distinct dont le montant des garanties figure ci-dessous :

Montant en K€	Dommages survenus pendant l'exploitation	Dommages survenus après livraison des produits
Tous dommages confondus par année d'assurance	10 000	10 000
Dommages corporels aux préposés par sinistre et par année d'assurance (sans franchise)	1 500	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500	10 000
Dommages aux biens confiés par sinistre	75	
Vol par sinistre	30	
Autres dommages immatériels par sinistre	300	1 500
Pollution accidentelle (sans pouvoir dépasser 300 K€ par sinistre)	600	
Frais de dépose et repose - avec franchise de 7,5 K€		1 000

Ce contrat comprend l'assurance Responsabilité Civile USA/CANADA de LEA afin de garantir l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé par LEA pour Alcatel USA. La couverture s'élève à 5 000 K€ par année d'assurance avec une franchise de 200 K€. Le montant de cotisation déterminé en fonction du CA réalisé est de 28 K€ pour 2011.

D'autre part, LEA a également souscrit à une ligne supplémentaire pour couvrir les sinistres éventuels de grande ampleur avec un niveau de garantie de 15 000 K€ par sinistre et par année d'assurance.

Le montant de cotisation pour cette 2^{ème} ligne en 2011 est de 15 K€.

Au cours des derniers exercices, le Groupe n'a pas eu à faire intervenir son assureur sur un sinistre significatif en Responsabilité Civile.

c - Les contrats d'assurances Transports

Sur le périmètre historique B to C, les flux à garantir sont les achats de produits commercialisés par HF COMPANY qui sont principalement réalisés en Asie et les ventes en France et Europe. Au 1^{er} janvier 2007, la société a souscrit un nouveau contrat qui lui permet de couvrir la totalité de ses filiales.

La garantie est acquise à hauteur de 1 M€ par expéditions maritimes, aériennes ou terrestres pour la filiale METRONIC et 650 K€ pour les autres filiales B to C. Pour les envois postaux (société ACBS) la limite de garantie est fixée à 5 K€. La franchise relative s'élève à 500 € sauf pour les expéditions par voie postale qui ont une franchise absolue de 150 €. Le champ d'application géographique du contrat d'assurances transport a été étendu à compter de 2006 aux expéditions de Monde Entier à Monde Entier à l'exception de Cuba, de l'Irak, l'Iran, le Soudan, le Myanmar et de la Corée du Nord. La prime définitive d'assurance de 2010 est de 66,6 K€, elle a été ajustée en fonction du CA annuel consolidé hors LEA. Le contrat prévoit également une clause de participation bénéficiaire s'exerçant en cas de faible sinistralité.

LEA n'a pas les mêmes flux à couvrir du fait qu'elle sous-traite sa production en Asie avec entreposage à Hong-Kong et que les ventes sont principalement réalisées par FCA Hong-Kong. Seule une partie du Chiffre d'Affaires de LEA transite par la France.

LEA dispose d'une clause spécifique dans le contrat pour les entrepôts de Hong-Kong qui bénéficient d'une couverture « Incendie/Dégâts des eaux/Vol » qui a été élevée de 2 M€ depuis 2008 à 4 M€ à compter de mars 2011.

La sinistralité 2008 a été définitivement arrêtée en janvier 2011 et a fait l'objet d'une participation bénéficiaire. La sinistralité 2009 et 2010 n'est pas encore arrêtée.

d - Les contrats Flotte Automobile

Les contrats Flotte Automobile du Groupe doivent couvrir un parc automobile constitué en France d'environ 69 véhicules dont 33 véhicules utilitaires. Dans ce parc, 61 véhicules sont en location.

Le Groupe a changé de partenaire depuis le 1^{er} janvier 2011, la prime prévisionnelle globale s'élèvera à 52,1 K€ pour 2011 contre 64 K€ en 2010. La franchise de Responsabilité Civile de 1 204 € en cas de sinistre responsable et de 602 € pour les sinistres dont la responsabilité est partagée, a été supprimée. Une franchise absolue de 500 € sur tous les sinistres (vols et dommages) est désormais appliquée excepté pour les bris de glace qui restent 100% pris en charge sans franchise.

Une politique active de prévention « conduite sécurité » est maintenue avec pour objectif de réduire notre sinistralité et par voie de conséquence la prime à venir.

e - Le dossier responsabilité des dirigeants

Une assurance dont le montant limite de garantie s'élève à 3 000 K€ par période d'assurance est en place chez HF COMPANY pour couvrir la responsabilité des dirigeants. Le contrat est applicable au monde entier. Ce contrat a pour objet la responsabilité civile des dirigeants (les assurés étant les dirigeants des filiales d'HF COMPANY ainsi que les employés d'HF COMPANY qui pourraient être mis en cause avec un dirigeant). Le montant de prime pour 2011 s'élève à 16,2 K€. Nous n'avons aucun sinistre en cours.

f - Le dossier Assurance déplacements des collaborateurs

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance Groupe pour couvrir les cadres lors de leurs déplacements dans des pays autres que celui de leur domicile. Ce contrat couvre les frais médicaux, de rapatriements, ... Le montant de la prime 2011 s'élève à 3,4 K€.

C) Propriété intellectuelle

En cas de lancement d'une nouvelle marque ou d'un produit innovant, la Direction Financière de la filiale concernée fait mener une étude d'antériorité des propriétés intellectuelles (marques et brevets) et procède lorsque sa Direction Générale le juge stratégique au dépôt des marques, brevets ou design en France et dans les pays cibles pour le développement à l'international.

La Direction des Affaires du Groupe intervient pour suivre les procédures de dépôt par des intervenants sélectionnés par le Groupe, vérifie les procédures de surveillance et assure le suivi juridique en cas de contentieux.

II- LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

A) Risques industriels et liés à l'environnement

Aucune des sociétés du Groupe n'exerce une activité polluante. Les techniques industrielles utilisées dans le Groupe ne sont pas soumises à un risque d'obsolescence à court et à moyen terme.

Il n'y a pas de risque industriel et environnemental dans l'activité du Groupe HF COMPANY.

B) Risques technologiques

Les produits vendus ont obtenu les certifications nécessaires.

Le Groupe reste en veille constante et dispose des moyens nécessaires avec notamment le LAN pour évaluer les impacts de l'arrivée et la généralisation du numérique dans l'habitat. Avec le LAN, le Groupe dispose d'un moyen en mesure de tester le fonctionnement et la compatibilité des nouvelles technologies dans un environnement domestique.

Compte tenu des moyens de R&D mis en place, les évolutions technologiques ont toujours constitué pour le Groupe des opportunités et non des risques.

Sur le plan normatif, le Groupe participe aux comités de définition des normes sur ses différents métiers.

Les équipes R&D mises en place dans chaque structure nous permettent de nous assurer que l'ensemble de nos produits est conforme aux normes fixées par la réglementation.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- *Le service recherche et développement effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement.*

- *Le service approvisionnement s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur.*

- *La Direction Générale des filiales suit le retro-planning de lancement d'un produit et s'assure de la validation des normes dans les temps requis par le service recherche et développement.*

- *La Direction Générale du Groupe contrôle la légalité et se tient informé des évolutions des réglementations applicables sur les produits stratégiques. Elle fait intervenir au besoin la Direction Financière du Groupe pour effectuer un contrôle juridique.*

III- LE RISQUE DE CREDITS ET/OU DE CONTREPARTIE

A) Risques pays

Aujourd'hui, notre Groupe n'a pas de parts de marché dans des pays dont l'économie est en crise. Compte tenu de sa politique d'approvisionnement, le Groupe n'est pas exposé au risque de défaillance d'un fournisseur asiatique. Dans le cadre de son expansion internationale, le Groupe envisage de suivre ses principaux clients à l'étranger. HF COMPANY veille à limiter son exposition au risque pays par une structure d'exploitation et de financement appropriée.

B) Risques clients

Le portefeuille clients est bien réparti puisque les 5 premiers clients représentent 38% du chiffre d'affaires 2010 du Groupe contre 42% en 2009. Le premier client représente 11% du chiffre d'affaires 2010, ce qui permet de considérer que sa part n'est pas prépondérante.

Clients	montant du CA en M€		% du CA	
	2010	2009	2010	2009
5 premiers	56	58	38%	42%
10 premiers	76	75	52%	54%
15 premiers	89	85	61%	62%
20 premiers	100	94	68%	68%

L'exposition au risque client est par ailleurs diluée par le fait que les référencements auprès des enseignes sont généralement contractualisés société par société et pays par pays. Les 5 premiers clients du Groupe ont donc réalisé leurs achats par l'intermédiaire de plusieurs filiales du Groupe HF COMPANY et au travers de centrales situées dans divers pays européens.

Par ailleurs, l'intégration de LEA dans le périmètre du Groupe intervenant sur un marché différent (B to B) vient encore diminuer cette exposition.

Les Directions Commerciales de chaque filiale répondent aux appels d'offres de façon personnalisée et suivent chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers. Elles disposent de tous les outils de mesure de leurs activités par enseigne, jusqu'à la rotation des linéaires, leur permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité avec une enseigne.

Compte tenu du poids de la grande distribution dans notre structure de chiffre d'affaires, les impayés n'ont pas d'impact significatif sur nos comptes.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- *La Direction Financière de la filiale contrôle toutefois l'ouverture des comptes clients (avec recherche d'informations financières), les conditions de paiement accordées et fixe, en concertation avec la Direction Commerciale, le niveau d'encours autorisé. Un système de suspension des commandes pour litiges non résolus ou dépassement de l'encours permet de limiter le montant de créances potentiellement irrécouvrables. La circulation de l'information sur les litiges entre les services financiers et commerciaux est entièrement assurée via le système informatique qui permet de suivre immédiatement la situation d'un dossier.*

- *La Direction Générale des filiales dispose d'un outil de synthèse qui lui permet de suivre le niveau de retard dans le recouvrement client. Elle est également informée lors de réunions de coordination régulière.*

IV – LES RISQUES OPERATIONNELS

Risques informatiques

En 2010, le département informatique emploie 8 personnes (6 personnes au siège et 2 personnes en filiale) qui veillent à assurer une mise à jour régulière de l'outil informatique du Groupe.

En 2010, le chantier de modernisation du système d'information entamé en 2009 s'est poursuivi et se poursuivra en 2011.

HF COMPANY a toujours attaché la plus grande importance au fait de disposer d'un outil informatique de gestion qui lui soit propre et dont son service informatique assure la maintenance et les développements parfaitement adaptés. Les filiales utilisent toutes le même outil informatique qui assure à la Holding une information standardisée et récurrente.

HF COMPANY a une politique de sécurité informatique adaptée.

V – LES RISQUES DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compte tenu des lignes à court terme mises en place par ses partenaires bancaires et des excédents de trésorerie des sociétés LEA et METRONIC, le Groupe HF COMPANY n'est exposé, à ce jour, à aucun risque de liquidité et a des capacités d'accès au crédit suffisantes pour financer son activité.

Le Groupe dispose de deux types de ligne de crédit pour financer son activité. Ces lignes n'ont pas de caractéristiques spécifiques et sont à des conditions usuelles :

- Autorisation de découvert.
- Escompte de traites.

Le Groupe a mis en place un système de fusion des échelles d'intérêts sur la France. Le Groupe n'a pas mis en place de système de centralisation de trésorerie. Le Groupe ne communique pas d'information sur le niveau consolidé de ces lignes.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- *La Direction Financière de chaque filiale suit quotidiennement le niveau de ses comptes bancaires et s'assure du respect des lignes autorisées. Elle établit une remontée prévisionnelle de trésorerie par décade vers la Direction Financière du Groupe.*
- *La Direction Générale de la filiale contrôle le niveau de trésorerie et s'assure de la possibilité de financer les opérations en cours lors des comités de pilotage hebdomadaires.*
- *La Direction Financière du Groupe dispose d'un outil de synthèse de la trésorerie qui lui permet de porter un regard critique sur le prévisionnel par décade. Elle assure un rôle de trésorier du Groupe dans le cadre des fusions d'échelle d'intérêts et dispose à ce titre d'un outil de remontée et de synthèse quotidien directement des banques.*
- *La Direction Générale du Groupe dispose de la synthèse du besoin de roulement par activité et dispose d'un outil informatique permettant de suivre pour chaque société le niveau de stock, les engagements achats, l'activité, le niveau de recouvrement client et la trésorerie disponible. Elle est donc à même de voir un éventuel risque de liquidité et d'alerter sur l'adéquation des modes de financement de l'activité.*

VI – LES RISQUES DE MARCHE

A) Le Risque de taux

La trésorerie du Groupe HF COMPANY ressort positive à un niveau de 16,5 M€. Cette trésorerie se décompose au 31 décembre 2010 en 2 parties :

- 20 M€ qui constituent le produit net de l'OBSAAR en attente d'affectation à des opérations de croissance externe avec un objectif consistant au minimum à compenser l'intérêt nominal fixé à EURIBOR 3M -0,1%.
- -3,5 M€ contre -0,7 M€ en 2009, représentant la trésorerie courante au 31 décembre 2010 conforme à la variation de trésorerie relevée en fin d'exercice. Le reliquat du placement en mandat de gestion de trésorerie ODDO sur des fonds en liquidation (crise des subprimes) est évalué au cours liquidatif fourni par ODDO.

En dehors du produit net de l'OBSAAR, la trésorerie d'exploitation du Groupe est habituellement autour du pivot 0, une fois compensés les concours bancaires et les excédents de trésorerie, ce qui reste le cas sur le premier trimestre 2011. Cette trésorerie fait l'objet de conventions permettant de fusionner les échelles d'intérêts et donc de compenser les effets des variations de taux. Cette compensation n'est pas intégrale et ne couvre pas nos filiales internationales où le Groupe peut intervenir sous forme de comptes courants.

L'ensemble des concours bancaires, quelle que soit leur forme (découvert ou escompte/mobilisation) est basé sur un taux variable (EONIA ou équivalent). De ce fait, la sensibilité de la trésorerie à une variation des taux d'intérêt peut s'analyser en prenant la position nette de trésorerie du Groupe ; celle-ci est à 0 ce qui implique une absence de sensibilité à une variation des taux. Ce constat est valable aussi pour la partie liée à l'OBSAAR qui, en l'absence d'utilisation pour une croissance externe se compense entre rémunération de l'excédent et paiement des intérêts liés à la dette.

Un descriptif détaillé de l'endettement du Groupe et des couvertures de taux mis en place est donné en note 9 de l'annexe consolidée.

Pour analyser le risque de taux sur l'endettement du Groupe, il convient de ne pas prendre en compte :

- Le contrat de crédit-bail lié à la plate-forme logistique METRONIC, assis sur un taux révisable en fonction du CODEVI pour une durée résiduelle de 6 ans. La part marginale de cet emprunt dans le niveau d'endettement du Groupe (1,2 % de l'endettement long terme) et le mécanisme particulier de révision du coût de la ressource nous pousse à l'exclure de l'analyse.
- L'OBSAAR tant que la trésorerie liée à cette obligation reste placée dans des supports dont le référentiel est l'EURIBOR 3 mois ce qui est le cas au 31 décembre 2010.

Nous retiendrons donc :

- Le reliquat de l'emprunt à taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois réalisé dans le cadre de l'acquisition CFI (dernière échéance en janvier 2011), l'emprunt correspondant à l'acquisition de LEA étant terminée depuis mi-2010.
- La couverture de taux associée à cet emprunt.
- La couverture de taux associée à l'OBSAAR car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de la trésorerie.

Au 31 décembre 2010, une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe HF COMPANYY à l'évolution du taux ressort de la façon suivante en partant d'un taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 1 % et d'un taux EURIBOR 12 mois identique et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

Variation des taux de + 1 point à 2 % :

Emprunt CFI	Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an (fin en janvier 2011)	+ 0,4 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 0,4 K€

Variation des taux de - 1 point à 0 % :

Emprunt CFI	Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an (fin en janvier 2011)	- 0,4 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	- 0,4 K€

L'analyse de la sensibilité de la couverture de taux associée à l'OBSAAR car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de trésorerie, ressort de la façon suivante, selon l'évolution du taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 1 % et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

Partie Couverture Emprunt Obligataire	Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an	+ 720 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 2 440 K€
Partie Couverture Emprunt Obligataire	Taux à 1%
Impact sur le coût financier à un an	+ 631 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 2 109 K€
Partie Couverture Emprunt Obligataire	Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an	+ 543 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 1 779 K€

En pratique, pour ne pas subir ces impacts liés au choix de basculer en taux fixe une partie de l'endettement obligataire, HF COMPANYY a modifié son objectif minimum de gestion de trésorerie en mettant en place des placements dont

l'objectif de rendement pondéré est d'être au moins égal au taux réel de l'endettement OBSAAR après prise en compte des couvertures.

Le risque n'est pas quantifié à partir d'un échéancier des actifs et des dettes financières ; cette information ne présentant pas un caractère significatif.

Le risque de taux est suivi directement et quotidiennement par la Direction Financière du Groupe qui tient un tableau de synthèse sur le sujet à disposition de la Direction Générale.

B) Le Risque de Change

Les sous-traitants de HF COMPANY sont situés majoritairement dans le sud-est Asiatique ce qui signifie que 85% des achats du Groupe sont libellés en USD. Le Groupe sur le périmètre historique B to C est donc en position d'acheteur d'USD. La société LEA achète l'essentiel de son flux en USD mais facture aussi une part conséquente de son activité en USD. Elle se trouve donc en position globale de vendeur USD et l'équilibre sur ses transactions USD, étant exposée au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture vente USD de LEA est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec ses propres flux ou les flux du périmètre B to C. En global, compte tenu de sa position nette en termes de risque de change sur l'USD, le Groupe se couvre contre un risque de hausse brutale de la valeur de l'USD contre EURO tout en essayant de bénéficier des opportunités que représente la baisse de l'USD contre l'EURO. Il n'existe pas de cours budget (c'est-à-dire un cours standard de référence utilisé comme objectif pour la gestion de la couverture de change).

La couverture de change est centralisée pour l'ensemble des filiales du Groupe au niveau de la Holding. Le principe de couverture est de couvrir 100% des dettes en USD inscrites au bilan ce qui correspond à un horizon 3 mois. Au-delà, le niveau de couverture représente un taux dégressif des flux de trésorerie attendus et ne va pas au-delà d'un horizon 1 an. L'objectif est d'assurer environ 50% à 9 mois. En fonction d'opportunités de marché exceptionnelles (€USD au dessus de 1,3), le Groupe peut étendre son horizon de couverture à 3 ans en utilisant des outils spécifiques. En tout état de cause, ce type de couverture ne peut pas dépasser 80% des flux d'achats USD à 3 ans. Les flux de trésorerie futurs sont réguliers et certains compte tenu du métier du Groupe qui repose sur des achats libellés en USD de produits électroniques chez des sous-traitants en Asie du Sud-est.

Compte tenu de l'historique et de la régularité de l'activité, les flux USD peuvent être évalués avec un niveau d'incertitude faible.

Pour 2010, au 31 décembre 2009, l'analyse des besoins ressortait à 62,7 MUSD nets sur le périmètre B to C. Au 31 décembre 2010, le Groupe a levé pour 66,3 MUSD ce qui est supérieur à l'analyse initiale mais cohérent avec la progression de l'activité enregistrée sur l'exercice.

Sur l'année 2010, LEA n'a pas livré d'USD, ce qui correspond à une part de son CA supérieure facturée en Euros. Depuis 2009 nous observons un changement de tendance chez LEA et avons vu apparaître un besoin de couverture USD à l'achat. Cependant, ce phénomène devrait s'inverser sur 2011 avec la conclusion d'importants contrats CPL libellés en USD qui devraient donner lieu de nouveau à des excédents USD venant en compensation des besoins en USD pour les achats B to C.

Pour 2011, le Groupe extrapole un besoin de 53,2 MUSD sur le périmètre B to C et intègre les capacités de vente et donc de compensation des USD de LEA à minima pour sa position bilan de 3,2 MUSD sur un an ; soit un besoin net de 50 MUSD. Comme mentionné ci-dessus, il est fortement probable que LEA vienne diminuer ce besoin au cours de l'année 2011 de par ses excédents USD.

Mesure de l'efficacité de la couverture de change :

- Analyse prospective :

La livraison maximum d'USD sur 2011 à venir représente 21,6 MUSD à l'achat alors que l'évaluation du besoin ressort à 50 MUSD. Le risque de sur-couverture est a priori exclu. Le cours moyen de ces 21,6 MUSD à recevoir est de 1,317, le cours BDF de clôture est de 1,3362.

- Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective mise en place permet de voir l'adéquation des montants livrés en USD / besoins. Compte tenu des décalages fréquents de paiement d'un mois sur l'autre, l'analyse se fera sur une période globale par comparaison des levées en USD liées aux opérations de couverture et des besoins globalisés des filiales.

Sur l'exercice, le Groupe a continué à utiliser en complément de ses instruments de couverture habituels des produits autorisant de la souplesse dans leurs échéances de mise en œuvre, ce qui permet d'être quasiment systématiquement en adéquation avec les besoins. Par conséquent la position de couverture du Groupe a été efficace :

- Sur-couverture limitée à 100 % contre 100% en 2009 ;
- Sous-couverture limitée à 99,9% contre à 99,9% en 2009.

A chaque fin de mois, nous établissons un bilan entre nos besoins de couverture (USD à acheter) et nos couvertures (USD livrés dans le cadre des opérations de couverture).

Si nous avons une insuffisance (USD à acheter au comptant), nous considérons que nous sommes en situation de sous-couverture pour un ratio de : Insuffisance en USD/Total des besoins en USD.

Si nous avons un excédent (USD à vendre au comptant), nous considérons que nous sommes sur-couvert pour un ratio de : Excédents en USD / Total des besoins en USD.

En fin d'année, nous additionnons (sans les compenser) les situations d'excédent et les situations d'insuffisance et nous les rapportons à notre besoin total en USD ce qui nous fournit nos mesures d'efficacité rétrospective.

Nous pouvons mesurer notre sensibilité USD sur le périmètre B to C (HF COMPANY sans LEA) de la façon suivante :

Une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2010 à une dégradation de la marge de 0,32 M€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une amélioration de notre marge comptable de 0,32 M€ sur la base d'un volume annuel de 58,3 MUSD d'achats comptabilisés sur le périmètre B to C.

La position de LEA joue en sens inverse pour le différentiel entre ses ventes en USD et ses achats en USD, soit sur un an un montant de 3 MUSD en 2010. La sensibilité diminue donc de 3% avec l'intégration de LEA. Une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2010 à une amélioration de la marge de 15 K€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une détérioration de la marge comptable de 15 K€.

Le calcul de sensibilité ne prend pas en compte les opérations de couverture, compte tenu du fait que les opérations de couverture sont à un cours quasiment identique au cours moyen de la période et compte tenu des volumes couverts, la prise en compte des opérations de couverture aboutit à une sensibilité quasi nulle. La sensibilité des instruments de couverture de change est incluse dans leur valeur de marché (Mark to Market) donc dans l'impact de leur valorisation sur les Capitaux Propres.

Les politiques de couverture du risque de change du Groupe sont adaptées.

Au 31 décembre 2010, l'engagement d'achat du Groupe représente 21,6 MUSD dont 21,6 MUSD échus sur 2011. Le résultat de change 2010 du Groupe sur le dollar est négatif de 465 KE. Conformément aux nouvelles normes IFRS, ce résultat de change est intégré dans le coût des achats consommés.

Les procédures de suivi et de gestion du risque de change, de contrôle et de limite des couvertures mises en place sont les suivantes (extrait du rapport sur le contrôle interne) :

- *La Direction Financière des filiales s'assure que les besoins en USD sont correctement évalués et remontés à la Direction Financière du Groupe qui centralise les opérations de couverture. Elle dispose pour cela d'une édition synthétique du carnet de commandes en USD par date prévisionnelle d'échéance. Par décade, elle doit ajuster son besoin.*
- *La Direction Générale de chaque filiale suit l'évolution du cours afin d'évaluer l'impact sur les marges et prendre une décision à temps sur les prix de vente.*
- *Pour se prémunir des fortes variations, la Direction Financière de la Holding en contact régulier avec les salles de marché, effectue des achats réguliers de lignes de dollars. Elle analyse les besoins des filiales et détermine une politique de couverture adaptée afin de permettre que tout retournement brutal soit amorti et « lissé » dans le temps.*
- *La Direction Générale du Groupe analyse régulièrement les résultats des opérations de change pour vérifier qu'ils sont en adéquation avec la stratégie de couverture déterminée et s'assure que l'objectif de préservation des marges est tenu. Elle s'assure aussi du fait que les Directions Générales des filiales disposent de solutions de repli en cas de forte variation à la baisse de l'euro.*

Cinq filiales n'établissent pas leurs comptes en euros, il s'agit de : LEA US en USD, LEA ASIA en HKD, LEA SHENZHEN en RMB, METRONIC UK en GBP et LINIA en PLN.

Ces cinq sociétés en cumul représentent moins de 9% en valeur absolue du résultat du Groupe et moins de 3% du total du bilan. Nous considérons donc que leurs soldes sont non significatifs.

C) Le Risque sur Actions et Autres Instruments Financiers

HF COMPANY détient deux types d'actions cotées en bourse :

- Actions auto-détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions (FR0000038531 – HF).
- Participations dans l'entreprise TONNA (FR0000064388 – TONN).

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse d'HF COMPANY porte sur la part des actifs du Groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du Groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF COMPANY sur les comptes de celle-ci.

La société détient un autre actif qui fait l'objet d'une cotation : 36 175 actions de la société TONNA (8,04%) au prix moyen pondéré de 11,93 €. Le cours au 31 décembre 2010 de l'action TONNA est de 2,80 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 330 384 € correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. Le risque résiduel est de 101 290 €.

En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mises en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

Les achats d'actions de la société TONNA par le Groupe HF COMPANY se sont faits en plusieurs fois avec comme objectif de représenter une part significative de détention du capital de la Société. Ces décisions ont été présentées et approuvées par le Conseil d'Administration.

VII- LES RISQUES SPECIFIQUES

A) Risques d'approvisionnement

Il n'y a pas de risques fournisseur eu égard à la politique d'externalisation qui prend en compte la nécessaire continuité des livraisons et l'existence de solutions de substitution.

Pour tous les produits du Groupe, il existe au moins deux sous-traitants pour réduire le risque de dépendance. La présence régulière en Asie des dirigeants des filiales du Groupe permet une veille active sur la situation de nos principaux fournisseurs et les possibilités de substitution.

La sous-traitance Asie représente 85% des achats du Groupe. Compte tenu du nombre de métiers, du fait que les fournisseurs B to C et B to B ne soient pas les mêmes et de la politique de diversification des fournisseurs, HF COMPANY estime ne pas être en situation de risque de dépendance, sans avoir mis en place un outil permettant de quantifier ce risque de dépendance.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- Les Directions des approvisionnements vérifient le niveau de stocks en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles suivent le réapprovisionnement en fonction de 2 axes : éviter les sur-stocks et les ruptures.
- La Direction Financière de la filiale contrôle le niveau des lignes d'import et le niveau global du stock.
- La Direction Générale de la filiale lors des comités de pilotage, vérifie l'adéquation du stock par rapport à l'activité en fonction des indicateurs de rupture ou inversement des indicateurs de faible rotation.
- La Direction Générale du Groupe mesure le respect des deux objectifs simultanés de maîtrise du niveau de stock et d'amélioration du taux de service (ou baisse du taux de rupture).

B) Risque de pénuries de composants

Le risque consiste à ce que nos sous-traitants ne puissent pas être approvisionnés sur certains composants électroniques, pendant une période donnée, et donc ne puissent pas produire les volumes nécessaires à l'activité commerciale. Les activités du Groupe restent cependant dans leur ensemble peu sensibles à ce risque, de par la diversité des productions et des sources d'approvisionnement. Ce phénomène, lorsque les marchés se tendent de manière générale en terme de fourniture de composants ou de matière première, a pu apparaître sur l'activité CPL. Les produits sur ce métier utilisent des composants similaires à certains grands noms de l'Electronique Grand Public (comme Apple notamment) qui peuvent à

certaines moments sur ce créneau, de par une demande ponctuelle très forte, contribuer à des situations de pénurie. Pour remédier à ce risque, le Groupe a su dans ces situations adapter ses méthodes d'approvisionnement en anticipant sa production et en développant une gestion spécifique de stockage en amont des composants concernés, tant que la situation de tension l'exigeait.

C) Risque d'importation en direct par les enseignes de Grande Distribution

La nature des clients Grande Distribution présente un risque d'import direct par ces enseignes sur les métiers B to C du Groupe. Ce risque existe depuis de nombreuses années avec la présence permanente des enseignes en Asie. Cependant le fait d'apporter à nos référencements des services à valeur ajoutée permettent de limiter ce risque :

- L'aspect technique des produits et la capacité de proposer des solutions innovantes sur leurs métiers protègent les sociétés du Groupe en lui conférant un temps d'avance dans l'adéquation des solutions proposées aux besoins des consommateurs finaux
- La maîtrise des sources de production et de la qualité constituent aussi des points de force du service apporté à la Grande Distribution qui contribuent à protéger le Groupe de l'import direct
- Les services à valeur ajoutée tels l'organisation SAV, la gestion de services Hot-Line ainsi que la gestion des linéaires des magasins de Grande Distribution permettent aussi de limiter les imports directs, dénués par définition de ce type de prestations.

D) Les pénalités pour défaut de préparation ou de conditionnement.

Les contrats signés avec nos clients peuvent présenter, à l'intérieur des volets logistiques, les modalités et contraintes à respecter en terme de préparation, conditionnement et présentation de nos commandes à livrer dans leurs entrepôts ou magasins.

En cas de non respect des conditions contractuelles ainsi définies, des pénalités peuvent être prévues en cas d'infractions constatées. Il s'agit en général soit de montants unitaires par infraction relevée, soit d'un pourcentage à appliquer sur la valeur de la commande. Afin d'être en conformité avec ces exigences contractuelles, ces contraintes sont anticipées sur l'ensemble de notre relation client, de la chaîne d'approvisionnement en amont à notre outil logistique en aval.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- *La Direction des Approvisionnements s'assure du respect, par le fournisseur, du cahier des charges logistiques au moment du contrôle réception des marchandises.*
- *La Direction Financière suit les litiges clients par typologie. Elle constate la nature des déductions sur règlements et contrôle le niveau des pénalités liées à des problèmes logistiques. Elle assure des réunions de synthèse avec les directions concernées.*

E) La fiabilité des provisions pour stocks

Le risque encouru est une sous évaluation du montant provisionné pour couvrir un certain niveau d'obsolescence sur les stocks des différentes filiales. Cette dépréciation de la valeur faciale peut survenir lors du ralentissement de commercialisation de certaines gammes ou types de produits, en lien notamment avec les évolutions technologiques ou l'évolution de la demande des consommateurs finaux. Une batterie de points de contrôle récurrents est mise en œuvre pour assurer la correcte évaluation financière et la fiabilité du niveau de provision associé, des Direction opérationnelles des filiales à la Direction Générale du Groupe.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- *La Direction des approvisionnements identifie régulièrement, à l'aide des études de rotation, les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière. Le service logistique soulève les problèmes liés au stock (sur-stockage ou vieillissement), à la fois d'une façon visuelle et par l'outil informatique.*
- *La Direction Financière de la filiale effectue des requêtes sur le stock afin de s'assurer que les procédures décrites ci-dessus permettent une remontée exhaustive des problèmes de rotation.*
- *Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire la synthèse des stocks identifiés comme ayant une rotation problématique et des solutions commerciales potentielles. En fonction de ces éléments, elle prend la décision du transfert physique et informatique de ces stocks dans un dépôt bien identifié, provisionné à 100%.*
- *La Direction Financière du Groupe suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel).*
- *La Direction Générale du Groupe s'assure à l'aide de requêtes appropriées que l'identification est bien faite, que la structure est mobilisée sur ce sujet et que des mesures adéquates sont prises.*



CHAPITRE 6

ORGANES DE DIRECTION

DIRECTION GENERALE

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Yves BOUGET	09/05/96	Président Directeur Général de HF COMPANY		Administrateur de LOM Président du Conseil d'Administration de METRONIC Italie Président de CFI Président de LEA Gérant d'AVIVOX
Eric TABONE	08/12/98	Administrateur & Directeur Général Délégué de HF COMPANY		Directeur Général d'AVIDSEN Directeur Général de la SAS C.F.I. Gérant de BENELOM Gérant de SAINT ELOI Gérant de BBT IMMO Gérant de TOX Gérant SAINT AUGUSTIN Administrateur Délégué de METRONIC Italie Directeur LINIA POLSKA Gérant d'EXTEL Italie et CFI Iberica Co-Gérant du LAN Représentant permanent de la SA HF COMPANY, présidente de la SAS ACBS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annie LUDENA	09/05/96	Administrateur de HF COMPANY Chargée de mission auprès de la présidence		
Dominique GARREAU	30/06/05	Administrateur de HF COMPANY Gérant SARL LAN	Gérant de l'EURL Dominique Garreau Conseil	Administrateur de la SAS CEERAM
Olivier SCHUMACHER	02/06/06	Administrateur de HF COMPANY	Directeur Général Mont Blanc Alpen Stock Directeur Général Grandes Jorasses Holding	Gérant de SCI des CROCODILES Gérant de SCI des COCCINELLES Gérant de CHAPTAL & Co Gérant de SARL LA COMPAGNIE DE L'AN I
Joël SAVEUSE	14/05/07	Administrateur de HF COMPANY	Directeur Général de REAL	Gérant de la SARL le Clos Fleuri Membre du Directoire du Groupe METRO GMBH SCHLUTERSTRASSE DUSSELDORF Allemagne
Nicolas RAZAFINJATO	29/05/09	Administrateur de HF COMPANY		Président de Metronic

DIRIGEANTS DE FILIALES

Philippe CAPOCCI	30/03/00	Dirigeant de BENELOM		
Guillaume RISSOAN	20/06/00	Dirigeant METRONIC Italie Dirigeant de AVIDSEN Italie		
Carlos PEREIRA	30/11/01	Dirigeant de Avidsen Electronica		
Frédéric MOUTHON	30/03/03	Directeur Général de KAORKA		
Nicolas RAZAFINJATO	01/12/06	Directeur Général de METRONIC Directeur de METRONIC LTD Président d'OMENEX		
Patrice FRYSON	02/04/07	Directeur Général de LEA Président de LEA Surgetek Président de LEA Asia		
Alexandre CHAVEROT	21/09/07	Président de AVIDSEN		
Xavier BAILO	30/09/07	Directeur Général de CFI		
Eric PAUL	16/11/09	Directeur Général de LOM		

CV simplifié des membres du Conseil d'Administration**YVES BOUGET - 58 ANS**

Ex-Professeur de mathématiques et physique, licencié en sociologie.

Directeur commercial de la société MECAFER, Monsieur BOUGET fonde la marque puis la société METRONIC en 1991 puis le groupe HF COMPANY en 1997.

ERIC TABONE - 47 ANS

DESS de gestion des PME.

Directeur Financier de la société MECAFER, Monsieur TABONE fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en 1991 puis le groupe HF COMPANY en 1997 d'abord en tant que Directeur Financier puis en qualité de Directeur Général.

ANNIE LUDENA - 55 ANS

DESS de commerce international.

Madame LUDENA fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directrice des achats, poste qu'elle occupe au niveau groupe jusqu'en 2002 où elle devient chargé de mission auprès de la Présidence.

DOMINIQUE GARREAU - 51 ANS

Ingénieur (INPT et ENSEEIHT Toulouse).

Monsieur GARREAU fonde le cabinet d'ingénierie KURTOSIS après une carrière significative chez EDF. Il rejoint LEA en janvier 2001 en tant que Directeur Général. En 2006, le groupe HF COMPANY lui confie la responsabilité du Laboratoire des Applications Numériques.

OLIVIER SCHUMACHER - 40 ANS

DESS Gestion du Patrimoine et diplômé de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

Gérant en OPCVM Actions (Groupe CIC puis INDOSUEZ), il fonde en 2004 Mont-Blanc Alpen Stock (MBAS), société de capital risque investissant dans les sociétés cotées.

JOEL SAVEUSE – 57 ANS

CPA HEC.

Monsieur SAVEUSE a été successivement Président du Directoire de METRO France puis METRO DEUTSCHLAND (1985-1996), PDG de LA REDOUTE (groupe PPR) de 1996 à 1997, puis Président Directeur Général délégué en charge de l'Europe au sein du groupe CARREFOUR jusqu'en 2005.

NICOLAS RAZAFINJATO – 45 ANS

MBA IMD Lausanne – Diplômé de l'ESC Dijon

Monsieur RAZAFINJATO a notamment été Directeur Commercial de la Division Mobile Electronics (Sony-1995), Directeur Marketing Division Professionnelle (Sony-1998), Business Manager de la Division Produits informatiques (Sony-2002) puis a intégré le Comité de Direction du groupe SONY en tant que Marketing & Sales Général Manager jusqu'en 2006. Il occupe actuellement les fonctions de Président de METRONIC et OMENEX.

Mesures prises au titre du gouvernement d'entreprise

Les fonctions exercées par les mandataires sociaux sont décrites dans le rapport de gestion ainsi que leur rémunération. La société se réfère désormais au Code Middledext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middledext (www.middledext.com, dans la rubrique "Actualités"), compatibles avec sa taille et la structure de son actionariat.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

La société fait son possible pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprises en appliquant progressivement les meilleures pratiques recommandées en adéquation avec sa taille et son organisation ; ainsi :

- Nomination d'un premier administrateur indépendant en 2006 et d'un second en 2007 avec l'objectif d'arriver à 3 administrateurs indépendants sur 9 administrateurs.
- Adoption d'un règlement intérieur le 14 mars 2007.

A ce titre, le conseil d'administration a mis en place une procédure d'auto évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15^{ème} recommandation du code.

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

CHAPITRE 6

RAPPORT DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- De la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein¹⁴, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 11 mars 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Président et avec la collaboration de la Direction Générale, la Direction Financière Groupe, la Direction des Affaires Juridiques et Sociales, les Directions Financières des Filiales françaises et la Direction Informatique qui se sont rencontrés plusieurs fois.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère désormais au Code Middledext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middledext (www.middledext.com. dans la rubrique "Actualités"), ci-après le Code de référence.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Le rapport du Président de l'année dernière précisait qu'une recommandation du Code n'avait pas été suivie concernant l'auto-évaluation des travaux du Conseil. Début 2011, une procédure d'auto-évaluation des travaux du Conseil a été initiée. Elle a pris la forme d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des administrateurs. Les résultats de cette évaluation, les pistes d'amélioration envisagées ainsi que les éventuelles suites qui y seront données seront décrites dans le prochain rapport du Président.

1. Le Conseil d'Administration

1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est actuellement composé de 7 membres :

- Président du Conseil et Directeur Général : Yves BOUGET
- Directeur Général Délégué : Eric TABONE

¹⁴ Article L.225-37 modifié par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle

- Administrateurs : Annie LUDENA
Dominique GARREAU
Olivier SCHUMACHER
Joël SAVEUSE
Nicolas RAZAFINJATO

Les âges, nationalités, expériences et compétences des membres du conseil sont rappelés en page 140 du document de référence et le nombre d'actions détenues dans la société en page 18.

Parmi les membres du Conseil, 2 d'entre eux : Olivier SCHUMACHER et Joël SAVEUSE, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de gouvernement d'entreprise Middledex de décembre 2009. En effet, selon la huitième recommandation du Code Middledex de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le nombre d'administrateurs indépendants selon les critères définis par le Code de référence est de 2 sur 7 membres du Conseil soit plus de 28% avec l'objectif d'arriver à 3 membres indépendants sur 9 membres du Conseil. L'objectif de la Société est de s'entourer de membres indépendants apportant une expertise sur un domaine d'activité de la Société.

A cet égard, pour passer de 2 à 3 membres indépendants, le Président du Conseil d'Administration a invité les administrateurs à faire des propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants au conseil afin qu'il les présente aux prochaines Assemblées Générales, étant précisé qu'aucune nomination en ce sens n'est proposée à l'Assemblée Générale du 10 juin 2011.

Le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'entrée d'administrateurs indépendants apportant une expertise particulière au regard de la pertinence de la stratégie de HF COMPANY :

- Finances : Monsieur Olivier SCHUMACHER
- Distribution : Monsieur Joël SAVEUSE entré au Conseil d'Administration le 14 mai 2007
- Technologie : à pourvoir

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis à vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil :

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres une femme et six hommes.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constitue un des éléments de l'évaluation du conseil.

1.2. Le cumul des mandats

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil figure page 139 du document de référence. Messieurs GARREAU et SCHUMACHER exercent des mandats dans des sociétés non cotées françaises. Monsieur SAVEUSE est administrateur dans des sociétés françaises et étrangères.

1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social. Le Conseil s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2010. L'assiduité des membres du Conseil n'appelle pas de commentaires particuliers. Au cours de l'année 2010, le taux de participation s'élève en moyenne à 79%.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels et ils y ont effectivement participé.

1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté un règlement intérieur mis en ligne sur le site de la société

1.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les réunions du Conseil ont porté sur les points relevant de sa compétence et sur les décisions et évolutions stratégiques du Groupe.

Au cours des Conseils d'Administration de l'année 2010, les administrateurs en plus de l'examen des comptes ont principalement étudié des opportunités de croissance externe, la possibilité d'apporter des garanties bancaires aux filiales étrangères.

1.7. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil n'a constitué aucun comité spécialisé.

Les dispositions législatives relatives au comité d'audit (articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce) entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein de l'organe d'administration vient à échéance. Aucun mandat de membre du conseil d'administration n'est venu à échéance chez HF Company depuis 2008. En conséquence, HF COMPANY n'est pas encore tenue à l'obligation de constituer un comité d'audit ou à réunir son conseil pour remplir cette fonction. En conséquence, la société n'applique pas les recommandations sur rapport Poupart-Lafarge sur ce sujet.

2. Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général qui sont définis ainsi dans les statuts de la Société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. »

Il en est de même du directeur général délégué.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1 Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

L'Assemblée Générale a fixé le montant global des jetons de présence à 30 000 € pour l'exercice 2008 et les exercices ultérieurs et jusqu'à décision contraire.

Dans un souci de bonne gouvernance, la répartition des jetons de présence est notamment fonction de l'assiduité des membres au Conseil.

Le Conseil répartit, conformément au règlement intérieur, entre ses membres indépendants lesdits jetons selon les modalités suivantes : 750 € par présence au Conseil d'Administration et par administrateurs.

3.2 Rémunération des dirigeants mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Quand un dirigeant est rémunéré en tant que dirigeant d'une filiale, il n'est pas rémunéré par la Holding au titre de son mandat. Inversement, quand un dirigeant est rémunéré par la Holding, ses mandats sociaux dans les filiales ne sont pas rémunérés.

3.2.1. Détermination de la partie fixe

La rémunération fixe a été révisée pour 2008 par le Conseil du 25 septembre 2007. La précédente révision remontait à 2005.

Une révision de la rémunération fixe est intervenue au 1^{er} juillet 2009 avec une augmentation de 2,4% de la rémunération du Président du Conseil d'Administration Monsieur Yves BOUGET et une augmentation de 3,8% de la rémunération fixe de l'administrateur et Directeur Général Délégué, Monsieur Eric TABONE.

3.2.2. Détermination de la part variable de la rémunération

La rémunération variable est fondée sur un pourcentage constant du résultat net consolidé du Groupe. Ce pourcentage qui n'avait pas varié depuis la création d'HF COMPANY a été revu à la baisse pour être fixé à 0,9% (au lieu de 1%) à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

3.2.3. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire ne bénéficie de stock-options, ni d'actions gratuites.

3.2.4. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Il n'existe aucun avantage spécifique prévu pour le départ des mandataires sociaux.

3.2.5. Retraites

Il n'existe aucun régime de retraite spécifique lié à la qualité de mandataire. Messieurs BOUGET et TABONE, Président Directeur Général et Directeur Général Délégué et Mme LUDENA, Chargée de mission bénéficient du régime de retraite par capitalisation en vigueur pour les cadres de la Holding HF COMPANY.

3.2.6. Avantages en nature

Messieurs BOUGET et TABONE bénéficient d'un avantage en nature, à savoir une voiture.

3.2.7. Contrat d'intéressement

La société HF COMPANY ayant un effectif habituel comprenant plus d'un salarié et moins de cents salariés, les mandataires sociaux bien que ne cumulant pas de contrat de travail avec leur mandat bénéficient par exception de l'accord d'intéressement mis en place au cours de l'exercice 2008.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 35 des statuts.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points et/ou projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception [ou par voie de télécommunication électronique], au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Cette partie du rapport est destinée à rendre compte (c'est à dire à relater et à expliquer) des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

La SA HF COMPANY étant une société tête de groupe, ses procédures de contrôle interne portent à la fois sur le contrôle de l'activité des filiales et sur l'élaboration d'une information consolidée fiable.

L'objectif du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité. Comme tout système de contrôle, il n'élimine pas ces risques mais tente de prévenir leur survenance et de minimiser leur conséquence.

Le processus s'articule autour de trois axes :

- L'optimisation des opérations.
- La conformité aux lois et aux réglementations.
- La fiabilité des informations financières.

Le rapport aborde :

1. Le contexte global d'organisation du groupe et ses conséquences sur le niveau général de contrôle interne.
2. Les principaux risques identifiés et les critères de leur sélection en insistant sur les spécificités que notre activité induit sur le contrôle de ces risques.
3. Les procédures de contrôle interne mises en place sur ces risques en partant toujours du niveau de contrôle le plus opérationnel pour remonter vers le plus haut niveau de contrôle. Les outils mis à la disposition de chacun des acteurs de la chaîne de contrôle interne sont détaillés à chaque étape.

I. Une démarche active au sein du groupe de maintien d'un fort niveau de contrôle interne :

Un fonctionnement opérationnel autonome et décentralisé couplé à un système de contrôle centralisé :

En raison de l'organisation générale du Groupe, HF COMPANY jouit d'un niveau renforcé de contrôle interne. En effet, la culture selon le principe « Délégation / Contrôle » permet une approche autonome et réactive de la part des filiales tout en respectant une cohérence forte des procédures de contrôle interne pour l'ensemble du groupe.

Toutes les filiales disposent d'une structure indépendante avec une véritable équipe dirigeante. Pour autant, elles rendent compte selon des schémas structurés et identiques. Elles utilisent en outre le même outil informatique qui assure à la Holding une information standardisée et récurrente. Ce fonctionnement permet une vision globale et homogène pour un meilleur pilotage de l'organisation ce qui n'empêche pas chaque structure de bénéficier d'un fonctionnement très largement autonome.

La Direction Générale du Groupe, dernier échelon dans les niveaux de contrôle interne, est le garant du respect des procédures et de l'architecture du système d'information. Elle s'appuie au niveau de la Holding sur une Direction Financière Groupe et une Direction Informatique.

Le contrôle interne fait intervenir 5 acteurs principaux au niveau des filiales ou au niveau de la Holding :

- Les Directions Fonctionnelles de la filiale.
- Les Directions Financières des filiales.
- Les Directions Générales des filiales.
- La Direction Financière du Groupe.
- La Direction Générale du Groupe.

Un système informatique en réseau :

Tout le système informatique du Groupe a été conçu afin de répondre aux objectifs suivants :

- Accès constant de la Holding à toutes les informations (commerciales, financières, approvisionnement, logistique) disponibles au niveau des filiales.
- Remontée quotidienne d'indicateurs de gestion synthétiques et consolidés sous forme de tableaux de bord avec toujours la possibilité d'aller du plus général au plus détaillé.

La qualité du dialogue liée au contrôle interne entre les fonctions filiales et les fonctions groupe passe par le fait de disposer en même temps des mêmes informations. Au niveau de la filiale, ces informations sont regroupées dans des tableaux de bord de synthèse sous l'outil «HF BOARD» alors que chez HF, l'outil de mise à disposition des données s'appelle «CONSO».

Les indicateurs de gestion qui remontent sont de nature variée et sont ciblés sur les principaux axes de contrôle : niveau des ventes selon plusieurs grilles de lecture, niveau d'achat et de prestations externes, stocks, ruptures, niveau de remise arrière, trésorerie, recouvrement client...

HF COMPANY a toujours attaché la plus grande importance au fait de disposer d'un outil qui lui soit propre et dont son service informatique assure la maintenance et des développements parfaitement adaptés.

Une structuration de l'information :

Le Groupe considère comme essentiel la façon dont l'information commerciale et financière est structurée. L'objectif est d'avoir une information signifiante et lisible. Les Directions Générales des filiales doivent respecter ces schémas. L'objectif est d'avoir une information commerciale structurée selon le plan marketing et commercial en famille et sous famille articles et en famille clients (par enseignes).

L'information comptable est aussi structurée selon un plan comptable facilitant la consolidation des données et en fonction d'un schéma de reporting commun à toutes les structures et facilitant la comparaison.

II. Analyse détaillée des principaux couples risques / procédures de contrôle interne :

A. Principe de sélection des risques :

La liste des principaux risques retenus dans le cadre de ce rapport pour expliciter le processus de contrôle interne mis en face ont été établis en fonction de deux critères :

- La probabilité de réalisation du risque,
- L'impact du risque sur la valeur de la filiale concernée.

On distingue les risques d'ordre généraux (qui concernent toute activité économique d'une structure de taille similaire) de ceux spécifiques (liés directement à l'activité du groupe HF COMPANY et à ses caractéristiques propres). Certains risques généraux sont amplifiés par le secteur d'activité de HF COMPANY (forts niveaux de stock liés à la gestion des linéaires, exigences des clients Grande Distribution...).

On peut résumer les risques retenus sur cette matrice :

	Risques généraux	Risques généraux amplifiés par le secteur d'activité	Risques spécifiques
Optimisation des opérations	Crise de liquidité.	Mauvais recouvrement client. Rupture des approvisionnements ou sur-stockage.	Baisse de cours USD. Augmentation des remises arrières. Perte de référencement. Pénalités logistiques.
Conformité légale et réglementaire	Non-respect des normes. Propriété intellectuelle.		
Fiabilité de l'information financière	Fraude comptable.	Fiabilité des provisions sur stock.	Fiabilité des provisions pour remises arrières.

B. Descriptif des principales procédures de contrôle :

B.1. Les risques liés à l'optimisation des opérations

a) Risques commerciaux :

L'augmentation non maîtrisée des remises arrières

La Direction Commerciale accorde les remises arrières dans le cadre de la délégation donnée par la Direction Générale et suit les montants accordés et leur impact par rapport à l'historique des relations commerciales et aux budgets.

La Direction Financière de la filiale sort chaque mois un relevé des montants accordés et en contrôle l'impact.

La Direction Générale signe l'ensemble des contrats, simule leur effet et s'assure ensuite de la correcte application des taux et des bases des remises arrières accordées.

La Direction Financière du Groupe analyse l'évolution des montants en observant la marge dégagée dans le reporting.

La Direction Générale du Groupe dispose de la synthèse des effets des remises arrières en «CONSO» et est capable d'analyser l'impact par clients et par produits. Elle s'assure que l'évolution est conforme aux objectifs stratégiques fixés et harmonieuse avec le développement du chiffre d'affaires.

Perte de référencement d'une enseigne

La Direction Commerciale répond aux appels d'offres et suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers. Elle dispose de tous les outils de mesure de son activité par enseignes jusqu'à la rotation des linéaires lui permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité avec une enseigne. En outre, elle synthétise la remontée des informations terrain de la force de vente.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

La Direction Générale du Groupe contrôle les états de CA et de marge lui permettant d'avoir une vision précise du niveau d'activité par enseigne et de son évolution par rapport au passé et aux objectifs. Elle recoupe les informations de toutes les filiales sur l'état de la relation avec une centrale. Enfin, elle dispose d'un contrôle juridique de la situation contractuelle du référencement.

b) Risque du cycle des approvisionnements :

Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

Les Directions des approvisionnements vérifient les niveaux de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles suivent le réapprovisionnement en fonction de deux axes : éviter les sur-stocks et les ruptures.

La Direction Financière de la filiale contrôle le niveau des lignes d'import et le niveau global du stock.

La Direction Générale, lors des comités de pilotage, vérifie l'adéquation de son niveau de stock par rapport à l'activité en fonction des indicateurs de rupture ou inversement des indicateurs de faible rotation.

La Direction Générale du Groupe mesure le respect des deux objectifs simultanés de maîtrise du niveau de stock et d'amélioration du taux de service (ou baisse du taux de rupture).

c) Risque du cycle logistique :

Pénalités défaut de préparation ou de conditionnement

La Direction des Approvisionnements s'assure du respect, par le fournisseur, du cahier des charges logistique au moment du contrôle réception.

La Direction Financière suit les litiges clients par typologie. Elle constate la nature des déductions sur règlement et contrôle le niveau des pénalités liées à des problèmes de logistique. Elle assure des réunions de synthèse avec les Directions concernées sur les litiges.

La Direction Générale négocie les contrats annuels qui fixent les causes de pénalités. Grâce aux contacts réguliers, entretenus conjointement avec la Direction Commerciale, avec l'acheteur, elle peut relever les dysfonctionnements majeurs par rapport à l'organisation logistique du client.

La Direction Financière du Groupe relève le niveau des pénalités lors de l'analyse du reporting mensuel et le niveau des déductions lors de l'analyse de l'encours client échu non recouvert.

d) Risques financiers :***La défaillance du recouvrement client :***

La Direction Financière de la filiale contrôle l'ouverture des comptes clients (avec recherches d'informations financières), les conditions de paiement accordées et fixe, en concertation avec la Direction commerciale, le niveau d'encours autorisé. Un système de suspension des commandes pour litiges non résolus ou dépassement de l'encours permet de limiter le montant de créances potentiellement irrécouvrables. Elle utilise aussi des outils de recouvrement de synthèse (par échéance et par client). Enfin, la circulation de l'information sur les litiges entre les services financiers et commerciaux est entièrement sous informatique ce qui permet de voir immédiatement la situation du dossier.

La Direction Générale de la filiale contrôle, via « HF BOARD » comme outil de synthèse et lors des réunions de coordination régulières, le niveau du retard dans le recouvrement client.

La Direction Financière du Groupe utilise l'état de synthèse sous « CONSO » et s'assure que le niveau de retard par rapport aux échéances évolue favorablement. Elle s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La crise de liquidité d'une filiale

La Direction Financière de la filiale suit quotidiennement le niveau de ses comptes bancaires et s'assure du respect des lignes autorisées. Elle établit une remontée prévisionnelle de trésorerie par décade.

La Direction Générale contrôle le niveau de la trésorerie et s'assure de la possibilité de financer les opérations en cours lors des comités de pilotage hebdomadaires.

La Direction Financière Groupe grâce à la remontée par décade vérifie le respect des lignes et leur adéquation. Elle dispose en outre d'une synthèse de la trésorerie dans l'outil « CONSO » qui lui permet de porter un regard critique sur le prévisionnel de trésorerie par décade. Enfin, elle assure un rôle de trésorier du groupe dans le cadre des fusions d'échelle d'intérêts et dispose à ce titre d'un outil de remontée et de synthèse quotidien directement des banques.

La Direction Générale du Groupe dispose de la synthèse du besoin en fonds de roulement par activité et dispose de tous les outils dans «CONSO» pour suivre le niveau de stock, les engagements achats, l'activité, le niveau de recouvrement clients et la trésorerie disponible. Elle est donc à même de voir un éventuel risque de liquidité et d'alerter sur l'adéquation des modes de financement de l'activité.

e) Risque de marché :***Baisse du cours du dollar***

La Direction Financière de la filiale s'assure que les besoins en USD sont correctement évalués et remontés à la Direction Financière Groupe qui centralise les opérations de couverture. Elle dispose pour cela d'une édition synthétique du carnet de commandes en USD par date prévisionnelle d'échéance. A chaque décade, elle doit réajuster son calcul de besoin.

La Direction Générale de chaque filiale suit l'évolution du cours afin d'évaluer l'impact sur les marges et de prendre une décision à temps sur les prix de vente.

Pour se prémunir des fortes variations des cours de change, la Direction Financière de la Holding, en contact régulier avec les salles de marché, effectue des achats réguliers de lignes de dollars. Elle analyse les besoins des filiales et détermine une politique de couverture adaptée afin de permettre que tout retournement brutal de tendance soit amorti et « lissé » dans le temps.

La Direction Générale analyse régulièrement les résultats des opérations de change pour vérifier qu'elle est en adéquation avec la stratégie de couverture déterminée et s'assure que l'objectif de préservation des marges est tenu. Elle s'assure aussi du fait que les Directions Générales disposent de solution de repli en cas de forte variation à la baisse de l'euro.

B.2. Les risques liés à la conformité aux lois et aux règlements

Non-respect d'une norme

Le service Recherche et Développement effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement. Le service approvisionnement s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur.

La Direction Générale de la filiale suit le rétro-planning de lancement d'un produit et s'assure de la validation dans les temps requis par le service Recherche et Développement.

La Direction Générale du Groupe contrôle la légalité et se tient informé des évolutions des réglementations applicables sur les produits stratégiques. Elle fait au besoin intervenir la Direction financière du groupe pour effectuer un contrôle juridique.

Respect et sauvegarde de la propriété intellectuelle

En cas de lancement d'une nouvelle marque ou d'un produit innovant, la Direction Financière filiale fait mener une étude d'antériorité des propriétés intellectuelles (marques et brevets) et procède au dépôt des marques et brevets jugés stratégiques.

La Direction Générale de la filiale évalue les brevets ou marques qu'elle juge stratégique.

La Direction Financière du Groupe intervient pour suivre les procédures de dépôt par des intervenants sélectionnés par le groupe, vérifie les procédures de surveillance et assure le suivi juridique en cas de contentieux.

La Direction Générale du Groupe grâce aux états de synthèse fournis par la Direction Financière s'assure que le portefeuille de marques et de produits fait l'objet des protections adaptées.

B.3. Les risques liés à la fiabilité de l'information financière

La fiabilité des provisions pour remises arrières

Une fois le niveau des remises arrières validé et contractualisé entre la centrale d'achat d'une part et la Direction Commerciale sous le contrôle étroit de la Direction Générale d'autre part, les charges liées suivent un processus de contrôle interne à différents niveaux :

- La Direction Commerciale saisit conjointement avec la Direction Financière les niveaux des remises arrières accordés : le fait que deux services différents participent à ce processus de saisie assure la correcte interprétation des contrats.
- La Direction Financière contrôle le niveau des provisions accordées en éditant un relevé et en donnant son accord aux appels d'acomptes. Elle effectue des contrôles de cohérence et s'assure du respect du cadre légal, notamment par rapport aux conditions générales et particulières de vente.
- La Direction Générale de la filiale assure de façon régulière des réunions de synthèse avec les Directions Financière et Commerciale pour étudier l'impact des contrats centrales et de leur correcte application.
- La Direction Financière du Groupe contrôle cette ligne sur le reporting mensuel. De plus, un pointage ponctuel de l'état de restitution de ce poste dans le système de remontée automatique d'information sur l'activité permet de vérifier une nouvelle fois la cohérence des taux accordés.

La fiabilité des provisions pour stock

- La Direction des Approvisionnements identifie régulièrement, à l'aide des études de rotation, les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière. Le service logistique soulève les problèmes liés au stock (sur-stockage ou vieillissement), à la fois d'une façon visuelle et par l'outil informatique.
- La Direction Financière de la filiale effectue des requêtes sur le stock afin de s'assurer que les procédures décrites ci-dessus permettent une remontée exhaustive des problèmes de rotation.
- Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire la synthèse des stocks identifiés comme ayant une rotation problématique et des solutions commerciales potentielles. En fonction de ces éléments, elle prend la décision du transfert physique et informatique de ces stocks dans un dépôt bien identifié, provisionné à 100%.
- La Direction Financière du Groupe suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel).

- La Direction Générale du Groupe s'assure à l'aide de requêtes appropriées que l'identification est bien faite, que la structure est mobilisée sur ce sujet et que des mesures adéquates sont prises.

La fraude comptable dans une filiale

- Par le rapprochement bancaire quotidien, la Direction Financière de la filiale s'assure de la fiabilité et de l'exhaustivité de sa comptabilité d'engagements par rapport aux mouvements financiers enregistrés dans les livres bancaires. Toute inscription absente de la comptabilité ou de son relevé bancaire est sélectionnée et suivie jusqu'à son règlement définitif.

- Par ailleurs, le montage bi-annuel d'un dossier de révision comptable permet de synthétiser les informations sur un document unique, de les contrôler et de décrire les méthodes de calcul retenues. Enfin, les audits des comptes faits deux fois par an par les commissaires renseignent les Directions Financières sur la fiabilité et la légalité des comptabilités.

- La Direction Générale de la filiale contrôle, via l'outil informatique, la trésorerie et assiste aux réunions de synthèse des commissaires aux comptes.

- L'utilisation de l'informatique donne à la Direction Financière du Groupe, un accès immédiat à l'ensemble de la comptabilité des filiales pour vérifier la régularité et la conformité du rapprochement bancaire. Un contrôle supplémentaire des comptes est fait, avec le dossier de révision, lors de la consolidation et avec la vérification de la cohérence du reporting. Enfin, la synthèse des commissaires aux comptes apporte une assurance supplémentaire.

CONCLUSION

L'organisation du Groupe HF COMPANY se base sur des filiales autonomes, véritables entreprises dotées de structures opérationnelles et décisionnelles autonomes. La culture de gestion du groupe s'articule donc autour de la notion de délégation / contrôle.

Au-delà des impératifs légaux et de la notion standard de reporting, le contrôle interne constitue donc pour HF COMPANY un impératif absolu de maîtrise de la très forte délégation accordée aux équipes dirigeantes des filiales. La notion de contrôle interne est une des composantes clé de la culture de gestion du groupe.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE
COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HF COMPANY POUR CE QUI
CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A
L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HF COMPANY et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Tours, le 12 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes

AC Audit Conseil

Alain COULON

Deloitte & Associés

Olivier ROZES

COMMUNICATION FINANCIERE 2010/2011

2010

16/02/2010	Publication des résultats annuels 2009 (après bourse).
12/04/2010	Publication du chiffre d'affaires 1 ^{er} Trimestre 2010 (après bourse).
04/06/2010	Assemblée Générale des Actionnaires.
19/07/2010	Publication du chiffre d'affaires 2 nd Trimestre 2010 (après bourse).
22/09/2010	Publication des résultats du 1 ^{er} Semestre 2010 (après bourse).
18/10/2010	Publication du chiffre d'affaires 3 ^{ème} Trimestre 2010 (après bourse)

2011

07/02/2011	Publication des résultats annuels 2010 (après bourse)
18/04/2011	Publication du chiffre d'affaires 1 ^{er} Trimestre 2011 (après bourse)
10/06/2011	Assemblée Générale des Actionnaires.
18/07/2011	Publication du chiffre d'affaires 2 ^{ème} Trimestre 2011 (après bourse)
20/09/2011	Publication des résultats du 1 ^{er} Semestre 2011 (après bourse)
17/10/2011	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} Trimestre 2011 (après bourse)

LES PUBLICATIONS PRESSE 2011

Le 7 Février 2011

Très forte croissance des résultats 2010 (*) :

Croissance du chiffre d'affaires de +5,5%. Progression du résultat opérationnel de +37%.

Hausse du résultat net de +50%

Chiffres clés de l'exercice, (M€)	2009	%CA	2010	%CA	Variation
Chiffre d'affaires	138,6	-	146,2	-	+5,5%
Résultat opérationnel	7,2	5,2%	9,8	6,7%	+37,1%
Cout de l'endettement financier	0,6	0,4%	0,2	0,1%	-66,5%
Résultat Net Part du Groupe (RNGP)	4,2	3,0%	6,3	4,3%	+50,2%
RNPG par action	1,11 €	-	1,67 €	-	+50,2%
Dividende proposé	0,52 €	-	0,80 €	-	+53,8%

Une croissance qui s'est affirmée tout au long de l'exercice

Dans un marché de l'Electronique Grand Public stagnant, HF Company a enregistré un chiffre d'affaires en progression de 5,5% à 146,2 M€. La croissance de l'activité s'est accélérée au second semestre avec un chiffre d'affaires en hausse de près de 10% et de 15% sur le 4^{ème} trimestre.

CA, en M€	2009	2010	Variation
T1	32,9	35,9	+9,1%
T2	38,3	36,1	-5,7%
T3	33,4	34,9	+4,5%
T4	34,0	39,2	+15,3%
Annuel	138,6	146,2	+5,5%

Une très forte progression de la rentabilité opérationnelle et du résultat net

En dépit de la hausse des prix des composants et des coûts de main d'œuvre de fabrication, HF Company est parvenu à combiner une dynamique de croissance avec une progression marquée de sa rentabilité grâce à l'efficacité de sa supply chain et une gestion maîtrisée

de ses charges opérationnelles. Le résultat opérationnel est ressorti en hausse de 37,1% à 9,8 M€, correspondant à une marge opérationnelle de 6,7% en amélioration de 1,5 point.

La rigueur de sa gestion financière a permis au groupe d'enregistrer une division par 3 de son coût de l'endettement financier. Le résultat net part du groupe a progressé de plus de 50% pour atteindre le niveau record de 6,3 M€, soit 1,67€ par action contre 1,11€ en 2009.

Une situation financière solide

Le groupe a conservé une structure financière particulièrement saine, tout en réalisant les investissements nécessaires à l'accompagnement industriel des succès commerciaux rencontrés par le CPL. Sous l'effet d'une augmentation de 16% de la Capacité d'Autofinancement, la dette financière nette s'affiche à 3,6 M€ correspondant à un gearing inférieur à 5%.

Des perspectives prometteuses pour 2011 et au-delà

HF Company anticipe une croissance soutenue pour l'exercice 2011, reposant sur la poursuite de la bascule de la télévision analogique vers la télévision numérique et le fort développement attendu dans le CPL.

« Au cours de l'année 2010, HF Company a enregistré les meilleurs résultats de son histoire. Cette performance, réalisée dans un contexte de crise économique, s'est accompagnée d'un important effort d'investissement afin d'anticiper l'accélération du rythme de croissance dans les exercices futurs. HF Company envisage ainsi 2011 avec une grande confiance dans sa capacité à signer un nouvel exercice de croissance », commente Yves Bouget, PDG du groupe HF Company.

En s'appuyant sur les bonnes perspectives de croissance et la solidité financière du groupe, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement au titre de l'exercice 2010 d'un dividende en hausse de 54% à 0,80 euro par action, soit un rendement de près de 5% au cours de clôture du 07 février 2011.

() Comptes annuels 2010 estimés et en cours d'audit. Les comptes audités seront publiés le 11 mars 2011 après Bourse, date du prochain Conseil d'Administration qui procédera à l'arrêté officiel des comptes 2010*

Le 14 Mars 2011

Comptes annuels 2010 audités :

Confirmation des comptes estimés publiés le 07 février 2011

Réuni à Tauxigny le 11 mars 2011, le Conseil d'Administration du groupe HF Company a examiné et arrêté les comptes audités du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces comptes sont parfaitement conformes aux estimations publiées le 07 février 2011.

Le chiffre d'affaires du groupe HF Company s'est élevé à un niveau historique en 2010, à 146,2 M€, en hausse de 5,5% par rapport à l'exercice 2009. La croissance s'est affirmée tout au long de l'exercice pour atteindre 10% au second semestre et 15% au dernier trimestre.

HF Company est parvenu à améliorer sa rentabilité avec une progression de 37,1% de son résultat opérationnel à 9,8 M€, soit une marge en augmentation de 1,5 point à 6,7%, en dépit de la hausse des prix des composants et des coûts de main d'œuvre de fabrication. Le groupe a bien maîtrisé ses charges de structure et bénéficié d'un mix produit favorable en Univers TV grâce à sa forte pénétration du linéaire numérique en France.

Le résultat net part du groupe a également atteint un niveau record à 6,3 M€, soit un bénéfice par action de 1,67€. HF Company a tiré parti de la rigueur de sa gestion financière avec une division par 3 du coût de l'endettement financier en 2010.

La structure financière du groupe est restée particulièrement saine malgré les investissements réalisés pour l'industrialisation du CPL grâce à une augmentation de 16% de la capacité d'autofinancement. L'endettement demeure à un niveau très faible et représente moins de 5% des fonds propres.

L'exercice 2011 s'annonce sous les meilleurs auspices avec un important chiffre d'affaires embarqué lié au passage à la télévision numérique dans les régions françaises les plus densément peuplées, et la poursuite d'importants contrats opérateurs en CPL. En s'appuyant sur ces deux moteurs, HF Company entend bien signer un nouvel exercice de croissance rentable.

Assemblée générale et dividende fort de ces bonnes performances et de perspectives solides, le Conseil d'Administration confirme proposer un dividende en hausse de 54% à 0,80 euro par action à la prochaine Assemblée générale qui se tiendra le 10 juin 2011. Le rendement atteindrait ainsi près de 5% au cours de clôture du 10 mars 2011. Cette politique de distribution élevée s'inscrit dans la tradition du groupe HF Company et n'a pas d'équivalent dans l'univers technologique. La mise en paiement interviendrait le 15 juillet 2011.

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011, le 18 avril 2011 après Bourse

HF Company est un acteur majeur sur le marché de l'Univers TV notamment de la TNT, de la technologie CPL et de la confortique. A travers le métier Haut-Débit, le groupe est également leader mondial des Splitters. Coté sur l'Eurolist (compartiment C), HF Company est labellisé entreprise innovante par OSEO ANVAR (n°A0912002F) et est éligible aux FCPI

Le 18 Avril 2011

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011 en ligne avec les attentes
Bonne dynamique en France, activité plus que doublée en CPL
Confirmation de l'objectif de croissance pour l'exercice

Au cours du 1^{er} trimestre 2011, HF Company a réalisé un chiffre d'affaires de 36,0 M€, stable par rapport à un 1^{er} trimestre 2010 qui constituait une base de comparaison élevée du fait de sa forte progression (+9,1%) en particulier dans l'Univers TV en Europe du sud.

CA, en M€	T1 11	T1 10	variation
Univers TV	13.9	17.4	-20.1%
Confortique	9.5	8.3	+14.5%
CPL	5.4	2.5	+114.0%
Haut-débit	7.2	7.7	-6.5%
CA Consolidé	36.0	35.9	+0.3%

Croissance soutenue des activités françaises : +21%

Dans l'Univers TV, la poursuite du switch over a permis une nouvelle progression des ventes, à +12%, et ce dans un contexte de concurrence exacerbée par l'arrivée d'acteurs opportunistes. En Confortique, la phase de reprise amorcée au dernier trimestre de 2010 s'est confirmée. Le chiffre d'affaires est ressorti en hausse de plus de +19% en France, sous l'action conjuguée de nouveaux référencements et du succès des innovations produits.

Résistance à l'international malgré la fin de l'effet du passage à la télévision numérique

Comme anticipé, l'Univers TV a reculé de 5 M€ à l'international, en raison de la fin du switch-over en Espagne et en Italie ; cet effet de base devrait fortement s'atténuer au deuxième semestre.

En Confortique, le chiffre d'affaires à l'international a progressé de 1% en dépit d'une consommation sinistrée en Europe du Sud, grâce au bon positionnement de l'offre produit.

L'activité Haut Débit a ralenti après plusieurs trimestres de croissance très soutenue. Le chiffre d'affaires s'est établi en décroissance de 6,5% après avoir enregistré une progression annuelle record de 30% en 2010. La tendance reste favorable grâce à l'essor du VDSL outre-Atlantique et aux efforts de réinvestissement en Europe.

Très forte croissance du CPL, axe de développement majeur du groupe : +114%

La multiplication des accords commerciaux avec des opérateurs Telecom Européens de premier rang a permis au CPL de plus que doubler son volume d'affaires à 5,4 M€ au cours du T1. Cette dynamique devrait se prolonger dans les prochains trimestres et confirme le très fort potentiel de cette technologie, qui constitue l'axe prioritaire de développement pour HF Company.

Perspectives 2011

Ce premier trimestre s'inscrit en ligne avec les attentes du groupe. Pour l'année 2011, HF Company confirme son objectif de réaliser un nouvel exercice en croissance.

HF Company est un acteur majeur sur le marché de l'Univers TV notamment de la TNT, de la technologie CPL et de la confortique. A travers le métier Haut-Débit, le groupe est également leader mondial des Splitters. Coté sur l'Eurolist (compartiment C), HF Company est labellisé entreprise innovante par OSEO ANVAR (n°A0912002F) et est éligible aux FCPI.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 10 juin 2011. L'avis de réunion (valant avis de convocation) doit être publié au BALO du 6 mai 2011.

I - REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 97 633, représentant 2,60 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI :	4 050
- Opérations de croissance externe :	55 357
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	18 092
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	0
- Annulation :	20 134

II - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2010 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 530 300 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital soit 375 505 actions à ce jour, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 97 633 (soit 2,60% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 277 872 actions (soit 7,40% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.hfcompany.com
Pour toute information : comfi@hfcompany.com

Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois :

(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF).

Date	Objet	Support
12/04/10	Communiqué CA T1 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
15/04/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote mars 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
29/04/10	Document de référence (DDR) 2009 D.10-0372 - Rapport de Gestion Groupe - Comptes Consolidés 31/12/2009 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes - Comptes sociaux 31/12/2009 - Rapport des Commissaires aux Comptes - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes - Rapport du Président sur le Contrôle Interne - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président - Résolution d'affectation du résultat - Descriptif du PRA 2010	Site HF COMPANY et AMF DDR 2009 page 5 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 39 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 75 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 76 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 77 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 91 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 92 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 144 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 153 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 23 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours DDR 2009 page 157 Mise à disposition des actionnaires – Greffe Tours
30/04/10	Convocation Assemblée des Actionnaires	BALO
04/05/10	Communiqué mise à disposition documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte Modalités de mise à disposition du DDR 2009	Site HF COMPANY et diffusion information réglementé IR Direct
14/05/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote avril 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
04/06/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote mai 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
16/06/10	Assemblée générale : Approbation des comptes et attestations des Commissaires aux Comptes (extraits)	BALO
05/07/10	Bilan semestriel 2010 contrat de liquidité	Site HF COMPANY
19/07/10	Communiqué CA S1 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
17/08/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote juin 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
31/08/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote juillet 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
21/09/10	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
01/10/10	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
06/10/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote septembre 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
18/10/10	Communiqué CA T3 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
08/11/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote octobre 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
07/12/10	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote novembre 2010	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct

Date	Objet	Support
10/01/11	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote décembre 2010	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
10/01/11	Bilan annuel 2010 du contrat de liquidité	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
07/02/11	Publication des résultats annuels 2010	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
16/02/11	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote janvier 2011	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
14/03/11	Comptes annuels 2010 : Confirmation des comptes estimés publiés le 8 Février 2011.	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
14/03/11	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote février 2011	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
12/04/11	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote mars 2011	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
18/04/11	Communiqué CA T1 2011	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
06/05/11	Convocation Assemblée des Actionnaires	BALO

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

INFORMATIONS	§	PAGES
PERSONNES RESPONSABLES		
• Personne responsable de l'information		4
• Déclaration des personnes responsables		3
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
• Nom et adresse des contrôleurs légaux		4
• Démission des contrôleurs légaux	N/A	
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
• Informations financières historiques clés		10 & 11
• Informations financières historiques clés périodes intermédiaires	N/A	
FACTEURS DE RISQUES		
125 à 137		
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
• Historique et évolution de la société		
Raison sociale et nom commercial		87
Lieu et numéro d'enregistrement		87
Date de constitution et durée de vie		87
Forme juridique et siège social		87
Evènements importants dans le développement des activités		110 à 112
• Investissements		
Principaux investissements réalisés		12, 122 & 123
Principaux investissements en cours	N/A	
Principaux investissements engagés	N/A	
APERCU DES ACTIVITÉS		
• Principales activités		
Nature des principales activités		114 à 117
Lancement de nouveaux produits/services		114 à 117
• Principaux marchés		114 à 118
• Eléments exceptionnels influant les principales activités et marchés	N/A	
• Dépendance à des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	N/A	
• Evaluation de la position concurrentielle		117 & 118
ORGANIGRAMME		
• Descriptif du Groupe		108 à 110
• Liste des filiales		44 & 45
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES & EQUIPEMENTS		
• Immobilisations corporelles utilisées y compris en location		123
• Questions environnementales susceptibles d'influencer leur utilisation	N/A	
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE & DES RÉSULTATS		
• Situation financière		10 & 11
• Résultat d'exploitation		
Facteurs importants influant le résultat d'exploitation		10 & 11
Variation du CA		6
Facteurs de toute nature influant sensiblement sur les opérations	N/A	

INFORMATIONS	§	PAGES
TRÉSORERIE & CAPITAUX		
• Information sur les capitaux de l'émetteur à court et à long terme		57 à 59
• Flux de trésorerie		41
• Conditions d'emprunt et structure financière		57 à 59
• Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A	
• Sources de financement attendues	N/A	
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		12 & 122
INFORMATION SUR LES TENDANCES		
• Indiquer les principales tendances sur les ventes, stocks et marges		13, 14, 153 & 155
• Evènement de toute nature influant significativement les perspectives	N/A	
PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES		
• Déclaration sur les hypothèses fondant la prévision ou l'estimation	N/A	
• Rapport des contrôleurs légaux	N/A	
• Comparaison avec les informations financières historiques	N/A	
• Validité des prévisions antérieurement fournies	N/A	
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION & DE SURVEILLANCE & DIRECTION GÉNÉRALE		
• Informations sur les membres des organes d'administration et de direction		139 & 140
• Conflits d'intérêts		141
RÉMUNÉRATION & AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION & DE SURVEILLANCE		
• Rémunérations de toute nature		28 à 31, & 66
• Pensions, retraites et autres avantages		28 à 31
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION		
• Situation des mandats		139 & 140
• Conventions réglementées		66 & 86
• Comité d'audit et de rémunération	N/A	
• Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise		141
SALARIÉS		
• Information sur l'effectif		15,16, 123 & 124
• Participation et stock option		103
• Participation des salariés dans le capital	N/A	
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
• Franchissements de seuil		18
• Principaux actionnaires avec droits de vote spécifiques		18
• Contrôle		18 à 20
• Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	N/A	
OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS		81 à 83

INFORMATIONS	§	PAGES
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE & LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR		
• Informations financières historiques		39 à 86
• Informations financières pro forma	N/A	
• Etats financiers		39 à 84
• Vérification des informations financières historiques annuelles		
Attestation des contrôleurs légaux		71, 85 & 86
Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A	
Informations financières non tirées des états financiers	N/A	
• Date des dernières informations financières		39
• Informations financières intermédiaires et autres		
Informations financières trimestrielles ou semestrielles postérieures	N/A	
Informations financières intermédiaires	N/A	
• Politique de distribution des dividendes		17, 35 & 102
• Procédures judiciaires et d'arbitrage		125 & 126
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale		13
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
• Capital social		
Capital social souscrit		99 & 100
Actions non représentatives du capital	N/A	
Actions auto-détenues		17 à 20, 156 & 157
Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou avec bons de souscriptions		58, 59 & 99
Tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital	N/A	
Option sur le capital de tout membre du Groupe	N/A	
Historique du capital social		100
• Acte constitutif et statuts		
Objet social		87
Organes d'administration, de direction et de surveillance		89 à 91
Droits et privilèges et les restrictions de chaque catégorie d'actions		88 & 89
Règles de modification des droits des actionnaires		88
Convocation des Assemblées Générales		88
Élément retardant, différant ou empêchant un changement de contrôle	N/A	
Seuil de déclaration des participations		88 & 89
Conditions de modification du capital plus strictes que la Loi	N/A	
CONTRATS IMPORTANTS		13 & 14
INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A	
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		87
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS		44, 45 & 82

Glossaire

- **ActiveWire®** Concentré de technologies sur silicium permettant de diviser par trois les cartes de ports allant dans les centraux téléphoniques. Produit développé par LEA.
- **ADSL** Asymmetric Digital Subscriber Line. Ce système permet de faire coexister sur une même ligne un canal descendant (downstream) de Haut Débit, un canal montant (upstream) moyen débit ainsi qu'un canal de téléphonie.
- **ADSL 2+** Evolution de la technologie ADSL, exploitant plus de fréquences porteuses pour les données (jusqu'à 2,2 MHz). Cela se traduit par une augmentation du débit maximal possible.
- **Alliance Homeplug** Alliance Homeplug Powerline est un consortium d'industriels chargé de faire des recommandations technologiques pour éviter que les technologies domestiques exploitant le réseau électrique ne soient incompatibles entre elles.
- **AMAFI** L'Association Française des Marchés Financiers est l'organisme représentant les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France.
- **AMF** Autorité des Marchés Financiers.
- **B to C / B2C** Business to Consumer. Désigne tout type d'activité économique à destination du grand public et du consommateur final.
- **B to B / B2B** Business to Business. Désigne une activité professionnelle (échanges ou transactions commerciales) effectuée d'entreprise à entreprise.
- **BNPA** Bénéfice Net Par Action.
- **BFR** Besoin en Fonds de Roulement.
- **BSAAR** Bons de souscriptions et /ou d'actions remboursables.
- **Contrat de DIC** Différences de conditions en assurance.
- **Contrat de DIL** Différences de limites en assurance.
- **Corporate** Equivalent de Holding.
- **CPL** Courant Porteur en Ligne. Cette technologie permet d'utiliser le réseau électrique classique au lieu du réseau téléphonique pour transporter des données numériques.

- CRD	Capital Restant Dû
- Discount	Mode de distribution en moyenne surface basé sur une pratique de prix bas. Ces prix bas sont obtenus par la quasi-absence de services, un environnement de vente spartiate, par une limitation des références offertes et par une présence souvent très limitée des grandes marques.
- Domotique	Ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisé dans les habitations. La domotique vise à assurer des fonctions de sécurité, de confort et de communication.
- Do it Yourself	Faites le vous-même.
- DPS	Droits préférentiels de souscription.
- DSL ou xDSL	Digital Subscriber Line (Ligne numérique d'abonné). Regroupe l'ensemble des technologies mises en place pour un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique.
- DSLAM	Digital Subscriber Line Access Multiplexer (Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonnés). Equipement effectuant la liaison entre les lignes téléphoniques des abonnés à internet et le réseau de l'opérateur auquel il appartient.
- Earn out	Clause permettant d'indexer une partie du prix de la transaction sur les résultats futurs de la société achetée.
- EBE	Excédent Brut d'Exploitation.
- EGP	Electronique Grand Public.
- FAI	Fournisseurs d'Accès à Internet.
- FCA :	Free carrier, code Incoterms signifiant : franco transporteur.
- FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation.
- FCPE	Fonds commun de placement dans l'entreprise.
- Gearing	Rapport entre les dettes financières nettes et les capitaux propres.
- GFK	5ème groupe mondial, joue un rôle essentiel dans les études ad-hoc, les panels distributeurs sur les biens techniques, technologiques et culturels, les panels consommateurs, les mesures d'audience et les métiers de la santé.
- Goodwill	Survaleur. Ecart d'acquisition entre le prix payé pour le rachat d'une entreprise et sa valeur réelle.

- GPS	Le GPS est un système de navigation utilisant un réseau de satellites militaires dont l'accès est autorisé aux civils. C'est le principal système de positionnement par satellite mondial actuel. Le réseau de 24 satellites actuellement en fonctionnement permet de se repérer sur terre, sur mer, dans l'air ou dans l'espace.
- GSA	Grande Surface Alimentaire.
- GSB	Grande Surface de Bricolage.
- GSS	Grande Surface Spécialisée.
- Holding	Une Holding est une société ayant pour vocation de regrouper des actionnaires qui souhaitent acquérir une influence significative dans les diverses sociétés détenues. Via une participation financière, la Holding gère et contrôle des sociétés ayant des intérêts communs.
- HDMI	High Definition Multimedia Interface. Standard de transport des signaux numériques audio et vidéo de haute qualité.
- ICNE	Intérêts courus non échus
- IDA	Impôts différés actif.
- IDATE	Centre d'études et de conseil spécialisé dans l'analyse des industries des technologies de l'information et de la communication, propose les prestations suivantes : un conseil opérationnel, un observatoire mondial des télécoms.
- IDP	Impôts différés passif.
- IDR	Indemnités de Départ à la Retraite.
- Indoor ADSL	Le modem-routeur est relié à un adaptateur CPL pour faire communiquer les flux numériques d'Internet avec le réseau électrique. L'utilisateur peut ensuite utiliser de nouveaux adaptateurs sur d'autres prises électriques de son logement.
- IP	Internet Protocol, généralement abrégé IP, est un protocole de communication de réseau informatique.
- Mark to Market	Méthode de réévaluation d'un contrat financier en fonction des prix de marché, en comparant quotidiennement le cours de compensation du jour avec le cours auquel il a été négocié
- Mass Market	Marché dont le volume d'activité est très important. Il est alimenté par des produits dont le prix est généralement assez bas qui ne tiennent pas compte des spécificités des individus qui le compose. La grande distribution et le WEB permettent de plus en plus à HF COMPANY de s'adresser au public le plus large à moindre coût.

- MHP	« Multimedia Home Platform », norme préconisée par la Commission européenne pour l'interopérabilité des services numériques interactifs de télévision.
- MP3	Format de compression de données audio né en 1992 reposant sur des bases psychoacoustiques comme le Mini-Disc et stockant le son avec un ratio de décompression de 1 à 10 sans perte audible de qualité sonore.
- MP4	Extension du nom d'un fichier contenant de la vidéo au format MPEG-4.
- OBSAAR	Obligations à bons de souscriptions et /ou d'acquisitions remboursables.
- Offre confortique	Symbiose entre le confort et la sécurité domestique. Il s'agit des produits en relation avec la gestion des contrôles d'accès (portiers, automatismes de portails, alarmes...).
- Offre Triple Play	Abonnement haut-débit comprenant un accès Internet, une offre de téléphonie sur IP et du flux vidéo (télévision sur IP).
- Périphérique numérique	Terme générique donné aux composants de matériel informatique assurant la communication entre l'unité centrale de l'ordinateur et le monde extérieur.
- Plug and Play	HF COMPANY propose des produits facilement intégrables et ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien.
- PMP	Prix moyen pondéré.
- Proforma	Ces comptes permettent d'apprécier les performances de l'entreprise sur des bases homogènes en termes de périmètre. Les comptes Proforma (ou les états Proforma) peuvent soit retraiter le passé pour le rendre comparable avec le périmètre actuel, soit sortir du périmètre actuel les éléments qui n'existaient pas dans les exercices précédents afin de maintenir l'ancien périmètre.
- QP	Quote part
- R&D / R/D	Recherche et Développement.
- RFA	Remises de Fin d'Année. Remises consenties par les fournisseurs en fonction des commandes passées lorsque le groupement agit en qualité d'intermédiaire. Celui-ci les rétrocède à ses clients en fonction des commandes passées au cours de l'année.
- RNPG	Résultat Net part du Groupe.
- SA	Société anonyme
- SARL	Société à responsabilité limitée

- SAV	Service après vente. Ensemble des services fournis par un producteur ou par un distributeur à ses clients, après la vente du produit (installation, et conseils d'utilisation, entretien, dépannage, réparation, application des conditions de garantie, informations, hotline...).
- SCI	Société civile immobilière.
- Set top box IP TV/TNT	Adjoint de poste de télévision. Désigne de façon générique tout adaptateur transformant un signal externe en un contenu et l'affichant sur l'écran d'un téléviseur. Kit satellite et adaptateur TNT.
- Splitter	Sert à dissocier le signal sonore des signaux numériques Internet.
- Supply Chain	Ce sont les outils et méthodes visant à améliorer et automatiser l'approvisionnement en réduisant les stocks et les délais de livraison. Permet de gérer de façon optimale la totalité des flux d'information, des flux physiques et des interfaces entre les différents acteurs, producteurs et fournisseurs qu'implique la fabrication d'un produit ou l'offre d'un service.
- Stock option	Forme de rémunération versée par des entreprises généralement cotées en Bourse. Les stocks options sont des options d'achat ou de souscription d'action à un prix fixe distribué généralement aux gestionnaires d'une entreprise afin de leur donner un intérêt direct à l'accroissement de la valeur de l'entreprise.
- Switch-off / Switch-over - Turn-off / Turn-over	Eteindre ; dans le cadre de la TNT extinction du signal hertzien analogique. Cet arrêt de l'analogique permet le basculement global vers une réception numérique.
- TNT	La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est un système de diffusion numérique employant les bandes VHF-III / UHF déjà utilisées pour la diffusion des chaînes hertziennes analogique. La numérisation de la diffusion permet d'améliorer la robustesse de l'image et surtout du son ainsi que la multiplication du nombre de chaînes.
- TR069	C'est un protocole de gestion WAN CPE (CPE WAN Management Protocol ou CWMP). La spécification TR-069 facilite la configuration, l'activation et le contrôle de modems DSL à partir d'une console sur le réseau.
- UGT	Unité génératrice de trésorerie. Ensemble homogène générant conjointement des flux de trésorerie identifiable.
- VDSL	Very High Bit Rate DSL. La plus rapide des technologies DSL.
- VMP	Valeur mobilières de placement.
VoIP	La voix sur réseau IP, ou « VoIP » pour Voice over IP, est une technique qui permet de communiquer par la voix via l'Internet ou tout autre réseau acceptant le protocole TCP/IP. Cette technologie est notamment utilisée pour supporter le service de téléphonie IP (« ToIP » pour Telephony over Internet Protocol).
- Wireless	Sans fil.

- ZigBee

Le ZigBee est un protocole de haut niveau permettant la communication de petites radios, à consommation réduite, basée sur la norme [IEEE 802.15.4](#) pour les réseaux à dimension personnelle (Wireless Personal Area Networks : WPANs). Cette technologie a pour but la communication de courte distance telle que le propose déjà la technologie [Bluetooth](#), tout en étant moins chère et plus simple.

- Zones d'ombre

Zones non couvertes par le signal terrestre numérique.

R O C U M E N T
R E F E R E N D U M
2 0 1 0



company

NODE PARK TOURAINÉ
37310 Tauxigny - FRANCE
Tél. : +33 (0)2 47 34 38 38
Fax : +33 (0)2 47 34 38 30

HF Company est coté sur l'Eurolist (compartiment C), et est labellisé entreprise innovante par **oséo** *anvar*